



Commune
d'Yvonand

RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ 2019

PRÉAVIS 2020/07

© Boris Bron, Swiss-Fly

Table des matières

Rapport de gestion 2019 - Préavis 2020/07



Dicastère 01

PHILIPPE MOSER, SYNDIC,
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET FINANCES

Page 2 à 12



Dicastère 02

GABRIEL DAVID,
MUNICIPAL
SERVICES INDUSTRIELS

Page 13 à 27



Dicastère 03

EMANUELLE BIGOT,
MUNICIPALE
BÂTIMENTS

Page 28 à 36



Dicastère 04

GUY-DANIEL BENEY,
MUNICIPAL
URBANISME – POLICE
DES CONSTRUCTIONS

Page 37 à 58



Dicastère 05

OLIVIER DAVID JUSQU'AU
31.08.2020 - ALEXANDRE
LECOURTIER DÈS LE
07.10.2020, MUNICIPAL
FORETS ET DOMAINES,
POMPIERS, PCI

Page 59 à 67



Dicastère 06

ROMANO DALLA PIAZZA,
MUNICIPAL TRAVAUX ET
ENVIRONNEMENT

Page 68 à 76



Dicastère 07

ALEXANDRE LECOURTIER
JUSQU'AU 07.10.2019 -
MARTIN SCHNORF DÈS LE
07.10.2019, MUNICIPAL
ECOLE ET SOCIAL

Page 77 à 79

**Commentaires et
conclusion du rapport
de gestion 2019**

Page 80 à 82

Yvonand, le 15 juin 2020

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2020/07**Rapport de la municipalité sur sa gestion 2019**

M. le président,
Mmes et MM. les conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du règlement du conseil communal, la municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2019.

1. CONSEIL COMMUNAL (jusqu'au 30 juin 2019)

Le bureau du conseil communal se présente comme suit :

Président	: Gaël BORNET	(PS)
Vice-président	: Charles WERNUSS	(PLR)
Secrétaire	: Nicole BACHMANN	(PLR)
Secrétaire suppléante	: Bernadette STEINER	(Hors conseil)
Scrutateurs	: Christiane BRUGGER	(PLR)
	Rainier LANTZ	(UDC)
Scrutateurs - suppléants	: Florian BREGUET	(PS)
	Louis MESSERLI	(UDC)

CONSEIL COMMUNAL (dès le 1^{er} juillet 2019)

Le bureau du conseil communal se présente comme suit :

Président	: Charles WERNUSS	(PLR)
Vice-président	: Iwan BURRI	(UDC)
Secrétaire	: Nicole BACHMANN	(PLR)
Secrétaire suppléante	: Bernadette STEINER	(Hors conseil)
Scrutateurs	: Florian BREGUET	(PS)
	Rainier LANTZ	(UDC)
Scrutateurs - suppléants	: Christiane BRUGGER	(PLR)
	Isidro CALVET	(PS)

Le conseil communal s'est réuni à 8 reprises.

Les 13 préavis suivants ont été déposés par la municipalité :

Tableau des préavis municipaux traités par le conseil communal en 2019

No	Libellé	Décision
2019/01	Approbation des statuts révisés de l'ARRIBRU (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrissoules et des Bruyères)	Accepté
2019/02	Rapport de gestion de la Municipalité 2018	Accepté
2019/03	Rapport financier de la Municipalité comptes 2018	Accepté
2019/04	Achat d'un nouveau véhicule de transport	Accepté
2019/05	Administration communale – demande de crédit complémentaire au terme des travaux d'aménagements extérieurs	Accepté
2019/06	Création d'une zone réservée communale selon l'article 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC)	Accepté
2019/07	Arrêté d'imposition pour l'an 2020	Accepté
2019/08	Rénovation des fenêtres du pavillon des classes enfantines, collège en Brit	Accepté
2019/09	Intégration d'un véhicule par contrat « Mobility-Flex » à la gare d'Yvonand	Accepté
2019/10	Détermination du prix de vente au m2 des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2020	Accepté
2019/11	Budget 2020	Accepté
2019/12	Projet de développement d'un concept de « Village Solidaire » en faveur des aînés d'Yvonand	Accepté
2019/13	Raccordement du système d'arrosage automatique du terrain de football à la nappe phréatique	Accepté

Tableau de situation des préavis au 31 décembre 2019 (situation financière dans le rapport financier)

Préavis en cours au 31 décembre 2019	
2000/06	Demande de crédit pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) « Secteur des plages »
2009/11	Engagement de la commune d'Yvonand pour sa participation au projet du Bateau Solaire
2013/05 +	Extension du collège de Brit : organisation d'un concours d'architecture et demande de crédit d'étude du projet
2017/12	Extension du collège de Brit – demande de complément au crédit d'étude
2015/15	Demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan de quartier sur les parcelles 269 et 270 sises "En Mortaigue"
2016/03	Demande de crédit pour la révision du Plan de quartier "Marais de Mordagne", parcelle n° 326
2016/11	Remplacement général des compteurs d'eau potable
2017/07	Crédit d'étude pour la mise en place d'un concept de stationnement et d'un schéma directeur de la mobilité
2018/09	Construction d'une salle de gym triple VD6 - demande de crédit
2018/11	Assainissement des eaux usées et claires du secteur Le Moulin
2018/20	Réfection des stations de pompage des eaux usées de la Mauguettaz et des Vursys
2018/21	Crédit d'étude pour la révision du Plan Directeur communal (PDCom, du Plan Général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan Général d'affectation (RCPGA) ainsi que d'autres planifications
2019/01	Approbation des statuts révisés de l'ARRIBRU (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrioules et des Bruyères)
2019/04	Achat d'un nouveau véhicule de transport
2019/06	Création d'une zone réservée communale selon l'article 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC)
2019/08	Rénovation des fenêtres du pavillon des classes enfantines, collège en Brit
2019/09	Intégration d'un véhicule par contrat « Mobility-Flex » à la gare d'Yvonand
2019/12	Projet de développement d'un concept de « Village Solidaire » en faveur des aînés d'Yvonand
2019/13	Raccordement du système d'arrosage automatique du terrain de football à la nappe phréatique

Préavis bouclés au 31 décembre 2019

2013/16 +	Demande de crédit d'étude pour la réfection de l'Avenue de Mordagne et de la Rue des Vergers
2014/16 +	Demande de crédit pour la réfection de l'Avenue de Mordagne, d'un tronçon de la Grand'Rue et de la Rue des Vergers
2015/09	Réfection de la rue de l'Ancien-Collège. Demande de crédit complémentaire
2018/01	Aménagement d'un espace public sur le Pré de l'Hôtel de Ville
2018/02	Rénovation des conduites d'eau Brit II
2018/03	Administration communale – demande de crédit pour les travaux d'aménagement extérieur
2018/08	Réfection de la toiture et des vitrages de la salle polyvalente
2019/05	Administration communale – demande de crédit complémentaire au terme des travaux d'aménagements extérieurs
2018/13	Demande de crédit pour la reconstruction du trottoir de l'Avenue de la Gare à Yvonand

2. ASSEMBLEE DE COMMUNE

L'assemblée de commune s'est réunie à 7 reprises :

7 février

Votations fédérales

« Stopper le mitage » - pour un développement durable du milieu bâti
 OUI – 297 NON – 591
Participation communale : 36.11 %

17 mars

Votations cantonales

Election du Conseil d'Etat (1^{er} tour) Suffrages obtenus

DESSAUGES Pascal	291
DOLIVO Jean-Michel	29
MARION Axel	30
RUIZ Rebecca	409
TMOFTE Anaïs	24
Voix éparses	14

Participation communale : 34.91%

Loi fédérale sur les jeux d'argent
 OUI – 614 NON – 96
 Participation communale : 31.49 %

19 mai

Votations fédérales

Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)
 OUI – 784 NON – 170
 Participation communale : 42.16 %

Directive de l'UE sur les armes

OUI – 643

NON - 332

Participation communale : 42.33 %

8 septembre**Votations communales**

Election complémentaire à la Municipalité (1^{er} tour) Suffrages obtenus

BURRI Anita 417

SCHNORF Martin 419

Voix éparses 19

Participation communale : 35.25 %

29 septembre**Votations communales**

Election complémentaire à la Municipalité (2^{ème} tour) Suffrages obtenus

BURRI Anita 490

SCHNORF Martin 501

Voix éparses 4

Participation communale : 40.55 %

20 octobre**Votations fédérales**

Elections au Conseil des Etats (1^{er} tour) Suffrages obtenus

BACHMANN François 30

BEGLE Claude 35

BOREL Bernard 12

BUFFAT Michaël 222

CHEVALLEY Isabelle 56

FRANÇAIS Olivier 185

LUCCIARINI Yvan 17

MARRA Ada 404

MEINHERZ Franziska 14

NICOLET Jacques 243

PAHUD Olivier 5

POINTET François 31

THORENS GOUMAZ Adèle 407

TIBURZIO Annick 5

TIMOFTE Anaïs 14

Voix éparses 4

Participation communale : 39.70 %

Election au Conseil national Suffrages obtenus

Parti socialiste vaudois 4'211

Jeunesse socialiste vaudoise – JSV 173

Jeunes UDC Vaud 228

PDC ouVERTure 29

Liste Transition Citoyenne Vaud	6
PVL – les vert'libéraux	561
EP.Parti Ouvrier et Populaire (POP)	143
Urgence Ecologique	56
AdC / - Parti Evangélique (PEV)	363
PLR.Innovation	81
Démocratie, spiritualités & nature	56
ACTION NATIONALE- DEMOCRATES SUISSES/VD	9
UDC Vaud	4'435
Les Vert-e-s. Mouvement écologiste Vaudois	2'301
AdC / - UDF – Union Démocratique Fédérale	104
Jeunes Vert-e-s vaudois-es JVVD	652
PLR. Les Libéraux-Radicaux	2'574
PDC	180
PVL – les jeunes vert'libéraux	129
Parti Pirate Vaudois	126
Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois	214
AdC / - PBD Le juste milieu	49
PNS – Parti Nationaliste Suisse	31
EP. Ensemble à Gauche	205
Suffrages blancs	241

Participation communale : 39.48 %

10 novembre

Votations fédérales

Elections au Conseil des Etats (2ème tour)	<u>Suffrages obtenus</u>
FRANCAIS Olivier	448
MARRA Ada	417
THORENS GOUMAZ Adèle	441
Voix éparses	0

Participation communale : 37.54 %



3. MUNICIPALITE**3.1. Organisation du 01.01.2019 au 31.08.2019****Administration générale et Finances (dicastère 01) :**

M. Philippe MOSER, syndic Vice-syndic : M. Olivier DAVID

Services industriels (dicastère 02) :

M. Gabriel DAVID Remplaçant : M. Romano DALLA PIAZZA

Bâtiments (dicastère 03) :

Mme Emmanuelle BIGOT Remplaçant : M. Alexandre LECOURTIER

Urbanisme, Police (dicastère 04) :

M. Guy-Daniel BENEY Remplaçant : M. Olivier DAVID (urbanisme)
M. Philippe MOSER (police)

Forêts, Domaines, P.C., Affaires militaires et SDIS (dicastère 05) :

M. Olivier DAVID Remplaçant : M. Guy-Daniel BENEY

Travaux et environnement (dicastère 06) :

M. Romano DALLA PIAZZA Remplaçant : M. Gabriel DAVID

Ecoles et Assurances sociales (dicastère 07) :

M. Alexandre LECOURTIER Remplaçante : Mme Emmanuelle BIGOT

Organisation dès le 07.10.2019**Administration générale et Finances (dicastère 01) :**

M. Philippe MOSER, syndic Vice-syndic : M. Guy-Daniel BENEY

Services industriels (dicastère 02) :

M. Gabriel DAVID Remplaçant : M. Romano DALLA PIAZZA

Bâtiments (dicastère 03) :

Mme Emmanuelle BIGOT Remplaçant : M. Martin SCHNORF

Urbanisme, Police (dicastère 04) :

M. Guy-Daniel BENEY Remplaçant : M. Alexandre LECOURTIER (urbanisme)
M. Philippe MOSER (police)

Forêts, Domaines, P.C., Affaires militaires et SDIS (dicastère 05) :

M. Alexandre LECOURTIER Remplaçant : M. Guy-Daniel BENEY

Travaux et environnement (dicastère 06) :

M. Romano DALLA PIAZZA

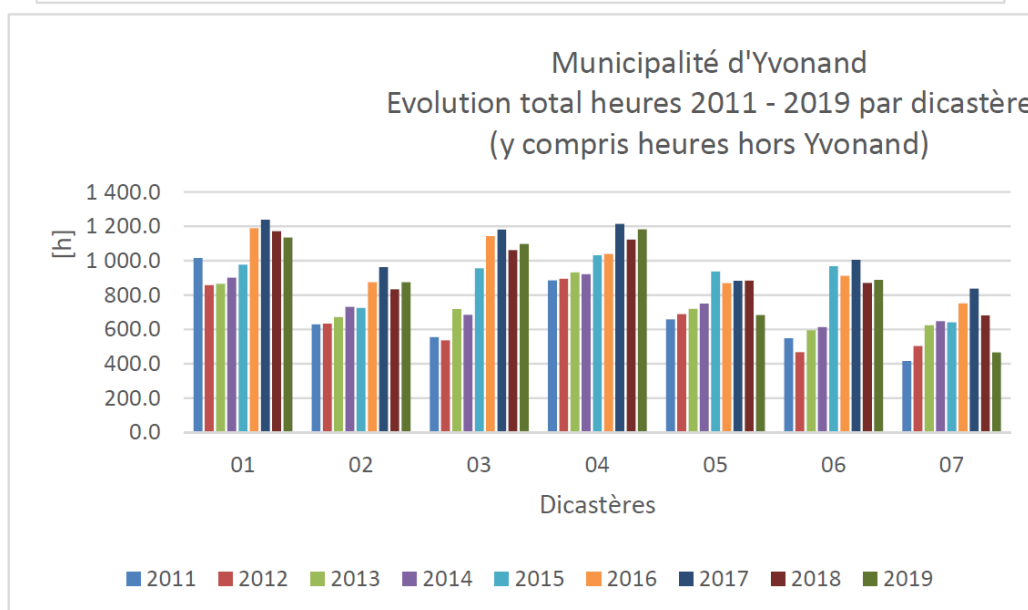
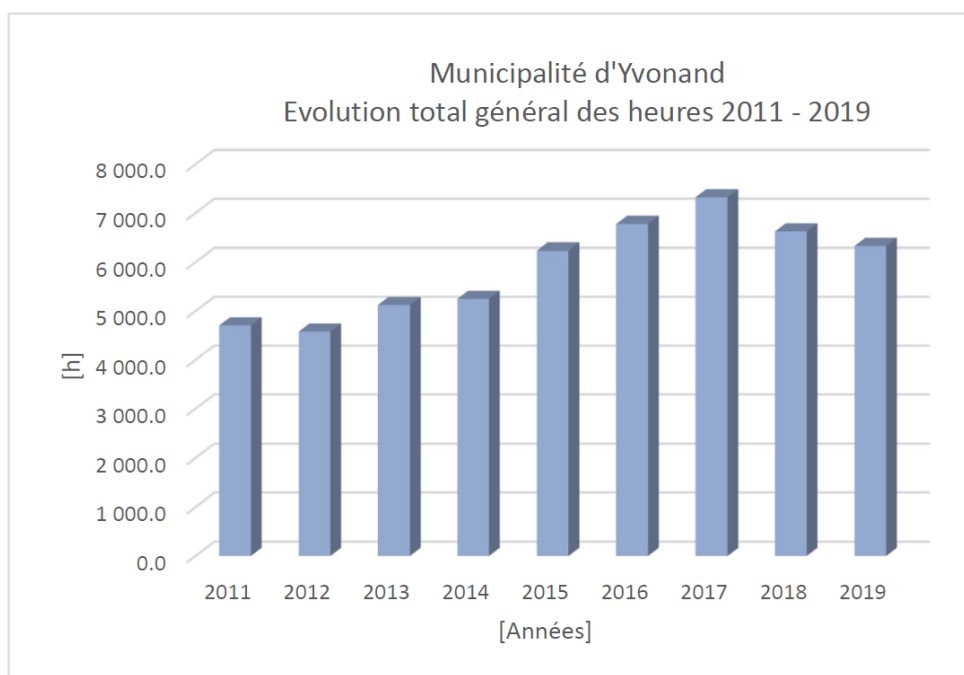
Remplaçant : M. Gabriel DAVID

Ecoles et Assurances sociales (dicastère 07) :

M. Martin SCHNORF

Remplaçante : Mme Emmanuelle BIGOT

Au cours de l'année 2019, la municipalité a tenu 46 séances. Elle a comptabilisé 6'508 heures de travail au total, soit 4'780 heures de vacation et 1'628 heures de forfait. Sont également comprise dans ce total, les heures payées par d'autres structures (ASIYE, STRID, etc.), soit 166 heures. En terme de déplacement, 2'771 km ont été indemnisés.



Après 5 ans de hausse continue, la charge globale a enfin diminué de 9,5% en 2018, diminution que l'on peut qualifier de significative. Cette tendance se confirme avec une diminution en 2019 de 4,5%. On relèvera que la diminution est principalement à chercher du côté des heures hors Yvonand payées par les structures concernées.

La charge liée aux structures régionales reste importante.

Le démarrage de la révision des plans directeurs et d'affections a eu un impact sur les heures encore limité en 2019. Il sera plus important en 2020, si COVID-19 ne nous oblige pas à revoir nos plannings.

Dicastère	Variation charges heures 2011 à 2018	Variation charges heures 2011 à 2019
01	+ 15 %	+ 12 %
02	+ 33 %	+ 39 %
03	+ 91 %	+ 97 %
04	+ 27 %	+ 33 %
05	+ 34 %	+ 4 %
06	+ 59 %	+ 62 %
07	+ 64 %	+ 12 %

3.2 Nonagénaires

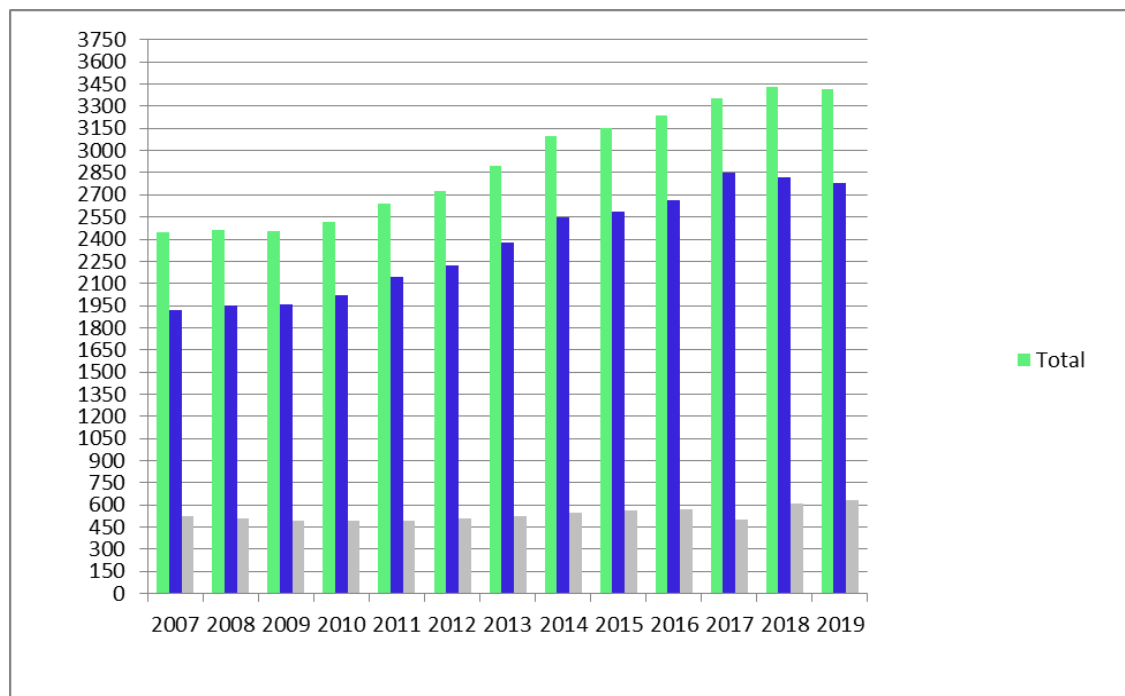
Les personnes nommées ci-dessous, nées en 1929 ont reçu, lors d'une visite du syndic et de la secrétaire municipale, des vœux et des cadeaux à l'occasion de leur nonantième anniversaire :

Mesdames Jacqueline Besson, Marie Cornu, Anne Lambert, Edwige Vionnet, Andrée Nobs, Yvette Cornu, Käthi Rebeaud, Elisabeth Mosimann, Micheline Antoniazza et Lucienne Dubois, et Messieurs Valéry Zurbuchen et Hector Michoud.

Ainsi que Madame Elsa Mojon qui a fêté son 101^{ème} anniversaire.

4. ADMINISTRATION COMMUNALE (SYNDIC M. Philippe Moser)

4.1. Evolution démographique et registre civique



	Hommes	Femmes	Garçons moins de 16 ans	Filles moins de 16 ans	Total
Total de la population suisse	1090	1276	289	248	2903
Total de la population étrangère	239	177	53	44	513
Total général de la population	1329	1453	342	292	3416

En 2019, la population a diminué de 14 habitants. Il convient toutefois d'ajouter à cet effectif 49 personnes en séjour, à l'EMS pour la plupart.

41 jeunes filles et jeunes gens ont atteint leur majorité civique dans l'année. Ils ont été conviés à une soirée, le 14 novembre, pour marquer cet événement, 12 filles et garçons ont répondu favorablement à cette invitation où chaque participant a reçu des cadeaux. La réception s'est terminée autour d'un repas au restaurant de l'Hôtel de la Gare.

4.2 Personnel communal

4.2.1. Administration

Madame Sandrine Gobalet, secrétaire au greffe municipal, a quitté ses fonctions le 28 février 2019, suite à sa démission.

Madame Xhézide Avdiu, a débuté un apprentissage d'employée de commerce le 1^{er} août 2019 et a décidé de rompre son contrat d'apprentissage au 1^{er} septembre 2019 ; la profession ne lui plaisant pas autant qu'elle ne l'espérait.

Madame Carolane Sutterlet a débuté son activité le 25 mars 2019 en qualité de secrétaire au greffe municipal à 60%.

Monsieur Loïc Gallandat a débuté son activité le 1^{er} août 2019 en qualité de collaborateur au service de la Voirie à 80%.

4.3 Divers

Représentations et séances :

Séances des syndicats du district Jura-Nord vaudois	3
CA et AG SI Montchoisi	2
Contacts communes de la région, UCV, cantons, CIP	14
ADNV, Commission des affaires publiques et divers	9
Bâtiments communaux	17
SDIS	2
Notaire signatures actes	2
Comité Association du Port	9
Personnel communal (engagement/entretiens/divers)	17

Relations Entreprises partenaires/sociétés/Associations	25
Autres	53
Total des représentations et séances (sans les séances de municipalité, du conseil communal et des commissions du conseil communal)	153

La municipalité a invité au cours de l'année les autorités et personnes suivantes :

4 mars	La municipalité a invité les nouveaux citoyens (présentation de la commune et de son organisation et apéritif). 132 personnes ont répondu à cette invitation.
6 juin	La municipalité a rencontré la municipalité de Rovray afin de discuter des enjeux de nos communes respectives. Cette rencontre a été suivie par un repas.
5 juillet	La municipalité a rencontré la municipalité de Cheyres et une visite de la Capitainerie du Port a été organisée, suivie d'un apéritif.
13 novembre	Soirée d'accueil des jeunes citoyens (cité en page 11).
22 novembre	Repas de fin d'année avec le personnel et les retraités.
2 décembre	Repas partagé avec les anciens syndics et municipaux encore domiciliés à Yvonand.

5. SERVICES INDUSTRIELS (M. Gabriel David)

Eau potable

PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau)

L'actualisation du PDDE nous a été remis à fin 2018. Comme mentionné dans le rapport de gestion 2018, l'estimation des investissements est d'environ CHF 1'980'000.00 avec une marge d'appréciation de +/- 20 %. L'ensemble des coûts d'ouvrages sont au bénéfice des subventions de l'ECA.

A la fin de l'année 2019, nous n'avons pas encore reçu de confirmation concernant le montant des subventions.

Un complément d'information a été demandé par l'ECA, qui demandait de refaire les calculs hydrauliques sur la base du cadastre actualisé en 2018. Le complément a été remis en septembre 2019.

Le plan d'investissement prévoit la réalisation des forages de la Bauma en 2022. Mais au vu de l'évolution des besoins en eau potable, les étés de plus en plus chauds, l'achat d'eau à l'ARRIBU qui va en augmentant, font que nous devons avancer ce projet. L'étude sera reprise dès le retour de notre fontainier. Les investissements sont d'environ de CHF 90'000.00 uniquement pour les forages. Il est important de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable.

Zones de captages et sources

Pour le secteur des **sources de La Baume** le projet d'achat de parcelles où se situent les zones S1 des sources est toujours d'actualité. Le dossier a été remis au nouveau municipal M. Lecourtier.

Les **zones de protection** situées autour des captages des sources sont régulièrement contrôlées, rien de spécial à signaler.

Autocontrôle & fontainier

Malgré l'adjonction d'une secrétaire à 20% pour le service de la voirie et le service des eaux, le **fontainier** ne dispose pas encore du temps nécessaire à une gestion complète et formelle du service des eaux et de l'autocontrôle. L'arrivée du nouveau gestionnaire des bâtiments en 2020, devrait palier à ce manque de temps.

Contrôle des ouvrages (captages, réservoirs)

Les contrôles des captages ont été effectués trimestriellement. Il en est de même pour un contrôle hebdomadaire des réservoirs et du bon fonctionnement des dispositifs de désinfection UV. Toutes nos sources ont été visitées et nettoyées ceci trimestriellement. Tous les événements liés à l'eau potable sont répertoriés dans un journal et chaque passage dans nos réservoirs sont enregistrés. Rien de particulier à signaler.

L'eau de notre réseau de distribution a été contrôlée à trois reprises sur l'année selon un programme défini par le laboratoire cantonal.

Ce dernier a effectué deux prélèvements annuels dit de surveillance à La Mauguettaz le 20.03.2019, pour des **analyses microbiologiques, chimiques**, plus les micropolluants qui ont démontré que l'échantillon prélevé est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés. Le 2^{ème} prélèvement a été effectué à Yvonand, le 17.06.2019 au robinet de la déchetterie à la Rue du Temple 8 pour des analyses microbiologies et chimiques. Aucun des produits contrôlés ne dépasse les normes de tolérance.

Deux autres séries de 7 échantillons ont été prélevés avant et après UV, en mars et en septembre, aux différents réservoirs, par les soins de la voirie pour les analyses bactériologiques et chimiques partielles de teneurs en nitrate.

Le prélèvement du 17.09.2019 présentait un dépassement de normes avec les nitrates à la source de la Mauguettaz. Deux analyses complémentaires ont été refaites, les 21.10. et 02.12.2019 qui étaient conformes. Ce problème provient d'une erreur de manipulation lors du prélèvement.

Ces contrôles ont permis de préciser que notre eau potable est conforme du point de vue de la composition chimique et dans la limite des paramètres analysés, aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires.

Chlorothalonil SA

La presse a plusieurs fois mentionné les résultats positifs des analyses concernant le chlorothalonil. Selon l'OSAV, le chlorothalonil a été classé dans la catégorie des substances « **probablement cancérigène** » et il considérait comme pertinents tous les métabolites des eaux souterraines.

L'analyse du 20.03.2019 par l'inspecteur des eaux à la Mauguettaz, montrent une teneur du chlorothalonil largement en-dessous des normes (**0.035 ± 0.007 pg/L, norme max. 0.100 pg/L**). Ce qui est réjouissant. Notre commune a de la chance de pouvoir compter sur une bonne qualité d'eau.

La problématique du chlorothalonil provient des pesticides utilisés par l'agriculture. Ces produits ont été utilisés depuis les années 1970. Actuellement le chlorothalonil a été interdit depuis le 01.01.2020. La durée de dégradation dans les sols est estimée entre 10 et 20 ans.

En 2019, 20 % des stations de mesures (sur 530 distributeurs d'eau en suisse) dépassent la valeur limite, et dans les zones d'exploitation agricoles intensives, ce taux s'élève à 65%.

L'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable a donné une valeur maximale pour la substance active ou métabolite pertinent à **0.1 mg/l**.

Il faudra être vigilant en 2020. De nouvelles analyses seront faites sur les métabolites du chlorothalonil et de nouvelles normes seront éditées. Nous devrions être informés dans le courant de l'été 2020.

Rappel du devoir du distributeur d'eau (DE)

- Les DE sont responsables de la qualité de l'eau potable.
- Les DE ont l'obligation d'effectuer l'autocontrôle selon les dispositions (Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels LDAI Art. 73-85).
- Les autorités cantonales surveillent l'exécution. En revanche, l'exécution ne remplace pas l'obligation des DE de procéder à l'autocontrôle.
- Les DE ont l'obligation de relever et d'évaluer tous les risques dans l'aire d'alimentation, dont ceux liés aux substances actives de pesticides et à d'autres substances étrangères.
- **Les DE ont l'obligation de communiquer la qualité de l'eau potable de manière exhaustive.**

Radon

Comme mentionné dans le rapport de gestion de 2018, le contrôle du radon a été fait jusqu'au milieu de l'année 2019, sans résultat positif.

Le personnel est rendu attentif de faire spécialement attention lors des visites des sources et également lors du changement des filtres à air des réservoirs, de bien aérer les locaux avant d'y pénétrer.

Un appareil de mesure est à disposition à la voirie.

Réservoirs

Dans la période du 9 au 15 janvier 2019, les quatre réservoirs de la commune ont fait l'objet d'un contrôle et nettoyage complet.

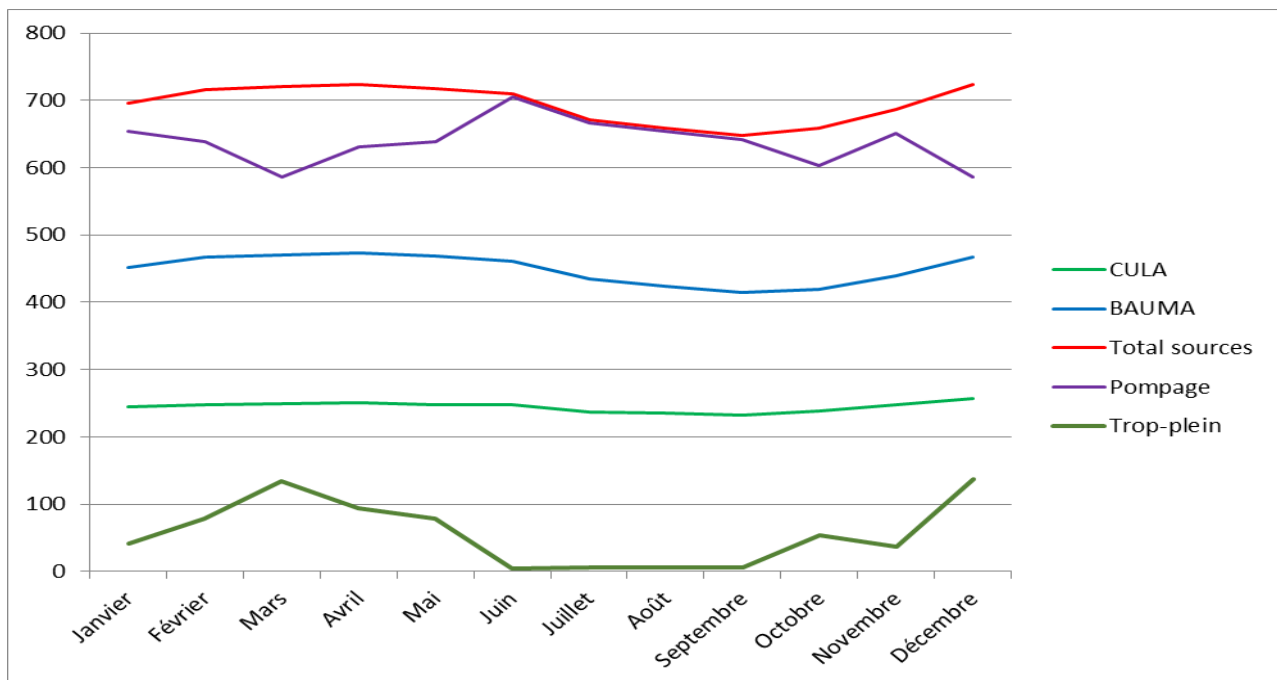
Les maintenances des **installations UV** des réservoirs de l'Orjalet, de la Comba et de la Mauguettaz ont été effectuées.

Comparatif annuel sources et pompage Orjalet 2019

Mois	CULA		BAUMA		Total	Pompage	Trop-plein
	M3/jour	M3	M3/jour	M3	M3/jour	M3/jour	M3/jour
Janvier	244	7558	451	13992	695	654	41
Février	248	6950	468	13093	716	638	78
Mars	249	7727	471	14592	720	586	134
Avril	251	7538	473	14190	724	630	94
Mai	248	7693	469	14529	717	639	78
Juin	248	7428	462	13849	709	706	4
Juillet	237	7350	434	13456	671	666	5
Août	236	7318	423	13121	659	654	5
Septembre	233	6982	415	12440	647	642	5
Octobre	238	7387	420	13019	658	604	54
Novembre	247	7421	440	13194	687	651	36
Décembre	258	7984	466	14458	724	586	137

Totaux : 2937 89336 5391 163933 8329 7657 672

Moyennes mensuelles						
245		449		694	638	56



A relever en regard des statistiques annuelles, la moyenne de 56 m³/jour d'eau potable qui part en décharge au réservoir de l'Orjalet (76 m³/j en 2018, 36 m³/j en 2017, 145 m³/j en 2016) due à une baisse de la consommation moyenne des habitants.

Consommation

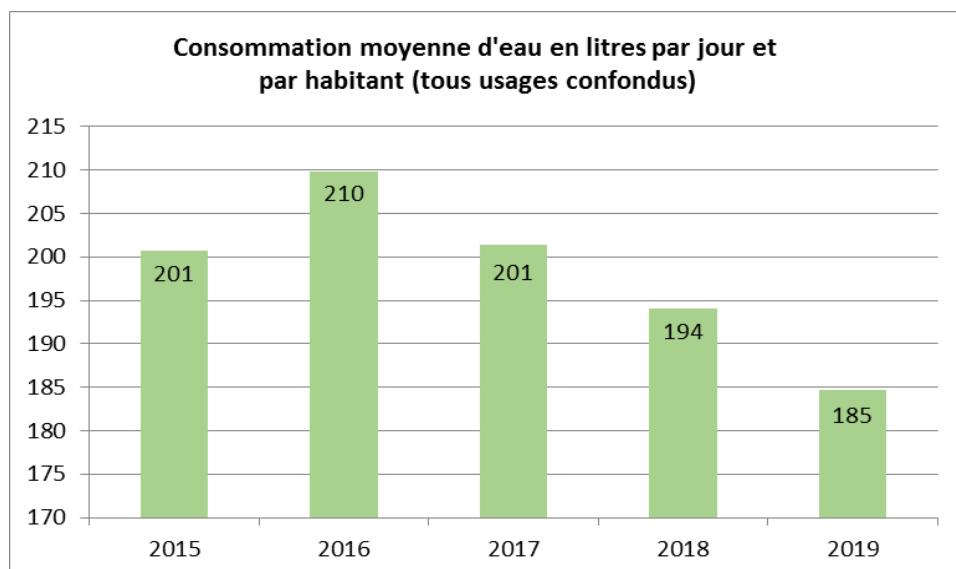
Nous avons introduit dans le réseau de distribution en 2019 un total de **267'891m³** d'eau potable (comprenant les apports de Cheseaux-Noréaz, **1'433 m³** et de l'ARRIBRU, **6'452 m³**). Pour la période 2018-2019, la consommation communale facturée a été de **202'034 m³**, à laquelle s'ajoute la vente d'eau à l'Arribru, soit **33'394 m³**. La différence entre le total de consommation facturé et le total pompé dans nos réservoirs soit **32'463 m³** (13,8 %) est le résultat de ruptures de conduites, purges de conduites, extinction incendie, fontaines, nettoyages des réservoirs et ouvrages, curages de conduites, eau de construction, etc.

En regard du volume d'eau introduit dans le réseau, tout usage confondu, nous avons une consommation moyenne de **185 litres/jour/habitant**, légèrement en baisse comparativement à la période précédente.

Année	Prod. total.	Conso. Yvonand	Conso. ARIBRU	Différence	Habitants	Conso/hab.
2015	233298	191255		42043	3185	201
2016	282420	190693	37195	54532	3202	210
2017	280029	229555	32823	17651	3364	201
2018	278367	203537	34920	39910	3438	194
2019	267891	202034	33394	32463	3480	185

Eau	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Renouvellement du réseau	210 m	171 m	50 m	0 m	315 m	425 m	813 m
Extension du réseau	0 m	892	0 m	87 m	--	--	--
Taux de renouvellement annuel	0.76 %	0.64 %	0.19 %	0 %	1.2 %	1.6 %	3.20%
Nombre de fuites réparées	1		5	0	7	8	5
Nouveaux branchements	4	12	6	7	4	3	15
Nombre de compteurs	836	832	805	799	792	788	785

25,1 km de conduite à fin 2010
27.572 km de conduite à fin 2019



Distribution

Durant l'année courante, nous avons eu une rupture d'une canalisation en fonte à la Vignette.

Nous avons été informés d'une rupture de conduite sur des connexions à des habitations privées (domaine privé, à charge du propriétaire).

Nous avons procédé à la mise en place de deux nouvelles vannes de prise sur le réseau communal et en avons remplacé quatre. L'entreprise Von Roll, sur la base d'un contrat sur 4 ans échéant le 31.12.2020, doit procéder au contrôle de maintenance d'une centaine de vannes de prises sur le réseau d'eau potable, à raison de la moitié du parc chaque année.

Le chantier de l'avenue de la Gare – Tannerie a permis le remplacement de 210 mètres de conduite d'eau potable. Ce qui représente 0.76 % de notre réseau. Selon les normes en vigueur le taux moyen de renouvellement d'un réseau communal devrait être de 2% par année, c'est un critère important de la « qualité » d'un réseau voire un élément essentiel du maintien de la valeur du dit réseau. On est bien en-dessous ces 6 dernières années.

Compteurs

A fin 2019, nous avons 836 compteurs installés sur la commune. Durant cette année, quatre compteurs supplémentaires ont été installés.

C'est la troisième année de mise en place des nouveaux **compteurs avec lecture à distance** et elle s'est bien passée d'une manière générale. Nous avons eu moins de réclamations cette année concernant le changement de ces compteurs et la mise en conformité des installations.



L'amélioration de la communication a porté ses fruits.

Normalement, la pose des compteurs aurait dû être terminée à fin 2019. Du retard a été pris d'une part par les installateurs mais également par le retard pour la livraison de commande du matériel.

Au 31.12.2019, il reste env. 80 compteurs à poser d'ici fin mai 2020.

Bornes hydrantes



A Yvonand, nous avons implanté une nouvelle borne hydrante au Pré de l'Hôtel de Ville, remplacé une borne au Chemin du Milieu (déchetterie des Vursys) et déplacé et changé la 3^{ème} borne à la Rue du Casino, dus aux travaux chez Mme Challandes. Ces travaux ont été subventionnés par l'ECA.

Sur la base d'un contrat de **maintenance** des bornes hydrantes passé avec l'entreprise Von Roll Hydro, sur 4 ans échéant le 31.12.2020, nous avons procédé durant cette année à la révision de 46 bornes hydrantes ce qui représente la moitié des BH installées.

ARRIBRU (Association intercommunale et inter cantonale d'adduction en eau potable de la région des tunnels des ARRissoules et des BRUyères).

Durant l'année 2019, notre commune a **consommé** 6452 m³ d'eau à francs CHF 1.40/m³ en provenance de l'ARRIBRU pour la consommation et le renouvellement de l'eau des conduites de connexion, ce qui représente globalement une facture de participation aux frais fixes de CHF 12'168.70, frais variables de CHF 7'550.35, soit un total de CHF 19'719.05. Ce qui représente CHF 3.05 par m3 pompés à l'ARRIBRU.

Tenir compte en plus de CHF 10'947.30 pour notre quote-part au fond de renouvellement.

Durant l'année 2019, nous avons fourni à l'ARRIBRU 33'394 m³ à CHF 0.90/m³ soit un total de CHF 30'805.95 (TVA 2,5 % comprise)

Récapitulation financière pour l'ARRIBRU 2019

Vente d'eau	CHF 30'805.95
Achat d'eau	- CHF 7'550.35
Frais exploitation	- CHF 12'168.70
Attribution fond de roulement	- CHF 10'947.30

Excédent de revenus pour l'exercice 2019	CHF 139.60
	=====

On constate ces dernières années l'augmentation de nos achats d'eau en été à l'ARRIBRU. Les étés qui deviennent de plus en plus chaud, fait que nous consommons toujours plus d'eau.

Le tourisme d'été y étant pour beaucoup.

On peut remarquer que la consommation d'eau varie beaucoup en été en fonction de la météo. Dans les journées pluvieuses, on peut voir que la production d'eau est suffisante. Donc, c'est l'arrosage qui nous crée ce déficit. La question qu'on peut se poser et, est-ce qu'il faudra limiter l'arrosage et les lavages de voitures durant la période estivale ?

Un gros consommateur concernant l'arrosage est le terrain de football. En 2020 il sera de nouveau arrosé par l'eau de la nappe. En 2019 la consommation pour l'arrosage du terrain a été d'env. 2670 m³. Il sera intéressant de comparer si les achats d'eau continuent à augmenter à l'ARRIBRU.

Statuts

Comme précisé dans le rapport de gestion en 2018, les statuts ont été modifiés et réadaptés. Le préavis no 2019-01 concernant l'approbation des statuts révisés a été accepté par le conseil communal lors de la séance du 29 avril 2019. Le 3 octobre 2019, les statuts ont été signés et retournés à l'ARRIBRU.

Pompage

Les pompes qui étaient installées à AROU, ne nous permettaient pas transférer notre surplus d'eau vers l'ARRIBRU de manière satisfaisante. Il a été nécessaire de changer les trois pompes, investissement CHF 54'173.00.

Cet investissement a été financé par les liquidités courantes, qui se montent à env. CHF 680'000.00 au 31.12.2019, réserves comprises.

Analyses

Toutes les **analyses** physico-chimiques et microbiologiques effectuées auprès des communes membres et sur le réseau de l'Arribru ont été jugées partiellement conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Sur le Canton de Fribourg, le chlorothalonil n'était pas recherché lors des analyses. Il a été découvert à Arrissoules, lors de l'analyse du 11.02.2019, une concentration de chlorothalonil SA de 0.244 ug/l pour un max. de 0.100 ug/l.

Une nouvelle analyse a été faite le 05.08.2019 qui a démontré une valeur en-dessous de la limite, soit 0.093 ug/l pour un max. de 0.100 ug/l.

Par contre, certains points de prélèvements ont été contrôlés avec des Enterococcus, des germes aérobies mésophiles, des Escherichia coli (germes d'origine fécale).

C'est spécialement les communes de Cheyres et de Rovray qui ont été touchées. Les causes ont été trouvées et les corrections ont été apportées et les analyses sont revenues dans les normes.

Il faudra rester vigilant en 2020 et suivre régulièrement le résultat des nouvelles analyses, surtout celles sur les métabolites du chlorothalonil.

Comité et Assemblée des délégués

Les représentants de la Commune d'Yvonand sont M. Philippe Moser, président de l'Assemblée des délégués et Gabriel David membre du comité.

Eaux usées et claires**Réseau, séparatif et divers**

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports, dans la continuité et la planification de la **mise en séparatif** du réseau communal, nous avons en attente de disponibilités financières et décision municipale le secteur Fleurettes-Passerelle-Plage à réaliser.

Curage

Les **curages d'entretien** ont été effectués durant l'année sur les canalisations suivantes :

- Secteurs Chemin de la Cure – Grand-Rue, Rue des Marais + passage caméra, longueur 432 m
Etat : moyen à mauvais
- Secteur Avenue des Sports, longueur 150 m, c'est un curage préventif
Etat : bon
- Secteur La Rochetta, curage + passage caméra plus repérage de la conduite, longueur 155 m.
Etat : moyen, tassement de la canalisation, l'eau passe.

Canalisations

Dans le secteur Gare – Tannerie, suite à la réfection du trottoir, on a profité de cette opportunité pour mettre le secteur en séparatif.

- Pour le secteur Gare CFF- Colons, changement des canalisations.
- Profité de l'occasion pour aménager la P. no 2680 (Wagner) en EU.
- Immeuble des Marais, passage caméra, problème de rats à cause d'une conduite désaffectée.
- Avenue des Pins, réparation d'une conduite EU bouchée.

Concernant le préavis no 2018/11, assainissement des eaux usées et claires du secteur Le Moulin, les travaux sont terminés. Nous sommes dans l'attente de la remise officielle des installations ainsi que du décompte final.



Une convention entre les propriétaires du secteur Le Moulin et la commune d'Yvonand est en cours d'élaboration. Du fait que la canalisation a un statut de canalisation privée ayant fonction d'équipement public, la convention doit régler des responsabilités et des charges de chacune des parties comme évoqué dans le préavis.

STAP Le Moulin

Concernant le préavis no 2018/20, réfection des stations de pompes des eaux usées de la Mauguettaz et des Vursys, les travaux ont été terminés en août 2019, à notre entière satisfaction. Les dépenses ont été bien en-dessous des estimations. Le décompte final présente une économie pour la Commune de CHF 58'502.35 HT.

Traitement des eaux usées & station d'épuration STEP

Le projet de raccordement à l'ERES à Estavayer-le-Lac s'est poursuivi durant l'année 2019. Plusieurs contacts ont été pris pour pouvoir disposer enfin d'un prix pour le raccordement.

L'assemblée des délégués des communes membres de l'ERES s'est déroulée le 9 octobre 2019 sans qu'aucune décision n'ait été prise. Au stade de leur étude, l'assemblée ne peut se déterminer si un agrandissement de la STEP est indispensable et nous demande de patienter encore quelques mois, c'est-à-dire, jusqu'à l'automne 2020.

Ce courrier nous a un peu refroidi dans notre élan et nous avons pris la décision, en municipalité, de revoir le projet d'agrandissement. Des contacts dans ce sens vont être pris avec un bureau d'ingénieur pour refaire l'étude concernant :

- La construction d'une nouvelle STEP.
- La rénovation complète ou partielle de la STEP existante.
- Recalculer le dimensionnement de la STEP.
- Négocier avec le Canton l'utilisation de la place de stockage.

La STEP est située dans deux zones sensibles, la zone intermédiaire où se situe la STEP actuelle et la zone forêt pour la place de stockage. Il est important, en cas de rénovation de la STEP, de pouvoir utiliser la place de stockage pour la construction de nouveaux bassins de décantation. La commune devant faire face à d'importantes dépenses ces prochaines années, nous allons demander au bureau d'ingénieur de privilégier la rénovation de la STEP actuelle et d'utiliser les infrastructures existantes avec un plan d'entretien du matériel.

Toutes les **analyses** effectuées en 2019 par le service de Protection des eaux de la DGE, ont montré que les concentrations et rendements **ne respectent pas la législation en vigueur**.

Nous avons pris en charge dans notre installation de **déshydratation des boues** de STEP, des villages avoisinants (secteur STRID), soit 477 m³, se répartissant comme suit :

- Biolley-Magnoux, 88 m³
- Molondin – Démoret – Chêne-Paquier, 138 m³
- Villars-Epeney, 61 m³
- Chavannes-le-Chêne, 144 m³
- Rovray – Arrissoules, 46 m³

La STEP a subi diverses avaries dans le courant de l'année 2019 :

- Panne du moteur de la vis 1, prix de la réparation env. CHF 2'600.00.
- Roulement grippé de la vis 1, prix de la réparation env. CHF 7'500.00.
- Panne de la vis 4, de l'engrenage, prix de la réparation, env. CHF 2'900.00.
- Changer la sonde du stockeur, prix de la réparation, env. CHF 3'200.00.
- Divers entretiens et modification du tableau électrique env. CHF 3'500.00.
- Moteur du micro-tamiseur, CHF 3'400.00.



Toutes ces pannes ont mis fortement à contribution le personnel de la STEP pour gérer et faire le maximum pour que la STEP fonctionne au mieux pendant ces périodes d'entretien et réparations.

Le **suivi technique** de la STEP, par M. Christophe Deriaz, amène les chiffres et commentaires suivants :

Conclusions du rapport technique 2019

Performances

Les performances d'épuration ne respectent pas les exigences de traitement en raison d'une surcharge importante des installations. De meilleurs résultats ont été constatés du mois d'août au mois de décembre 2019. Durant cette période, une panne de la vis de relevage des eaux brutes a modifié le flux hydraulique et le dosage de précipitant. Le lien de cause à effet reste à vérifier.

Réserves de capacité

La STEP est dimensionnée pour traiter 3'000 équivalents habitants (EH). En 2019, 3'424 habitants ont été annoncés raccordés. La charge supplémentaire liée à l'industrie et au tourisme (campings) n'est pas calculée précisément, mais des charges journalières à plus de 7'000 EHDBO5 ont été analysées. En moyenne annuelle, la charge journalière dépasse les 4'000 EHDBO5 en 2019. La capacité de la STEP est donc largement dépassée.

Mesures d'amélioration

Le projet de raccordement des eaux usées à la STEP d'Estavayer (ERES) est toujours en attente des décisions venant de l'ERES. En parallèle, une étude préliminaire concernant l'agrandissement de la STEP d'Yvonand sera lancée en 2020.

La modification de la commande/asservissement des pompes doseuses serait nécessaire afin de mieux maîtriser le dosage des précipitants pour le traitement chimique de l'eau brute.

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation sont stables en ce qui concerne les coûts liés à la consommation d'électricité et au traitement des boues. Une légère augmentation des coûts pour le traitement chimique est cependant observée.

Les chiffres 2019 de notre station d'épuration sont les suivants :
(Selon rapport technique 2019 – PÖYRY C. Deriaz)

Quantité d'eaux usées

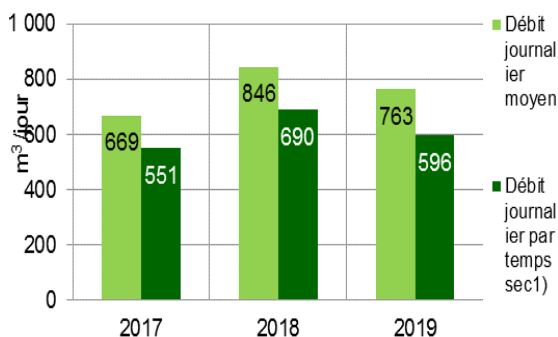


Figure 1: Evolution des débits journaliers

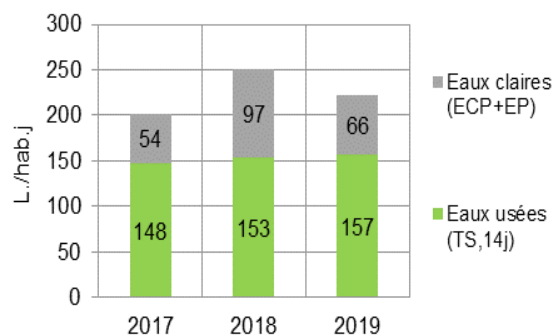


Figure 2 : Evolution des débits spécifiques

Charges polluantes à traiter

La charge mesurée en entrée de STEP avant le traitement chimique, bien que très variable, dépasse largement la capacité de traitement biologique de la STEP (3'000 EH).

La statistique, ci-dessous, est basée sur les 12 analyses annuelles réalisées par la DGE-VD dans le cadre de ses contrôles périodiques.

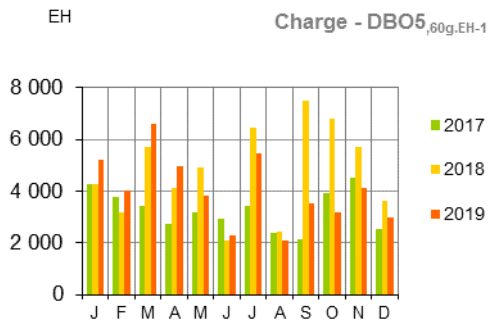


Figure 3 : Charge en carbone représentée en EH à 60 g DBO₅.

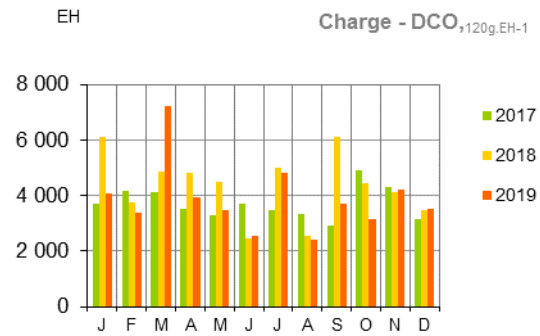


Figure 4 : Charge en carbone représentée en EH à 120 g DCO.

Performances d'épuration

Les performances de traitement ne respectent pas les objectifs en raison d'une surcharge évidente en entrée de STEP.

Nous pouvons observer une amélioration sensible de la qualité de l'eau usée épurée du mois d'août au mois de novembre 2019. La détermination des causes de ce constat est en cours. Le dosage de précipitant/floculant et les flux hydrauliques doivent être vérifiés.

Le graphique ci-dessous concerne l'élimination du carbone représenté par la demande organique en oxygène (DCO). Les autres paramètres sont présentés en annexes.

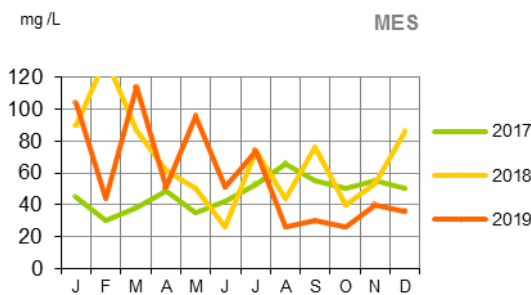


Figure 5 : Concentration des matières en suspension (MES) dans les eaux épurées. Norme : < 20 mg/l.

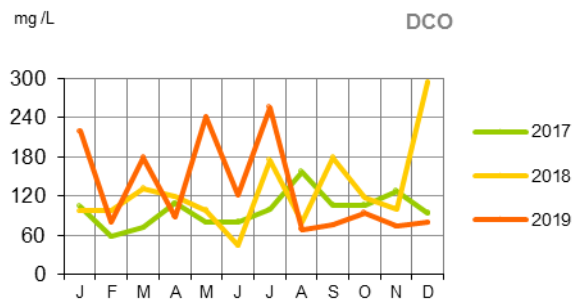


Figure 6: Valeur de concentration en DCO dans l'eau usée épurée. norme : < 60 mg/l.

Elimination des boues

La quantité de boues déshydratées (hors boues externes) en 2019 (39 tMS) est nettement inférieure à la valeur théorique attendue (90 tMS).

Les pertes de matières en suspension (MES) dans l'eau épurée expliquent en grande partie cet écart.

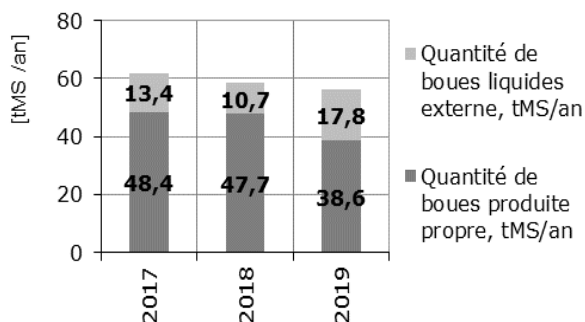


Figure 2: Evolution de la quantité de boue déshydratée.

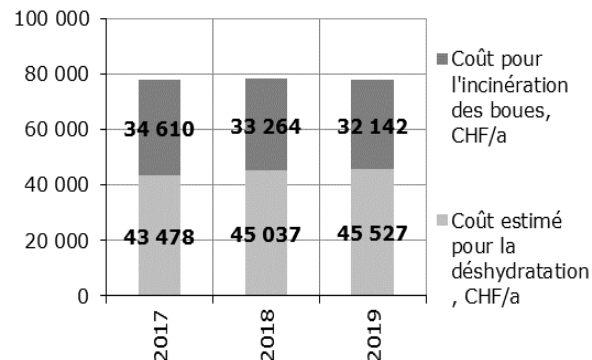


Figure 3: Evolution du coût total d'élimination des boues.

Energies électrique

La consommation électrique annuelle est légèrement inférieure en 2019 en raison des éléments évoqués précédemment. La consommation moyenne annuelle des STEP vaudoises est évaluée à 36 kWh par équivalent-habitant (EH). En 2019, la moyenne pour la STEP d'Yvonand se monte à 25 kWh/hab. ce qui est bien en-dessous de la moyenne vaudoise. Le procédé de traitement biologique par lit bactérien, très économe en énergie, en est la raison.

Nous pouvons également relever que la part de la consommation électrique pour la déshydratation des boues est d'environ 15% de la consommation totale.

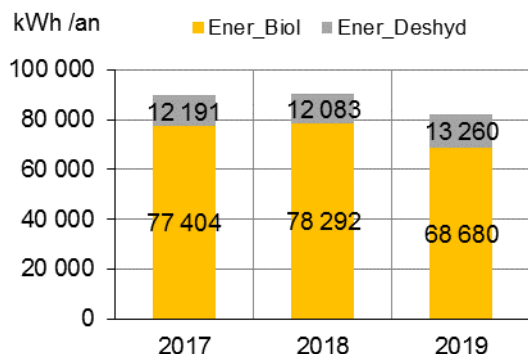


Figure 4: Evolution de la consommation d'énergie électrique globale.

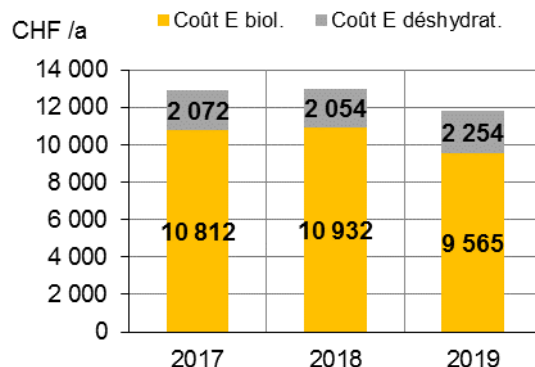


Figure 5: Evolution des coûts d'énergie électrique.

Déphosphatation

La précipitation du phosphore se fait par adjonction de chlorure ferrique. Deux pompes doseuses assurent le dosage de précipitant. L'une, en entrée de STEP, est asservie à la vis de relevage 1 et l'autre, en sortie, est asservie aux pompes d'alimentation du lit bactérien.

Le contrôle du dosage se fait par l'analyse des orthophosphates (PO4) en sortie de l'eau épurée. L'objectif étant d'être inférieur à 0.15 mg/l P.

En 2019, le dosage n'a pas été suffisant dès le mois d'août. Cela coïncide au problème de fonctionnement de la vis de relevage n°1. Ce principe de fonctionnement lié à l'asservissement des pompes doseuses avec les vis ou pompes de relevage n'est pas optimal. Il conviendrait de trouver une solution afin de garantir un dosage stable correspondant à une quantité d'environ 75-80 litres par jour par temps sec.

Les coûts d'achat du produit utile à la précipitation du phosphore (chlorure ferrique) sont en légère augmentation. Comme indiqué précédemment (voir chap.5), il conviendrait de modifier l'asservissement des pompes doseuses afin de mieux réguler la quantité dosée. Prévu pour 2020.

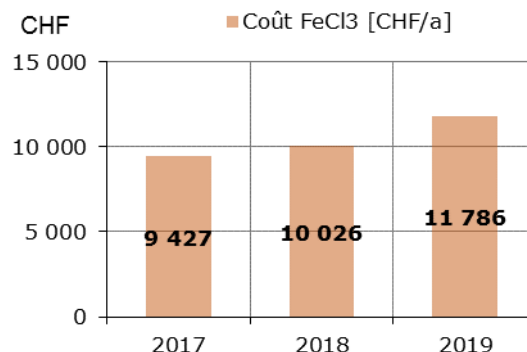


Figure 61: Evolution des coûts d'achat du chlorure ferrique.

Eclairage public

Niédens

A Niédens, 6 nouveaux luminaires LED ont été installés.

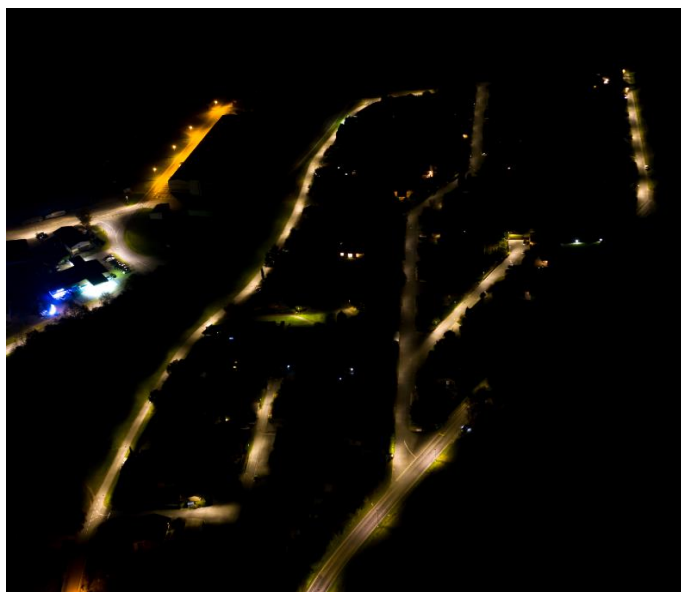
Projet Perséides

La commune a participé au projet Perséides qui préconisait l'extinction de l'éclairage public la nuit du 12 au 13 août 2019. Nous avons donc éteint le Pré de l'Hôtel de Ville et ses abords. On a pu « voir » que beaucoup d'habitants se sont réunis sur le pré à cette occasion.

Pollution lumineuse

On parle de plus en plus, avec insistance, de la pollution lumineuse. Le Parti Socialiste a déposé une motion dans ce sens et demande :

- Eteindre l'éclairage public une partie de la nuit.
- Diminuer l'intensité de l'éclairage.
- Sensibiliser les habitants et détenteurs de commerce sur le besoin d'éclairage nocturne.



Au centre, Rue de Priales avec abaissement à 10 %

Il a été décidé de faire d'un test d'abaissement de l'éclairage public dans le quartier de Priales où 47 luminaires ont été reprogrammés à 40 % permanent et un abaissement à 10 % de 23 h. – 5 h.

Le test va durer quelques mois.

Il a été décidé également de faire un test d'extinction totale de 23h – 5h. Il y a un choix de quartier à faire et régler des problèmes techniques, ce qui fait que le projet est reporté en 2020

Une conférence publique a été organisée le 21 novembre 2019 sur le thème de la pollution lumineuse qui s'est suivie d'une promenade nocturne dans le village. Environ 30 personnes ont participé à cette séance.

Consommation d'électricité

Concernant la consommation d'électricité pour l'éclairage public, on peut constater la stabilisation de la consommation par rapport à 2018. Pour 2019 nous avons réglé un montant global de CHF 23'724.90, (En 2018, CHF 23'983.05, CHF 27'062.20 en 2017, CHF 31'039.10 en 2016, CHF 60'411.- en 2012).

Gaz**Réseau, travaux, gestion**

Le fournisseur de gaz naturel sur le territoire de la commune est Energiapro SA, tandis que la gestion technique des réseaux est assurée par la société Cosvegaz SA, avec qui la municipalité a signé un contrat d'exclusivité.

Depuis le 1er avril 2017, l'entreprise Energiapro SA a repris les activités de commercialisation du gaz naturel. Elle est également active dans le développement des énergies renouvelables, l'énergie solaire photovoltaïque et thermique. Energiapro SA a été fondée par le groupe Holdigaz SA.

La société Cosvegaz SA, une entité du groupe Holdigaz SA également, se concentre désormais sur les activités techniques liées aux réseaux de gaz naturel (raccordements, installations et maintenance).

Pour l'année 2019, 3 nouvelles installations, en branchements individuels, ont été installées, représentant une puissance de 293.76 kW

Electricité

La **station de recharge pour véhicules électriques**, installée par Green Motion SA, sur le parking du pré de l'Hôtel-de-Ville a enregistré pour l'année 2019, 1 charge tous les 1,5 jours (5 en 2017), avec une présence plus marquée pour les mois de juillet, octobre et décembre.

Les temps de charge les plus longs se situant à plus de 5 heures dans le mois de décembre.

Le but aujourd'hui pour Green Motion SA est toujours de densifier le réseau y compris dans les régions peu fréquentées. L'investissement n'a pas encore atteint son seuil de rentabilité, on peut constater une nette amélioration.



		2017	2018	2019
Nb de recharges		73	129	214
Consommation totale	Kwh	435	578	2464
Commission annuelle	CHF	39.51	159.77	696.80

Planification énergétique territorial (PET) commune d'Yvonand

Comme mentionné dans le dernier rapport de gestion, nous avons reçu le rapport final en décembre 2019. Ce rapport sera présenté au conseil communal dans le courant de septembre 2020. Il servira aux objectifs énergétiques et principes directeurs tenant compte des infrastructures existantes et projets de développement urbains, ainsi qu'aux révisions futures des plans d'aménagement.

Pour rappel, cette étude a pour but de :

- Confirmer les scénarios énergétiques futurs, en tenant compte de la stratégie fédérale 2050 et la société 2000W.
- Valoriser des ressources locales et renouvelables disponibles : solaire, géothermie, eaux usées, bois, entres autres.
- Promouvoir l'efficacité énergétique.
- Réduire la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles et nucléaire.
- Favoriser l'utilisation des infrastructures existantes et le développement d'infrastructures énergétiques pour valoriser les énergies locales.
- Optimiser l'adéquation offre-demande en fonction des projets planifiés et de la densification urbaine.

Pour atteindre ces buts, l'étude nous proposait un certain nombre de mesures dont voici celles qui ont été retenues par la municipalité :

Dans la partie « Règlementation » : Chauffage à distance Centre + Ouest

- Dans la partie « Soutien » : Programme de subventions énergétiques
- Dans la partie « Incitation » : Plateforme de groupement d'intérêt
- Dans la partie « Etude » : Site d'implantation PV
- Dans la partie « Communication » : Communication sur les résultats et la stratégie
- Dans la partie « Organisation » : Suivi de la situation énergétique
Modèle de financement, subventions
Suivi des projets de construction et incitation à l'adoption des Standards

POTENTIEL SOLAIRE ESTIMÉ POUR L'ENSEMBLE DES TOITURES					
	SURFACE DE PANNEAUX	PRODUCTION ÉLECTRIQUE (PV)	PRODUCTION THERMIQUE	PANNEAUX HYBRIDES	
				PROD. ÉLEC	PROD. THERMIQUE
BATI ACTUEL	PV : 87'000 m ² TH : 50'000 m ²	12.8 GWh _{el} / an	22.7 GWh _{th} / an ⁹	7.3 GWh _{el} / an	20.4 GWh _{th} / an
BATI FUTUR ¹⁰	PV: 90'000 m ² TH: 52'000 m ²	13.3 GWh _{el} / an	23.5 GWh _{th} / an	7.6 GWh _{el} / an	21.1 GWh _{th} / an

Tableau 5 : Potentiel maximal de production d'énergie solaire

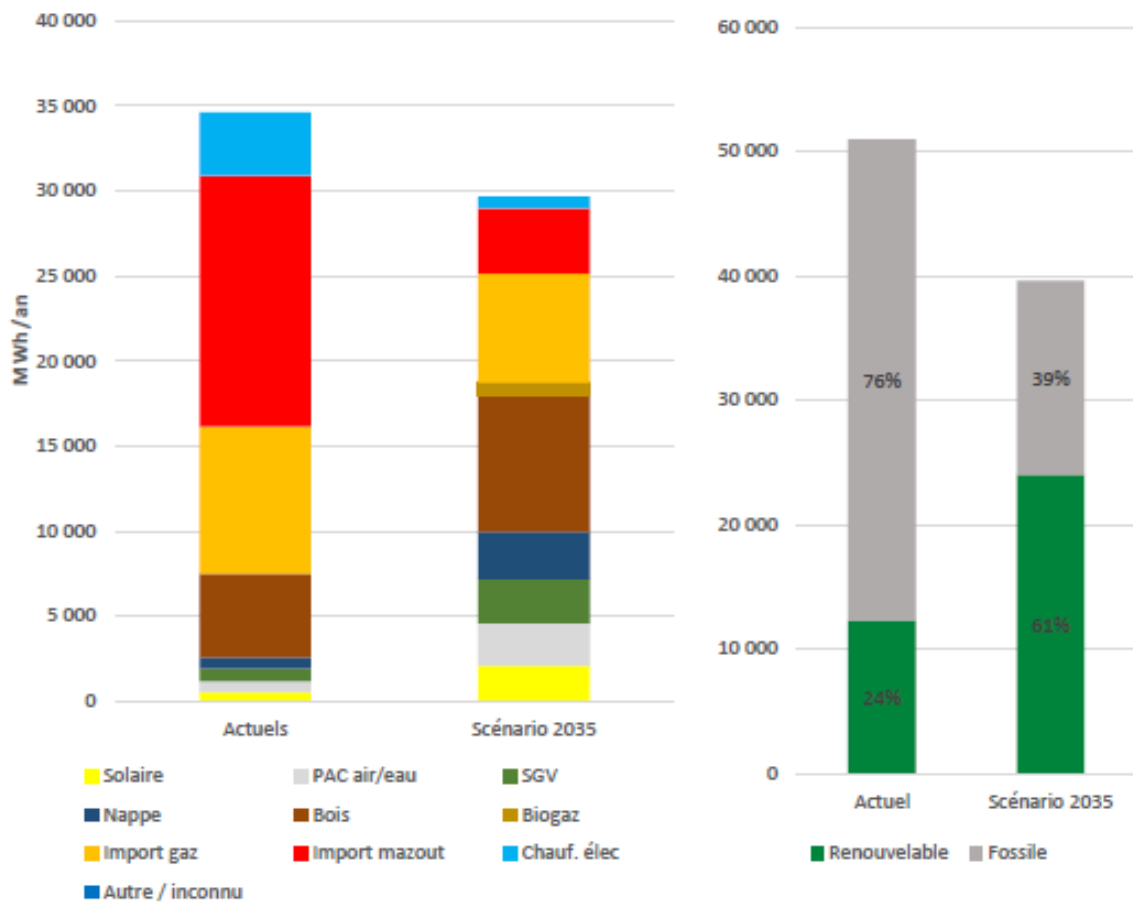


Figure 20 Appvisionnement des besoins de chaleur actuel et à l'horizon 2035 (selon le scénario retenu) en énergie utile par agent énergétique (gauche) et en énergie primaire par origine (droite)

Réclamations, remarques

Un point dont on ne parle pas souvent et qui prend de l'ampleur ce sont les réclamations et les remarques. En 2019, nous avons traité 25 réclamations écrites sans tenir compte de celles reçues par téléphone ou autre. La plupart des réclamations concernent les factures d'eau, et le reste concerne l'éclairage public et diverses raisons.

Chaque réclamation est discutée en municipalité, une réponse est apportée par courrier, souvent il faut l'intervention de la voirie. Très souvent il y a plusieurs échanges de courrier, ce qui alourdit le traitement administratif.

Toujours en cours, un dossier juridique traité par Me Bovay pour le dicastère 02.

6. SERVICE DES BATIMENTS (Mme Emmanuelle Bigot)

Généralités

L'année 2019 écoulee sera incontestablement l'année de la salle polyvalente où des moyens importants ont été investis pour la rénovation de sa toiture, des huisseries et de l'isolation. Il y aura eu la prise en main des classes en container au collège puis le démarrage des travaux de la salle de gym triple, la plus grosse construction entreprise par la commune à ce jour. En ce qui concerne l'équipe de conciergerie, ce sera l'année de sa consolidation en termes de composition et de savoirs.



Bâtiments communaux - hors locatifs, à charge de la conciergerie
Administration communale + bâtiment agence sociale, petite Amérique (PAY), complexe scolaire et salles de gym, salle polyvalente, grande salle, temple et salle de paroisse, salle du kiosque refuge du lac (+forêt)

Conciergerie

L'équipe compte 4.5 ETP dont les missions principales sont :

- De permettre aux usagers de disposer de locaux et d'équipements propres, en bon état d'utilisation.
- D'assurer l'hygiène, la propreté, le bon entretien des bâtiments communaux, de leurs équipements ainsi que de leurs abords.
- De contribuer à la sécurité des gens et des choses. Assurer l'accès aux bâtiments et leur fermeture selon les horaires définis.

Une équipe d'auxiliaires effectue des nettoyages courants et un appoint pendant les grands nettoyages d'été.

Effectifs de la conciergerie

M. Jaccard est le chef d'équipe de la conciergerie composée de MM Marchetto, Schaller, et Tarin tous à 100% ainsi que de Mme Gonin qui travaille à 50%.

Organisation de la conciergerie

Les concierges remettent un carnet hebdomadaire au chef concierge. Celui-ci ventile les heures par bâtiments et reporte les heures travaillées auprès de l'administration. Le journal mis en place depuis deux ans est un outil important pour le suivi des activités. Les fiches de signalement des problèmes qui ont été créées ont été distribuées au secrétariat et à l'équipe de conciergerie.

La procédure de remise des clés est désormais respectée. Les concierges ont nettement amélioré l'ergonomie des locaux en les équipant d'étagères aux normes, en organisant les stocks de façon rationnelle. En 2019, la conciergerie s'est installée dans l'ancien appartement du collège permettant ainsi aux concierges d'avoir une salle dédiée comme vestiaire, pour les réunions et pour les pauses. L'ancienne salle de bain offre la possibilité de se doucher et M. Jaccard dispose d'un bureau.

Service des bâtiments

Cette année écoulee a été l'occasion de définir le poste de Chef de Service des Bâtiments communaux à travers la réflexion menée sur l'organigramme général de la commune et rédiger le cahier des charges y relatif. La procédure de recrutement a été confiée à un cabinet spécialisé et en fin d'année 2019, nous avons pu confirmer le poste au candidat sélectionné.

Formation continue

Cours T003

MM. Jaccard a désormais suivi l'entier des modules soit 5 jours sur le nettoyage et remise en état des sols, bureaux sanitaires et vitres. M. Marchetto a participé cette année aux 2 premiers modules du cours T003 et fera les 3 derniers modules en 2020.

Cours T002

M. Tarin a suivi le cours T002 en 2019. M. Schaller n'a pas pu suivre le cours de base T002 auquel il était inscrit.

Cours T001

Les trois auxiliaires ont été suivre une formation d'une demi-journée dans le même établissement. Il est satisfaisant de constater que ces formations apportent une connaissance plus fine et unifiée des pratiques d'entretien des bâtiments et la reconnaissance d'une profession à part entière.

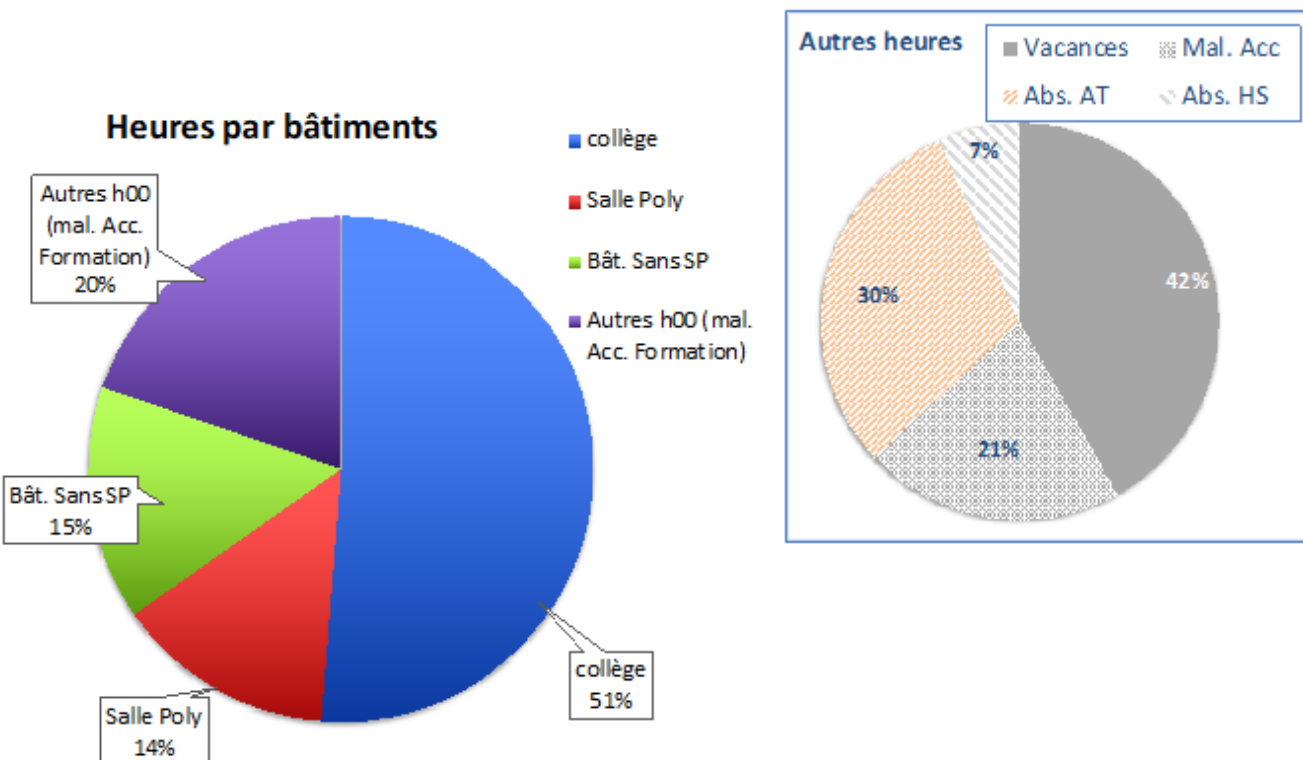
Occupation générale des bâtiments

La salle polyvalente est sans conteste le bâtiment le plus utilisé mais, en raison des travaux en 2019, son occupation a été « freinée », exceptée pour les pré-réservations passant par l'USL. Les salles de gym sont occupées à part plus ou moins égale par l'école et les sociétés locales. Il faut noter que la demande en m2 ne cesse d'augmenter tant pour les besoins scolaires que ceux d'un centre régional (salles de réunion, pratiques sportives douces, etc.).

Vandalisme et déprédations

Des dégâts mineurs réguliers sont à relever dont certains récurrents. Une bonne coordination avec notre ASP a permis d'identifier plusieurs jeunes dont on attend désormais de leur part une conduite exemplaire.

Répartition de l'utilisation des 8239 heures de conciergerie travaillées sur les bâtiments : sans surprise, le collège et la salle polyvalente représentent les plus gros postes avec respectivement environ 40% et 25% du temps global occupés aux bâtiments.



Travaux réalisés par le service de voirie sur les bâtiments

En 2019, le service de la voirie a consacré 1347 heures aux bâtiments (995 heures en 2018, 639.75 heures en 2017). Une bonne partie de ces heures, 46% ont été réalisées au profit du collège 188 heures pour la démolition du pavillon provisoire. 80 heures ont également été mises à profit de la salle polyvalente. Le bureau technique a suivi le dossier de la salle polyvalente et les séances de chantiers de la salle triple.

DEVELOPPEMENT DURABLE CONCIERGERIE

Une remorque professionnelle attelée à un vélo électrique performant, devraient désormais permettre de diminuer le nombre de km parcourus en automobile à travers le village et les inévitables émissions de CO2 qui y sont liées. Un tel suivi ne peut pas encore être mis en œuvre mais devrait pouvoir démarrer en 2020. L'utilisation de produits respectueux de l'environnement n'est pas encore entrée dans les mœurs malgré une tentative de faire essayer des produits non toxiques et totalement biodégradables. L'équipe est attentive aux pertes d'énergie et se bat pour informer de l'importance de fermer volets, portes et fenêtres. Bien des améliorations en matière de développement durable peuvent encore être apportées et qui seront confiées dès que possible au nouveau chef de service des bâtiments.

PATRIMOINE ADMINISTRATIF



Complexe scolaire en Brit

- Années de construction : 1957 – 1971 – 1986 – 1989 – 1993 - 1997 – 2000 -2008 – 2015
- Rénovation lourdes : 2014 (façades bâtiment 1957), conduites d'eau Brit II 2018
- Surfaces :
 - Collège / Brit I / Brit II : 12'250 m²
 - Modulaire : 1'025m²
 - Container : 633m²

Collège

Divers travaux d'entretien récurrents ont été effectués tout au long de l'année tels que la révision des équipements des salles de gym, des lampes de secours, systèmes incendie, etc.

Une troisième fuite dans le plafond du forum est apparue, nous n'avons pas attendu que la 4^{ème} conduite d'eaux claires cède aussi et avons fait réparer les deux dernières en même temps.

Durant les vacances de Pâques, les murs des escaliers du bâtiment 1957 ont été repeints, avec les années, ils étaient devenus particulièrement sales, tâchés et d'une couleur indéfinissable. Une entreprise a été mandatée pour procéder à la réfection des virevents du bâtiment 1957.

Le projet de rénovation des alarmes et sonneries est mis en standby en raison des coûts et de la complexité du sujet. Le contrôle périodique des installations électriques a été effectué en 2019 sur le collège.



Réfection des virevents du collège

Salles de gym

Les salles de gym Brit I, Brit II et la salle de rythmique sont utilisées environ 4900 heures par année par les écoles et les sociétés locales. Des créneaux horaires supplémentaires fixes se sont glissés les fins de semaine notamment. Certaines utilisations sont ponctuelles comme l'utilisation des vestiaires uniquement pour les matchs de foot.

Brit II

Le projet de terminer les travaux de rénovation des conduites de Brit II n'a pas abouti en 2019. En effet, la salle n'est toujours pas au sec en raison de différents problèmes de toitures et chenaux, ainsi, plusieurs interventions ont eu lieu sur les virevents et les ferblanteries. Il était également nécessaire que le préavis 2018-02 puisse être bouclé administrativement avant d'envisager la suite. Il est à relever que la rénovation de conduites donne satisfaction, tout comme l'installation d'un équipement de traitement de l'eau fonctionnant sans sel.

Pavillons enfantines

Le pavillon des enfantines avait fait l'objet de nombreuses interventions en 2019. En 2019, un bilan thermique a permis d'évaluer ses failles en matière de consommation énergétique. Construit en 1986, il accuse 32 années et demande d'investir maintenant pour son entretien afin d'en sauvegarder sa valeur patrimoniale. Désormais au sec, le pavillon doit encore faire l'objet d'entretien, les baies vitrées sont en fin de vie et des courants d'air refroidissent le pavillon. Le préavis 2019-08 accepté permettra d'améliorer le confort thermique.

Bâtiment modulaire

La terrasse a enfin été terminée dans les règles de l'art en début d'année 2019. Il aura fallu des mois pour obtenir ce résultat. Il est constaté que la peinture de sol pose problème dans les classes et les couloirs sans qu'une solution ne soit encore trouvée à coût raisonnable. Des panneaux à l'intention des propriétaires de chiens doivent encore être posés.

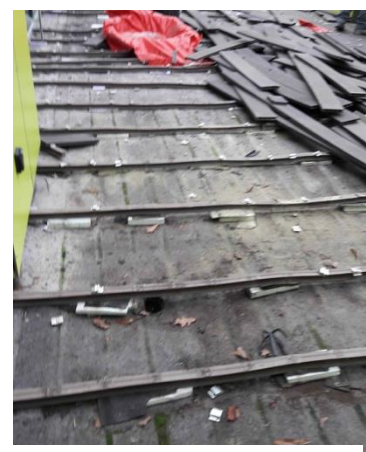
Alarmes et sonneries : une rencontre a été organisée avec le service cantonal sur ce thème. La difficulté et les coûts estimés du projet n'ont pas permis d'avancer en 2019. En effet, la construction des containers scolaires complexifie encore les données, auxquelles il faudra intégrer la salle de gym triple puis la construction du bâtiment de 10 classes. Ainsi, en attendant, une procédure d'évacuation soignée est mise en place et la direction de l'école procède à un exercice annuel d'évacuation suivie d'un débriefing.

Bâtiment modulaire

Suite à une visite après deux ans du bâtiment modulaire, tous les points à corriger ont été réglés, sauf la réfection de la terrasse. L'entreprise mandatée a entrepris de refaire la surface avec des lames de bois. Le travail n'a pas encore donné satisfaction, nous avons dû demander de refaire l'entier du travail pendant les vacances d'automne et l'entreprise sous-traitante n'a pas encore effectué les finitions correctes des joints de dilatation. Nous espérons voir ce travail enfin aboutir début 2019. La sécurisation des extérieurs du bâtiment modulaire a été mise en place par la pose de chicanes qui semblent efficace. Des panneaux à l'intention des propriétaires de chiens doivent encore être posés.



Vestiaires FC



Terrasse modulaire avant réfection

Vestiaires du FC

Une rupture de conduite a nécessité une intervention cet été. Les frais ont pu être limités en faisant les travaux au minimum, ce bâtiment étant voué à une démolition relativement proche. Ainsi le carrelage a été refait avec des carreaux du stock par le service de voirie après la réparation du sanitaire.

Container scolaire « Aquarius »

Propriété de l'ASIYE, ces containers sont entretenus par le personnel de conciergerie. Les classes donnent satisfaction. De nombreux détails en revanche, ont dû être réglés depuis la mise en service et des problèmes d'étanchéité sont relevés sans avoir à ce jour été totalement solutionnés. Il est à relever que les containers scolaires sont en leasing et deviendront propriété de l'ASIYE après 5 ans.

La demande en m² continue d'augmenter tant pour les sociétés sportives que pour les besoins scolaires avec un nombre d'enfants à scolariser ces prochaines années dépassant nettement les capacités actuelles des locaux. Les classes en container n'auront donné du mou qu'une année.

Extension collège : salle de gym triple VD6

Préavis 2013-05 / Préavis 2017-12 / Préavis 2018-09

La mise à l'enquête de la future salle de gym triple a été déposée fin juin 2018, une mise à l'enquête parallèle a défini la mobilité autour du site de Brit. L'enquête pour la salle VD6 a fait l'objet d'une opposition signée par plusieurs citoyens riverains. Après que le tribunal ait eu donné raison à la commune d'Yvonand, les opposants ont renoncé à aller au tribunal fédéral en septembre 2019. Dès lors, tout s'est enchaîné très vite pour le démarrage du chantier. Dès les vacances d'automne, le site a connu la mise en place de l'enceinte de chantier, la démolition du pavillon provisoire après 30 ans d'utilisation et le début de la creuse. A la fin 2019, tous les pieux des parois berlinoises côté école étaient posés. Le bâtiment devrait être livré en automne 2021. En 2019, 6 séances de pilotage avec les architectes ont eu lieu notamment pour l'ouverture de soumissions. L'ASIYE et la commission sportive ont été consultés puis invités à valider les plans finaux. Depuis le démarrage des travaux en octobre 2019, 11 séances de chantier se sont déroulées.

Salle polyvalente

- Année de construction : 1978
- Rénovation lourde : 2019
toiture, huisseries

La répartition en nombre de journées entre les différents types d'utilisateurs est présentée dans le tableau.

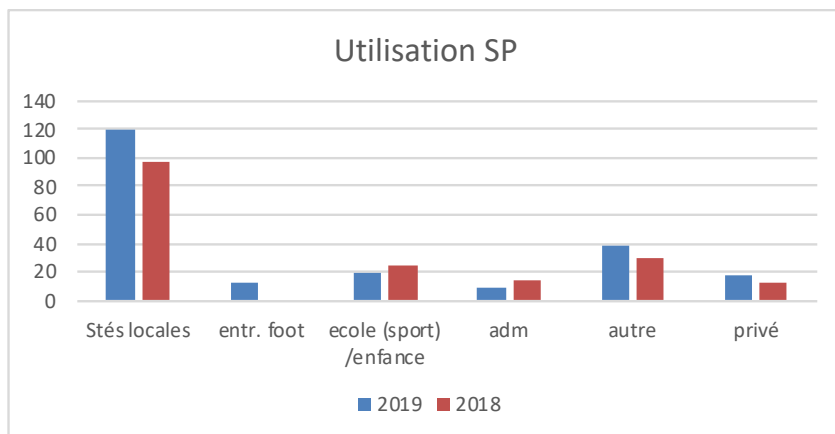
2019 a vu la concrétisation du préavis 2018-08 voté par le conseil communal afin de mettre le bâtiment

au sec, d'améliorer ses performances thermiques par l'amélioration de l'isolation et le changement de l'entier des portes et fenêtres. Le dossier sécurité incendie a engendré un certain nombre de modifications et de contraintes, notamment dans l'évacuation de la fumée. La mise aux normes de l'éclairage sécurisé n'est pas terminée et encore en cours d'étude. Les travaux se sont bien déroulés de janvier à août, malgré une météo amenant de nouveaux records aberrants et mettant à contribution la bonne volonté et la souplesse de chacun, tant du côté des entreprises, que des utilisateurs, en passant par les services communaux. En effet, la salle est restée ouverte au public pendant l'entier des travaux malgré des échafaudages intérieurs rendus nécessaires pour des raisons de sécurité. Profitant du chantier, il a été installé des barrages anti-saletés à chaque entrée du bâtiment.

Quelques ajustements ont dû être réalisés depuis la fin des travaux, au niveau de la manipulation des impostes, des ferme-portes ainsi que des renforcements des portes aux endroits les plus fréquentés.

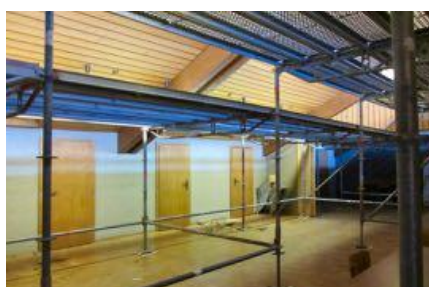
Le stockage des verres à pied a été amélioré par la mise en place d'un système sur chariot facilitant leur manutention et garantissant une hygiène irréprochable.

Les besoins en m² scolaires ont impliqué la mise à disposition des lieux, deux après-midis par semaine et l'aménagement de crochets pour le volley et le badminton. Cette mise à disposition nous a incité à rénover les douches sans délai : des fuites au niveau du plafond du rez-de-chaussée avaient été



constatées durant l'été. Une intervention minimaliste mais très fonctionnelle a été réalisée entre le mois d'août et d'octobre 2019.

Il est à relever que l'équipe de conciergerie s'applique actuellement à créer les documents facilitant l'utilisation des lieux. Ainsi, la sono, la cuisine... disposent peu à peu d'une documentation photo permettant de ranger correctement le matériel. De même l'espace de stockage de la conciergerie s'est amélioré, rationalisé et répond de mieux en mieux aux normes de stockage des produits.



Travaux salle polyvalente

Administration communale

- Année de construction : vers 1850
- Rénovations lourdes : 1991

Seuls des travaux d'entretien courant ont été effectués sur le bâtiment de l'administration communale. Le système de la porte d'entrée automatique a été changé et mis à jour.

Le projet de rénovation des façades / mise aux normes de sécurité reste à l'ordre du jour mais il sera réactivé avec l'entrée en fonction d'un chef de service des bâtiments, les artisans sollicités n'ayant pas tous fournis les devis demandés.

Bâtiment Temple 10 (Agence d'assurances sociales, bureau du conseil).

- Année de construction inconnue
- Rénovations lourdes : 2018 charpente

Aucun entretien spécifique n'a été effectué sur ce bâtiment dont la destination et l'utilisation restent à améliorer.

Refuge du Lac

- Année de construction :
- Rénovation lourde : 2015

Les deux portes de service ont été changées pour des portes inox, plus résistantes aux différentes sollicitations en lien avec l'utilisation des lieux. Lors de la saison creuse de location, la conciergerie a démonté le parquet, posé des lambourdes imputrescibles, nettoyé, huilé et remonté les lames. Le sol connaît un vieillissement accéléré en raison de la présence de condensation difficile à contenir depuis que le pourtour du bâtiment a été bétonné à la base.

Refuge de la forêt

- Année de construction :
- Rénovation lourde :

Aucuns travaux particuliers n'ont été entrepris par la conciergerie.

Salle communale Grand-Rue 15 (kiosque)

- Année de construction : 1920

- Rénovation lourde :

La salle à l'étage est occupée pour des cours de français, des réunions dans le cadre de l'Agenda 21 et quelques réservations par des sociétés locales mais les odeurs de mazout rendent l'occupation des lieux très inconfortable. Il n'y a pas eu d'entretien particulier sur ce bâtiment dont la destination et l'utilisation restent à améliorer.

Bâtiment des Condémines

- Année de construction :
- Rénovation lourde : 2016

La Jeunesse d'Yvonand occupe ce local, aucun entretien en 2019.

Grande salle

- Année de construction : 1927
- Rénovation lourde : 1986, 2011
- Surfaces louchées : toutes

Ce bâtiment connaît diverses affectations, il abrite le Château de sable, la bibliothèque, Brin d'herbe et la salle de vote. La salle de vote est bien utilisée pour divers cours de yoga, gym douce, Qi-Quong, assemblées de sociétés ainsi que pour les activités physiques des enfants du Château de sable.

En 2019, la cuisine a été adaptée à une utilisation professionnelle. L'augmentation de 22 places de la fréquentation du Château de Sable ne permettait plus une exploitation hygiénique et rationnelle. Dans ces mêmes locaux, le carrelage de l'entrée de la garderie a dû être changé en raison d'un affaissement de la dalle.



Temple

- Année de construction : 1748-49
- Rénovation lourde : 2006 clocher, 2019 escaliers extérieurs

Le préavis 2018/07 accepté a permis la rénovation en mai 2019 des escaliers du Temple. Les fenêtres Sud de doublage extérieur ont été également été changées, celles-ci devenaient dangereuses.



PATRIMOINE FINANCIER ET MIXTE

La commune d'Yvonand est propriétaire de plusieurs bâtiments dont l'affectation peut-être pour du logement, des activités commerciales, administratives parfois combinées comme pour l'immeuble de la Gare 6.

Petite Amérique (PAY)

- Année de construction :
- Rénovation lourde : 2015
- Gérance : Privamob

Accueille les locaux de la voirie, des PME, le SDIS, l'école de musique, l'espace Gutenberg, le Corps de Musique et une salle de réunion. Il n'y a pas eu de gros travaux mais la préparation d'une intervention en toiture par la voirie prévue pour 2020, suite à des importantes infiltrations d'eau chez des locataires du rez et à la voirie. Le bureau E03 a connu un changement de locataire.

Immeuble Tannerie 4-6

- Année de construction : 1920
- Rénovation lourdes : 2016
- Gérance : Privamob

Ce bâtiment est affecté uniquement au logement. En 2019, un appartement de 4.5 pièces a été entièrement refait pour l'entrée d'une nouvelle famille locataire.

Collège Mauguettaz / Oschettes

- Année de construction : xx
- Rénovation lourdes : xx
- Gérance : Privamob

Un changement de locataire en 2019 est à relever. L'ancien collège de la Mauguettaz comprend deux logements et une petite salle de réunion.

Immeuble Gare 6

- Année de construction : 1992
- Rénovation lourde : étanchéité 2008, bureaux de la Raiffeisen en 2018
- Gérance : Privamob

Le bâtiment héberge une banque, un cabinet vétérinaire, un bureau d'assurance, un dépôt et des logements. Un changement de bail dans un 4.5 pièce au 1er étage a nécessité des travaux de réfection, un garage a été reloué. L'entier des stores à lamelle de la Raiffeisen ont été changés. La banque a rénové l'agence complète. Dans la pièce à l'angle sud-ouest du bâtiment, des infiltrations récurrentes ont eu raison de la rénovation. De nombreuses recherches avaient été menées pour trouver l'origine de l'humidité constatée. Finalement, il y été identifié que les racines s'échappant du bac à plantes extérieur conduisaient l'eau dans les murs. Une tentative d'effraction à la Raiffeisen est à relever. La porte du dépôt a été enfoncée par un véhicule en avril 2019 suite à une soirée trop arrosée. Divers travaux (velux, fuites de conduite) ont été effectués tout au long de l'année.

SI Montchoisi**Treysala 18-20**

- Année de construction :
- Surface de la parcelle : 1929 m2
- Cube assurance incendie : 7459 m3
- Nombre de logements : 18
- Nombre de place de parc : 18
- Rénovation lourde : étanchéité des descentes en 2008
- Gérance : Charles Decker depuis le 01.07.2019

Treysala 22-24

- Année de construction :
- Surface de la parcelle : 515 m2
- Cube assurance incendie : 7919 m3
- Nombre de logements : 21
- Nombre de place de parc : 21
- Gérance : Charles Decker depuis le 01.07.2019

52 places de parc en location

Gérance Domicim/Charles Decker

Au mois de juillet, la régie Charles Decker a repris les dossiers de la SI Montchoisi succédant à Domicim. Une visite sur site a été organisée pour faire le bilan des travaux à entreprendre ou à prévoir.

De ce fait certains dossiers, dont la réfection de cuisines ont dû être repris à zéro. Ainsi, il n'y a pas eu de gros frais sur les bâtiments de la SI Montchoisi en 2019.

Treysala 22-24	appartement	places de parc
Chang. Baux 2019 N° 24	2.5 pièces au 2 ^e étage	∅

Sociétés locales

Les contacts avec les sociétés locales sont fréquents tant pour l'utilisation des locaux que pour une présence aux assemblées générales ou lors de manifestations. La municipalité tient compte des différents besoins associatifs, tout en maintenant le meilleur équilibre possible dans les attributions de locaux. Il s'agit d'un point sensible, le manque de m² à disposition étant le lot de tous. Les réservations de la salle polyvalente se fixent lors de l'assemblée générales pour l'année d'après. La souplesse des sociétés a été très appréciée durant les travaux de rénovation. Je relève que la vitalité des associations est un vrai atout pour notre village afin de lui conserver une vie sociale riche et l'engagement de nombreux bénévoles est à saluer. Tous mentionnent la difficulté de trouver la relève pour leurs comités.

7.1 URBANISME – POLICE DES CONSTRUCTIONS (M. Guy-Daniel Beney)

- BUREAU TECHNIQUE YVONAND (BTY)

o Organisation :

Le Bureau technique d'Yvonand (BTY) occupe 3 personnes correspondant à 2,3 ETP

M. Emmanuel Volery est chef de service depuis son entrée en activité le 1^{er} juin 2016. Il est responsable du fonctionnement du BTY.

Mme Mary-José David, collaboratrice depuis 2005, occupe un poste à 80% et Mme Emanuelle Maccagni, secrétaire, en activité depuis octobre 2016, un poste à 40%, augmenté à 50% dès l'automne 2019. Mme Maccagni occupe en plus un 20% au Service Voirie.

Selon le planning de formation de l'apprenti/e, il/elle peut être appelé/é à effectuer une période déterminée au BTY.

Le municipal de la police des constructions et de l'urbanisme est en relation très étroite avec le BTY pour le traitement des affaires courantes et tient au minimum une séance hebdomadaire afin de traiter l'ensemble des dossiers qui sont soumis à la municipalité pour validation et/ou décision.

o Tâches :

Les tâches du BTY sont très diverses et comprennent les principaux points suivants :

- Traitement de l'ensemble des dossiers de la police des constructions, rapports à l'intention de la municipalité.
- Traitement des procédures de demande de permis et traitement des permis (construire, habiter, utiliser, etc...) après validation municipale.
- Organisation et structure des dossiers, suivi, archivage.
- Collaboration avec l'ensemble des dicastères de la municipalité et les autres services communaux.
- Application des prescriptions légales en matière de police des constructions et des règlements communaux, cantonaux et fédéraux.
- Communication des renseignements relatifs aux dossiers communaux en cours, renseignements aux citoyens, architectes, maitres d'ouvrage, maîtres d'état, etc...
- Gestion du cadastre parcellaire communal, de l'état d'équipement des parcelles et des affectations des bâtiments (LHR).
- Mise à jour du cadastre sous-terrain (canalisations eau potable, eaux claires et eaux usées).
- Permis de fouille et relevés.
- Calcul des diverses données en vue de la facturation des différentes taxes.
- Gestion des procédés de réclame.
- Contrôles techniques divers et relevés par GPS.
- Démarrage et suivi des chantiers privés, suivi de certains chantiers communaux.
- Statistique de la construction (état des dossiers CAMAC).
- Gestion information et bases de données.

M. Emmanuel Volery est responsable de la gestion générale du BTY et de ce fait de l'organisation et de la répartition des tâches entre les collaborateurs. Il est membre de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4 ci-dessous); membre de la commission de salubrité (point 7.3), membre de l'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO) et a participé à l'étude du Plan directeur régional au sein de l'ADNV.

Durant l'année 2019, M. Volery a aussi été appelé à traiter certains dossiers spécifiques, dont notamment :

- Mise à jour de la gestion des eaux claires, des eaux usées et de l'eau potable et du cadastre souterrain.
- Suivi du chantier de la construction de la nouvelle salle de gymnastique (estimation : 135 heures).
- Suivi et responsable du chantier de l'aménagement extérieur du bâtiment de l'administration communale.
- Suivi du chantier de construction sur le site de Brit de 6 salles de classe en containers.
- Application du règlement de la zone réservée en vigueur depuis 09.2018 et mise à l'enquête.
- Démarrage de la révision du PACom et préparation du projet PPA des Plages.
- Gestion technique et administrative des mesures de circulation (DGMR) et du stationnement dans le secteur de l'av. des Pins mises en place durant l'été 2019.
- Evolution du géoportail : lien avec le Registre foncier, mise à jour de la carte des dangers naturels dossiers d'enquêtes, canalisations, demande de permis de fouille en ligne, le tout en collaboration avec le SIT (système d'information du territoire) d'Yverdon.
- Participation et organisation des mises à l'enquête pour les projets concernant les travaux de la Gare, réfection de l'avenue de la Gare et de l'avenue de Mordagne, projet du trottoir et de la mobilité douce route de Rovray et rue de la Mauguettaz.
- Reprise du dossier des inondations du hameau de la Mauguettaz, étude RWB.

Mme David fonctionne comme membre de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4), ainsi que comme secrétaire technique de la commission de salubrité (point 7.3 ci-dessous).

Mme David est responsable du traitement administratif de la délivrance des permis de construire et des permis d'habiter/d'utiliser. Elle établit les rapports suite aux visites de salubrité.

Mme David collabore aussi avec le dicastère des bâtiments communaux (03 – Mme Emmanuelle Bigot) et s'occupe de l'organisation et du suivi de certains travaux sur ces bâtiments.

En 2019, elle a suivi les travaux effectués à la salle polyvalente (Préavis 2018/08 - rénovation de la toiture et des fenêtres de la salle polyvalente).

D'autre part, autant M. Volery que Mme David, ont participé en 2019 à diverses séances organisées par les services cantonaux, comme par exemple pour la mise à jour des normes à appliquer en ce qui concerne la protection incendie des bâtiments (ECA) et sur l'évolution des directives sur l'aménagement du territoire (LAT).

Mme Emanuelle Maccagni est secrétaire de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4) et secrétaire de la commission de salubrité (point 7.3).

Elle établit l'ensemble des notes lors des visites de salubrité, autant pour les dossiers concernant Yvonand que pour les communes partenaires (RIBT), ce qui permet ensuite d'établir les rapports.

Outre les affaires courantes liées au poste, Mme Maccagni tient à jour la gestion des listings du suivi des affaires, organise les visites pour les dossiers dispensés d'enquête publique ainsi que les visites de salubrité et prépare les dossiers pour l'ordre du jour des séances de municipalité.

Mme Maccagni a traité 681 courriers en 2019 (466 courriers pour la municipalité, 125 pour le BTY et env. 90 pour le RIBT-autres communes) - (726 en 2018).

Il est à relever que les informations données suite aux demandes des citoyens, des architectes ou de tout autre public, liées à la police des constructions ou à l'aménagement du territoire, sont toujours très nombreuses, autant en ce qui concerne notre commune que pour les communes sous contrat RIBT.

Il est important de rappeler que la municipalité se doit de faire appliquer non seulement les diverses réglementations communales, mais aussi les nombreuses réglementations cantonales et fédérales, sa responsabilité pouvant être engagée en cas de non-conformité ou de conflit.

- **Prestations extérieures :**



Le RIBT - Réseau intercommunal des Bureaux techniques créé en 2014 – regroupe 14 communes avoisinantes qui sont sous contrat de prestations avec la municipalité en ce qui concerne la police des constructions.

En 2019, le BTY a traité pour les communes sous contrat de prestations :

- 35 permis de construire (43 en 2018 / 49 / 64 / 70 / 69 / 123).
- 11 permis de construire dispensés d'enquête publique (6 en 2018/15).
- 25 permis d'habiter/d'utiliser (22 en 2018 / 14 / 7 / 9 / 29 / 25).
- 15 rapports techniques pour préavis (10 en 2018).

Pour l'ensemble de ces prestations, le BTY a été occupé pour un équivalent estimé à 0,8 ETP (0,7 en 2018). Un montant de CHF 68'182.60 a été facturé à ces communes en 2019 (de CHF 67'171.30 en 2018 / CHF 64'835.00 / CHF 58'310.00 / CHF 55'579.80 / CHF 56'020.14 / CHF 71'821.80) ; il est toutefois à relever que certaines prestations effectuées en 2019 ne seront facturées que l'année suivante lors de la finalisation des dossiers par les municipalités respectives.

- **Permis de construire, permis d'habiter et permis d'utiliser pour Yvonand :**

- 56 dossiers de permis de construire (61 en 2018 / 44 / 59 / 61 / 68 / 55) ont été traités par le bureau technique dont 17 (33/26/28/31/33/31) suite à une mise à l'enquête publique, les autres procédures étant dispensées d'enquête publique.
- 1 dossier d'enquête publique de compétence cantonale (2).
- 15 rapports techniques pour préavis (17/10).
- 98 permis d'utiliser / d'habiter (51 permis suite à dispense d'enquête et 47 permis suite à enquête publique, dont 5 dossiers concernant des PPE).

Il est à préciser qu'une seule et unique demande de permis de construire peut être déposée et traitée pour une construction comportant de nombreux logements.

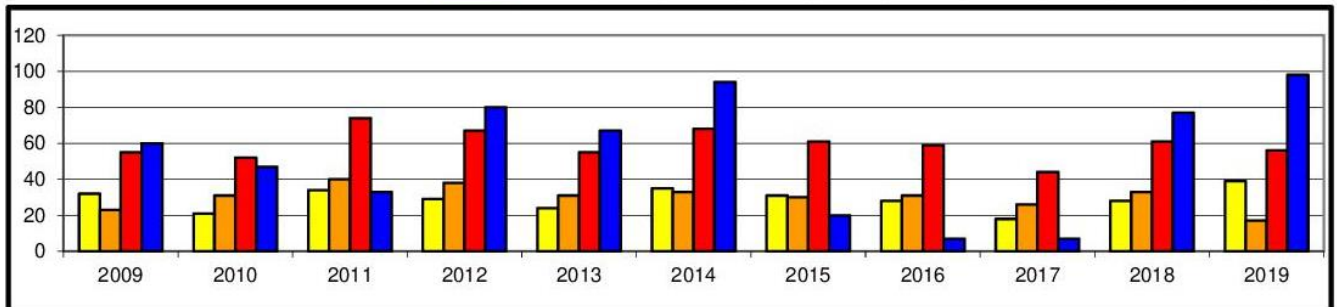
A cela s'ajoute :

- 19 demandes (10/10/16/10/20/6) pour des travaux de minime importance autorisés par la municipalité mais non soumis à un permis de construire, en application des art. 103 LATC et 68a RLATC (murs et barrières jusqu'à 120 cm, cabanes de jardin jusqu'à 8 m², installations solaires, constructions de peu d'importance, travaux d'entretien courant, etc...).
- 152 (110/123) dossiers temporaires ont été ouverts afin de répondre aux diverses demandes de citoyens.
- 7 (12/12) permis de fouilles ont été délivrés.

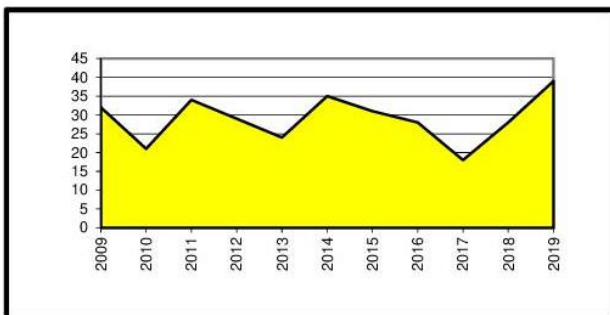
RECAPITULATIF POLICE DES CONSTRUCTIONS

De 2009 à 2019

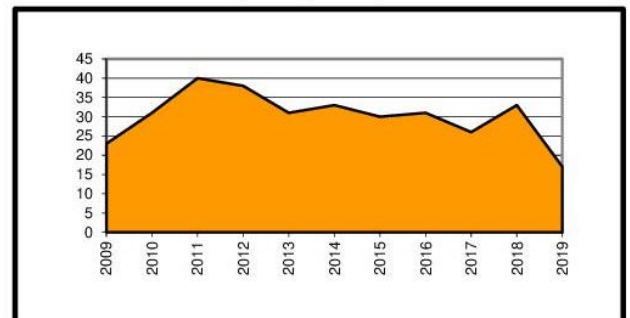
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Permis de construire dispensés	32	21	34	29	24	35	31	28	18	28	39
Permis de construire soumis	23	31	40	38	31	33	30	31	26	33	17
Total	55	52	74	67	55	68	61	59	44	61	56
Travaux non soumis à autorisation	25	18	21	17	6	20	8	16	10	10	19
Permis d'habiter/utiliser délivrés	60	47	33	80	67	94	20	7	7	77	98



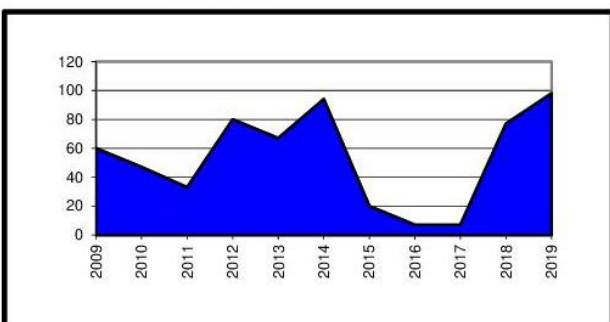
Permis de construire délivrés dispensés d'enquête publique



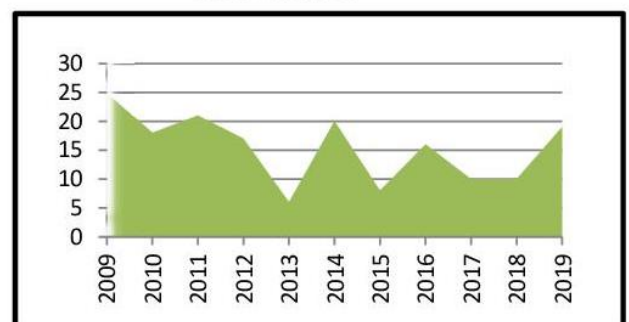
Permis de construire délivrés soumis à enquête publique



Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés



Travaux non soumis à autorisations



Principaux chantiers et constructions en 2019 :

En 2019, les principaux chantiers sur notre territoire ont été les suivants :

- **Denali, rue de La Mauguettaz**
Le permis de construire pour la construction d'un nouveau bâtiment de 13 logements avec parking souterrain et la rénovation d'un ancien bâtiment (4 logements) a été délivré avant la date d'entrée en vigueur de la zone réservée. De ce fait, la construction est en cours de réalisation à fin 2019.
- **M. Peguiron, rue Oche-Berthoud**

Dans la même situation, mais seule la délimitation du chantier ainsi que les introductions d'eau potable ont eu lieu en 2019, le démarrage de la construction des 6 villas étant agendée début 2020.

- **Mme Anne Michaudet, rue de la Bauma**
La construction de 6 logements a été finalisée en décembre 2019.
- **Mme Sarah Challandes, rue du Casino à La Mauguettaz**
Démarrage de la construction d'une halle agricole et d'un bâtiment de 4 logements liés à l'activité agricole.
- **M. Robert Beutler**
Agrandissement de la ferme.
- **Mistral Constructions**
Construction de la 6^{ème} et dernière villa, le permis ayant été délivré avant 09.2018.
- **Commune d'Yvonand**
Démarrage des travaux de construction d'une nouvelle salle de gymnastique triple.
- **Commune d'Yvonand**
Assainissement de la forêt par l'élimination de bambous au Martinet / Vallon des Vaux (par suppléance du dicastère 05).
- **TRS**
Création d'une usine de recyclage de pneus.
- **Realstone**
Création de 6 logements dans bâti existant.

- **Bureau technique, situation au 31.12.2019 :**

Malgré la charge importante de travail, par une réorganisation des tâches et l'important travail effectué par le BTY, M. Volery a pu mettre en place un principe de rattrapage des dossiers en souffrance et s'y est totalement investi en collaboration avec Mme Maccagni. Environ 50% des dossiers en attente ont pu être traités.

7.2 Aménagement du territoire :

- **Zones à bâtir :**

- a. **Zone réservée** (préavis 2019/06 - Création d'une zone réservée communale selon l'article 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC)) :

Suite à la décision municipale du 24 septembre 2018 d'appliquer dès cette date la réglementation de la zone réservée, les effets se sont fait ressentir en 2019 par une diminution des demandes de permis de construire pour les constructions de nouvelles surfaces affectées au logement, hors d'un bâti existant puisque cette dernière situation reste autorisée sous réserve de la réglementation en vigueur (RCPGA).

On peut dès lors constater une légère augmentation des demandes pour les transformations - rénovations des volumes existants.

Le 18 juin 2019, une présentation publique a été organisée par les soins de notre mandataire à la salle polyvalente dans le cadre de l'enquête publique de la zone réservée. Une cinquantaine de personnes y ont participé.

La procédure d'enquête publique n'a pas amené d'opposition, seules quelques remarques ont été déposées.

Début 2020, le Conseil d'Etat a validé cette procédure.

a. Plan général d'affectation (PGA – Plan de zone), renommé depuis 2019 Plan d'affectation communal (PACom) et Règlement communal sur le plan général d'affectation (RCPGA) :

Suite au préavis 2018/21 (Crédit d'étude pour l'adaptation du Plan directeur communal (PDCom), la révision du Plan général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan général d'affectation (RCPGA), ainsi que d'autres planifications) validé par le conseil communal en début d'année, le Groupement Dolci Architectes a débuté l'étude de ces importantes planifications du territoire communal et une séance de démarrage a eu lieu le 18 mars avec l'ensemble des intervenants mandatés (bureau Dolci. bureau Christe & Gygax, bureau CSD - bureau Jaquier Pointet excusé) :

- Présentation du principe de mise en œuvre du dossier.
- Relevé de la situation existante pour la définition du périmètre urbanisé. Opération effectuée avec l'aide d'un drone courant mai.
- Groupes thématiques - principe de création et adaptation des thèmes selon les dicastères et les services communaux concernés :

01 Economie / Philippe Moser et administration communale

- Intercommunalité (urbanisme).
- Intégration régionale (urbanisme).
- Commerces.
- Services et industries.

02 Energie et environnement / Gabriel David et voirie

- Energie et chauffage.
- Bruit et pollution de l'air.
- Sites pollués.
- STEP.
- Déchets & déchetteries.

03 Culture et loisirs / Emmanuelle Bigot et Agenda 21 + USL/APYM

- Vie associative.
- Sports.
- Patrimoine et archéologie (préservation, restauration, mise en valeur).

04 Urbanisme / Guy-Daniel Beney et Bureau technique + Sécurité publique

- Développement et démographie.
- Centralités.
- Sécurité de proximité.

05 Patrimoine et nature / Olivier David > 31.08.2019 - Alexandre Lecourtier dès le 30.09.2019 et voirie

- Lac et cours d'eau.
- Forêts.
- Agriculture et surfaces d'assolement.
- Paysage et vues.
- Flore et faune.
- Port et camping.

06 Mobilité / Romano Dalla Piazza et Sécurité publique

- Transports individuels.
- Transports publics et interfaces.
- Mobilité douce.
- Stationnement.
- Stratégie générale (développement, complémentarité...).

07 Tourisme / Alexandre Lecourtier > 29.09.2019 - Martin Schnorf dès le 30.09.2019 et Office du tourisme

- Attractivité et développement.
- Espaces et équipements publics (école, crèche, EMS, etc...).
- Manifestations.

D'autres personnes ont été invitées à rejoindre ces groupes à thématique :

- Les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement.
- Les membres de la commission stationnement et mobilité.
- Les membres de la commission adhoc du conseil communal (commission du préavis 2018/21).

- Le personnel des services communaux.
- Des invités et/ou des spécialistes.

Le Groupement Dolci a organisé une première séance le 4 juin au forum regroupant env. 50 personnes qui ont toutes pu exprimer leurs visions sur les différentes thématiques.

Une synthèse de l'ensemble des informations récoltées a été transmise à la municipalité le 15 octobre afin que le responsable des thématiques puisse affiner chaque sujet en vue de pouvoir développer les lignes à suivre pour l'adaptation du PDCom et l'élaboration du PACom (début 2020).

- o Elaboration du dossier pour examen préliminaire et demande de subside cantonal.
Ces documents ont été transmis au SDT courant juillet, la date d'échéance pour une demande de subside pour les communes surdimensionnée étant un traitement de la demande avant le 31.08.2019.
- o Confirmation du SDT en décembre 2019 que la commune a correctement identifié les prestations en lien avec le redimensionnement de la zone à bâtir et valide un subventionnement calculé à CHF 56'156.00 TVA incluse, sous réserve de l'octroi d'un crédit additionnel par le Grand Conseil, le crédit cadre initial étant épuisé.

b. Plan partiel d'affectation (PEP) La Mauguettaz :

La révision du PEP La Mauguettaz est intégrée à l'étude du PACom et certaines mesures ont déjà été prises en ce qui concerne le surdimensionnement de la zone à bâtir.

c. Plan de quartier Mortaigue :

La création de ce nouveau Plan de quartier – parcelles 269 & 270 - dont le préavis 2015/15 a été accepté par le conseil communal en octobre 2015, reste toujours en attente. Cependant, une étude est en cours en vue de l'affectation de ces deux parcelles.

d. Plan de quartier Mordagne :

Comme en 2018, la révision de ce Plan de quartier est toujours suspendue, malgré l'acceptation du préavis 2016-02 par le conseil communal lors de sa séance du 5 décembre 2016. Ce choix est motivé par l'incertitude des affectations envisageables en fonction des impératifs de la LAT. Une analyse a toutefois été élaborée en vue d'une affectation sportive d'une partie de la zone.

e. Nouvelle planification de la zone "Plages"

Comme relevé en 2018, la nécessité de création d'un PPA (Plan partiel d'affectation) du secteur lacustre s'avère nécessaire en tenant compte des enjeux et des besoins. Il est à préciser que cette planification n'a pas été incluse à la révision du PACom pour des questions de délais, ce nouveau PPA devant idéalement être finalisé avant le PACom.

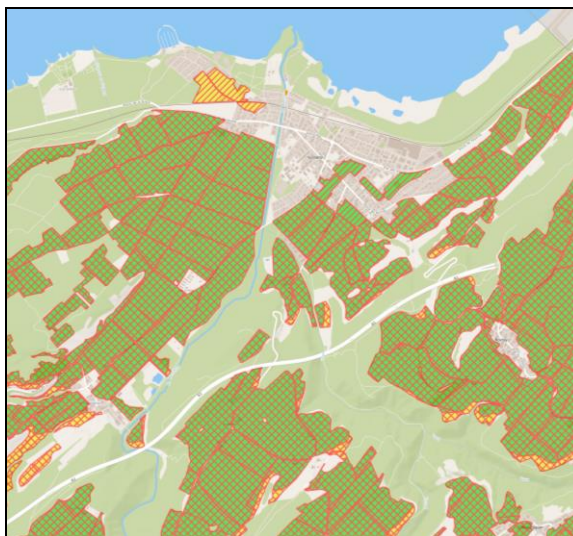
Courant 2019, les besoins ont été affinés et le périmètre défini. Ces données ont permis au Bureau d'urbanisme sélectionné de transmettre sa proposition et un préavis a été préparé et sera déposé auprès du conseil communal lors de sa séance du 27 janvier 2020 (préavis 2020/03).

- Hors zone à bâtir (zone agricole et zone intermédiaire) :

Rappel que la municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel quant aux projets ou travaux effectués hors de la zone à bâtir, soit dans les zones agricoles ou intermédiaires, et ceci même si les travaux envisagés sont de minimales importances.

Dès lors, certaines affaires non légalisées à l'époque peuvent ressortir, principalement en ce qui concerne des sujets de construction ou de modification sur des bâtiments intervenus il y a de nombreuses années et sans autorisation municipale ou cantonale officielle. Quelques dossiers de ce type sont en cours ou ont été traités en 2019.

D'autre part, pratiquement la totalité des zones agricoles et intermédiaires sises sur notre territoire sont répertoriées en surface d'assolement (SDA) et doivent répondre aux exigences de la LAT.



Surface d'assollement - qualité I et II

7.3 Commission de salubrité :

La commission de salubrité est composée de cinq membres :

Président :	M. Guy-Daniel Beney
Secrétaire :	Mme Emanuelle Maccagni
Secrétaire technique :	Mme Mary-José David
Membres :	M. Michel Burnand
	M. Emmanuel Volery
	M. Jean-Luc Rochat

La commission de salubrité a pour rôle de contrôler la conformité des travaux soumis à enquête publique avant l'utilisation ou l'occupation des locaux. Elle établit un rapport à la municipalité afin que cette dernière puisse délivrer un permis d'utiliser pour ce qui concerne les locaux d'activité ou les installations, ou un permis d'habiter pour ce qui concerne les logements.

Durant la procédure d'enquête publique, la commission consulte aussi tous les dossiers et émet ses éventuelles remarques par rapport au respect des normes de salubrité en vue de la délivrance du permis de construire par la municipalité.

Pour des questions de délai, il est à relever que le Bureau technique, accompagné généralement du municipal, procède à certaines visites afin de pouvoir transmettre un rapport préalable à la municipalité en vue de la délivrance d'un permis d'habiter/d'utiliser provisoire. Cette façon de faire permet d'inscrire le logement en question, ou le local, auprès du Registre cantonal des bâtiments afin que les nouveaux occupants puissent s'inscrire auprès du Contrôle des habitants. En 2019, ce type de visites a été diminué au maximum afin de ne pas apporter de tâches supplémentaires.

Les diverses séances de la commission de salubrité ont représenté 121.5 heures en 2019 (123.2 heures en 2018/70/30/40/39/ 48) réparties entre les visites des logements ou des locaux et les consultations des dossiers.

Au total, ce sont 58 (50 en 2018/41/43/47/41/48) rapports qui ont été établis, se répartissant comme suit :

- 42 (27/15/16/9/13/17) rapports suite aux séances et visites de la commission en vue de la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser.
- 16 (23/26/27/28/28/31) rapports suite à un préavis de la commission en vue de la délivrance du permis de construire.

Pour les travaux dispensés d'enquête publique ou non soumis à permis de construire, le BTY est responsable du contrôle des constructions jusqu'à la finalisation de ces dossiers.

Il est à préciser que de nombreux rapports pour ce type de travaux n'ont pas pu être effectués par manque de temps du bureau technique ou parce que les propriétaires n'ont tout simplement pas informé la municipalité de la fin des travaux. Ces dossiers ont toutefois été inventoriés et un principe de rattrapage ayant débuté en 2018, 78 dossiers ont pu être traités en 2019.

La commission de salubrité peut également être interpellée pour des sujets de pure salubrité. Dans ce cas, un médecin est appelé à fonctionner au sein de la commission. Aucun cas n'est à relever durant l'année 2019.

7.4 Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE) :

La commission a été composée de sept membres et une secrétaire :

Président :	M. Guy-Daniel Beney		
Secrétaire :	Mme Emanuelle Maccagni		
Membres :	Mme Mary-José David		
	M. Emmanuel Volery		
	M. Nicolas Liechti	SOC	suppléant : M. Pierre Vigier
	M. Viktor Zeiter	UDC	suppléant : M. Stéphane Gurtner
	M. Gilbert Noverraz > 30.06.2019	PLR	suppléant : M. Gabriel David > 31.01.2019 Mme Christiane Bruggger dès le 18.06.2019
	M. Cyril Ottonin dès le 01.07.2019	PLR	suppléant : Mme Christiane Bruggger
	M. Dominique Antoniazza		membre hors Conseil

Un/e municipal/e ou une personne extérieure au domaine politique peut être invité/e à une séance traitant un sujet de son dicastère ou pour apporter tout complément d'information. Ce ne fut pas le cas en 2019.

La commission s'est réunie à 3 reprises en 2019 (3 en 2018/2/2//2/3) afin de traiter 8 points (10/10/2/9/5/15), comptabilisant un total de 31.25 heures (47.25/26/30/36/18/36,5). Elle a transmis ses rapports à la municipalité qui ont permis à cette dernière de conforter son choix dans la grande majorité des décisions prises ou du moins de l'aider à les prendre.

Les sujets traités par la CCUE en 2019 :

Projet 2018/CCUE 47	PGA Révision / répartition des thématiques par groupes de travail.
Projet 2018/CCUE 35	Stationnement et mobilité / projet de gestion des secteurs plages pour l'été 2019.
Projet 2018/CCUE 69	Durussel Quentin / projet de création de trois logements dans bâtiment ECA 388, rue du Casino 14, La Mauguettaz.
Projet 2018/CCUE 47	PGA Révision / répartition des thématiques par groupes de travail suite à la séance du 4 juin 2019 – retour de la commission.
Projet 2018/CCUE 35	Stationnement et mobilité / gestion des secteurs plages pour l'été 2019, état du projet
Projet 2019/CCUE 70	Sujet divers

- Projet 2018/CCUE 47 PGA Révision / répartition des thématiques par groupe de travail suite à la séance du 4 juin 2019 – prise de connaissance de la synthèse des mandataires.
- Projet 2018/CCUE 63 PPA des Plages / nouvelle planification communale.

Lors des séances de la CCUE, le municipal informe aussi la commission du suivi et de l'évolution de l'ensemble des dossiers traités précédemment (24 sujets en 2019).

7.5 Police

- Police de proximité :

Rappel que depuis la mise en vigueur de la réforme policière au 1^{er} janvier 2012, la gendarmerie effectue ses missions sur tout notre territoire. Notre commune est toujours rattachée au poste de Grandson, dont l'Adjudant Pittet est le Chef de poste depuis de nombreuses années, et il est toujours à relever la bonne réactivité et collaboration des agents de la gendarmerie, ceci en fonction des effectifs disponibles.

Une rencontre mensuelle est tenue entre le municipal de la police, l'ASP et l'Adj Pittet afin d'analyser les interventions effectuées sur le territoire de notre commune. Cette rencontre permet aussi de cibler les différentes opérations souhaitées par la municipalité.

L'antenne ouverte par la gendarmerie depuis avril 2016 dans notre commune est toujours en fonction. Chaque mercredi après-midi, le Sgt Staremborg, agent délégué généralement pour notre commune, est présent dans une pièce du bâtiment de l'administration communale afin d'établir le contact avec les citoyens pour les besoins usuels : dépôt de plainte, informations, renseignements, etc...

Cet agent effectue aussi des missions de prévention et de répression sur le terrain en effectuant des patrouilles pédestres ou cyclistes. Cette présence sur le terrain est effectuée régulièrement en collaboration avec notre ASP.

Depuis 2016, la présence de la gendarmerie dans notre commune est complétée par la présence d'un Poste mobile - bus et généralement avec deux agents. Ce véhicule stationne durant une demi-journée, principalement à proximité du Centre des Vergers. Proximité, visibilité, contacts et prévention sont les buts recherchés dans le cadre de ces opérations. En 2019, le bus mobile a été présent dans notre commune à 12 reprises (14 en 2018).

Extrait du bilan d'activité du Poste mobile 2019 - Gendarmerie / proximité :

Principales activités du 01.01.2019 au 31.12.2019

- Visibilité
- Patrouilles pédestres
- Patrouilles cyclistes
- Présence à la journée de mobilité
- Présence à proximité du collège En Brit, contact avec les parents et conseils en matière de circulation
Prévention active (natel/ceintures)
- Contact et échanges d'informations avec le personnel de l'administration et l'ASP
- Passages et visibilité dans les magasins. Contacts avec les commerçants DENNER/COOP/MIGROS, laiterie, kiosque
- Prévention active dans les quartiers, villas ou immeubles (distribution de flyers indiquant le type de négligence constatée, ex : garage ouvert avec beaucoup de matériel à l'intérieur, véhicule non verrouillé avec objets de valeurs)
- Satisfaction des parents et des enseignants pour la présence des gendarmes aux sorties des écoles

- *Etablissement de rapport pour la perte de documents*
- *Recueil d'informations sensibles (consommation de produits stupéfiants)*
- *Retours positifs suite visites de citoyens au poste mobile où plusieurs sujets sont abordés*
- *Présence préventive à l'avenue des Pins (1115-1215) suite à un sens unique à faire respecter*
- *Présence du poste mobile à la Fête nationale du 1er août*

Les missions ont été quasi-identiques qu'en 2018. La visibilité par le biais des patrouilles pédestres et cyclistes est assurée. La présence du poste mobile est bien perçue par les citoyens et contribue à établir un sentiment de sécurité. Les échanges avec Mme SABOTIC, ASP sont excellents.

Outre le fait que les citoyens viennent aux postes mobiles, la philosophie du détachement de proximité en général et celle des équipages en particulier, est d'aller au contact du citoyen afin de créer les rapports de confiance et les échanges privilégiés avec la population.

Les patrouilles motorisées usuelles de la gendarmerie sont toujours effectuées sur l'ensemble de notre territoire et la municipalité demande régulièrement à ce que les lieux sensibles soient couverts.

Les interventions urgentes de la gendarmerie, via l'appel au n°117, sont évidemment assurées par l'ensemble de la Police cantonale, que ce soit par des patrouilles provenant de Grandson, d'Yverdon ou d'autres postes, ainsi que du CIR.

360 événements ont été traités par la gendarmerie pour notre commune en 2019 (291 en 2018/437/400/394/345/355). Il est à relever que de nombreux autres événements sont traités directement par notre ASP

Le tableau ci-dessous fait part des principaux événements qui se sont produits sur notre territoire et où la police cantonale a dû intervenir :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Vols par effraction	21	21	13	37	25	32	39	17	19	25	23
Vols simples et d'usages	10	14	33	22	28	24	20	24	21	21	15
Dommages à la propriété	16	20	22	11	20	13	10	23	19	8	14
Accidents véhicules	25	40	29	7	16	21	24	18	27	16	12
Vols par introduction clandestine	6	2	0	14	8	3	8	5	3	3	5
Voies de fait	4	4	2	0	2	3		1	2	3	4
Lésions corporelles	0	1	2	1	0	1	2	1	1	2	1
Violences domestiques	1	0	4	nc	nc	2	2	3	4	9	6
Disparitions	4	2	0	7	4	2	4	3	3	1	5
Demande d'assistance										24	13

22 (21/22/29/23/23) accidents dus aux collisions avec des animaux ne sont pas mentionnés dans le tableau précédent.

Aucun accident grave de travail sur les chantiers n'a été répertorié sur notre commune en 2019.

- **Organisation communale :**

En mars 2015, le poste d'Assistant de sécurité publique (ASP) a été créé et c'est aujourd'hui Mme Meliha Sabotic, ASP qualifiée, qui est en charge de ce service.

Mme Sabotic a été engagée en décembre 2017 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée et depuis avril 2018 pour une activité fixe à un taux d'activité de 85%. Elle effectue ses tâches à l'entière satisfaction de la municipalité.

Notre commune est toujours membre de l'Association Vaudoise des Communes Délégatrices (AVCD), qui regroupe aussi les membres de l'Association des syndicats et municipaux de police (ASMP). La grande majorité des communes vaudoises sans corps de police municipal ou intercommunal font parties de cette entité dans le but d'être un partenaire incontournable dans le cadre de l'organisation de la police cantonale.

Depuis 2017, Yvonand a adhéré à l'AVSSP – Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique - association à but non lucratif dont le siège est à Echallens et présidée en 2019 par M. Didier Mast de Grandson. Depuis 2018, Mme Sabotic a rejoint le comité et occupe le poste de trésorière au sein de cette Association.

Si l'AVCD traite plutôt du statut politique de la police coordonnée, l'AVSSP a pour buts de tisser des liens entre ses membres, de créer un réseau de compétences, d'étudier les moyens à développer, à coordonner, à rationaliser les tâches administratives et dispense la formation continue à ses membres pour ne citer que les buts principaux. Notre ASP suit les formations et les séances thématiques organisées par ces associations.

- **Circulation/contrôles des vitesses :**

Depuis décembre 2017, date de mise en service des deux radars pédagogiques mobiles, la municipalité effectue de nombreuses mesures de vitesse à l'intérieur de la localité et des hameaux. Les statistiques détaillées permettent d'analyser les différentes vitesses relevées sans pour autant enregistrer les numéros de plaques.

Notre ASP s'occupe de leur fonctionnalité et de leur installation, en collaboration avec M. Jean-Luc Pillonel, adjoint du chef du service de la voirie.

En 2019, 6 emplacements ont été couverts par ces radars pédagogiques (12 en 2018), ce qui a permis d'obtenir 12 statistiques du fait que les mesures sont prises dans les deux sens de circulation.

Grand Rue

Nombre de véhicule estimés sens venant 212'584, V85=49km/h, vitesse moyenne 43km/h

Nombre de véhicule estimés sens partant 157'881, V85=49km/h, vitesse moyenne 44km/h

Rue des Pâquis

Nombre de véhicule estimés sens venant 183'247, V85=51km/h, vitesse moyenne 47km/h

Nombre de véhicule estimés sens partant 159'225, V85=52km/h, vitesse moyenne 47km/h

Rue des Vergers

Nombre de véhicule estimés sens venant 259'414, V85=47km/h, vitesse moyenne km/h40

Nombre de véhicule estimés sens partant 188'695, V85=46km/h, vitesse moyenne 38km/h

Rue de la Bauma

Nombre de véhicule estimés sens venant 59'941, V85=43km/h, vitesse moyenne 36km/h

Nombre de véhicule estimés sens partant 70'400, V85=44km/h, vitesse moyenne 36km/h

Rue de la Mauguettaz

Nombre de véhicule estimés sens venant 154'984, V85=52km/h, vitesse moyenne 47km/h

Nombre de véhicule estimés sens partant 136'504, V85=54km/h, vitesse moyenne 48km/h

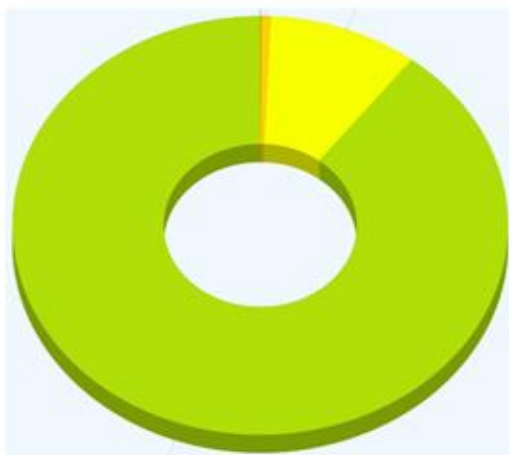
Avenue des Pins en sens unique

Nombre de véhicule estimés sens venant 14'631, V85=31km/h, vitesse moyenne 25km/h

Avenue des Pins en sens unique, affichage masqué

Nombre de véhicule estimés sens venant 1'436, V85=42km/h, vitesse moyenne 35km/h

(V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules)



Vitesse-km/h :	nbre mesure :
> 90	3
80 à 90	7
70 à 80	69
60 à 70	407
50 à 60	7'125
< 50	65'108
Total : 72'719	

Ces résultats permettent de prendre ou de prévoir certaines mesures en fonction des dépassements de vitesse enregistrés, et au besoin de les transmettre à la gendarmerie en vue d'organiser des contrôles répressifs.

Ces contrôles répressifs sont planifiés par la gendarmerie à différents endroits de notre commune.

En 2019, 23 contrôles (24 en 2018, 23, 34, 14, 21, 20) ont été effectués à 7 endroits différents (8/5), 8076 véhicules (7333, 6957, 8876, 5163, 6585, 6812) ont été contrôlés et 230 conducteurs (136, 153, 254, 184, 387, 363) ont été dénoncés, ce qui représente 2,85% (1,85%, 2,2%, 2,86%, 3,56%, 5,88%, 5,33%, 4,3%) des conducteurs en infraction.

- **Circulation, stationnement et mobilité**

Etude Transitec (préavis 2017/07)

La phase I de cette étude – relevés détaillés du stationnement avec situation réelle – ayant été effectuée en 2017/2018 et présentée à la commission stationnement et mobilité en novembre 2018, la phase II – analyse et mesures envisagées – a été traitée par notre mandataire courant 2019.

En avril, un pré-concept de circulation et de stationnement pour le secteur lacustre a été présenté à la municipalité en vue d'une mise en place de certaines mesures dans cette portion du territoire communal.

La municipalité ayant cependant projeté de mettre en vigueur certaines actions pour la période estivale 2019 et du fait que le projet Transitec prévoyait peu de mesures réalisables dans l'immédiat, mais faisait plutôt part d'un concept général amenant des modifications d'affectation de certaines zones, elle a alors mis en place un dispositif de circulation et de gestion du stationnement dans le secteur de l'avenue des Pins (voir ci-dessous).

Le rapport final de l'étude Transitec, qui devra tenir compte des remarques de la municipalité, sera affiné et présenté à la municipalité ainsi qu'à la commission début 2020.

Circulation

Mise en sens unique de la rue Hélène Correvon : cette mesure a été mise en place d'une part pour des raisons de sécurité, et d'autre part afin de respecter les limites parcellaires du domaine public.

Perte de priorité de la rue de la Tannerie sur le débouché de l'avenue de la Gare suite à la création d'un trottoir traversant.

Circulation interdite aux véhicules à moteur, riverains et accès chantier autorisés, dans le secteur En Brit : cette mesure provisoire fait suite au démarrage du chantier de construction de la nouvelle salle de gymnastique.

Mise en place de ralentisseurs provisoires à la rue Oche-Berthoud : suite à l'enquête publique du concept de mobilité de la zone En Brit, liée au développement du site scolaire, des comptages ont été effectués par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue d'une mise en zone 30 km/h du secteur. Afin de pouvoir valider une telle mesure et respecter les directives en vigueur, des chicanes provisoires ont été mises en place. La légalisation finale de la zone 30 km/h devrait avoir lieu en 2020.

Circulation interdite aux véhicules à moteur, riverains et exploitation agricole autorisés, au chemin du Poyet : cette mesure a été validée par la DGMR et sera mise en œuvre en 2020.

- Plages et accès

La gestion de la circulation aux abords des plages a toujours été délicate en période estivale et la fréquentation du secteur lacustre est toujours plus soutenue d'année en année.

Comme annoncé en 2018, des mesures ont été étudiées en tenant compte de l'étude Transitec et des analyses que la municipalité a effectuées en lien avec la situation réelle que nous rencontrons chaque année.

Dès le 30 juin et jusqu'au 15 septembre, les mesures suivantes de circulation ont été appliquées dans le cadre d'une période test :

- Mise en sens unique de l'av. des Pins (sens de circulation Ouest-Est).
- Circulation interdite aux véhicules à moteur dans le quartier des Goilles, riverains autorisés.
- Circulation interdite aux véhicules à moteur à la rue de la Menthue, riverains autorisés.
- Circulation limitée sur le chemin de la Plage, riverains et accès camping et restaurant La Menthue autorisés.

Il est à relever que les cycles pouvaient évidemment rouler dans l'ensemble de ces secteurs, ainsi qu'en sens bidirectionnel sur l'avenue des Pins.

Un contrôle des accès a aussi été mis en place chaque week-end de la période à l'entrée du chemin de la Plage pour filtrer les véhicules et éviter une surcharge de cet axe ainsi que d'éventuelles manœuvres qui auraient pu s'avérer dangereuses (voies CFF, piétons et vélos, zone de rebroussement, etc...)

Ces mesures de circulation ont apporté une totale satisfaction, principalement en ce qui concerne la sécurité d'accès sur l'av. des Pins, cette dernière n'ayant en aucun moment été saturée, voire bloquée, comme cela se produisait habituellement. L'accès des véhicules prioritaires a ainsi pu être garanti à tout moment.

- Stationnement

Secteur lacustre :

Souhaitant pouvoir garantir une sécurité optimale dans le secteur lacustre, la municipalité a analysé les mesures de stationnement envisageables qui pouvaient être mises en place en 2019 durant la période estivale.

Toujours dans le cadre d'une saison test liée aux mesures de circulation, le stationnement règlementé payant a été mis en place dans le secteur de l'av. des Pins pour les week-ends et jours fériés durant la période du 30 juin au 15 septembre. Pour des questions de planning et de ressources humaines, la zone Gonçerut n'a pas été couverte par de telles mesures en 2019.



La mise en place de cette mesure a été intense avec un premier week-end surchargé (29 & 30 juin), les parkings étant totalement occupés. L'investissement de notre ASP a été total, ainsi que du municipal, du garde-parc et des 3 vigiles engagés.

Pour ce test, un horodateur a été installé temporairement à l'entrée du secteur, dans le parking de la forêt, et les applications numériques ParkingPay et Twint étaient utilisables dans toute la zone.

Pour les riverains qui n'avaient pas la possibilité de stationner sur leur bien-fonds, des autorisations ont été fournies.

D'autre part, les 3 vigiles étaient présents chaque week-end en entrée de zone afin de donner toutes les informations nécessaires sur ces nouvelles mesures et de pouvoir procéder à l'encaissement du stationnement lors des fortes fréquentations.

Sur les 25 jours qu'a duré la mesure, 8299 opérations de paiement ont été enregistrées, ce qui représente une occupation moyenne d'env. 54% de l'ensemble des places de stationnement de la zone (620 places).

La répartition des transactions et des paiements est la suivante :

	Transactions	Paiements
- par l'horodateur	57,3%	56,1%
- par les applications	27,4%	21,1%
- par les vigiles en entrée de secteur	15,3%	22,8%

La gestion du contrôle du stationnement payant a été assumée par notre ASP (env. 120 heures) et un garde-parc a été engagé durant ces 12 week-ends (55 heures). Un appui a aussi été nécessaire par l'engagement temporaire de personnel de l'administration communale et d'une ASP complémentaire (36,25 heures).

Durant la période du stationnement payant, 445 véhicules ont été dénoncés pour non-paiement du stationnement.

Au final, le revenu du stationnement payant ainsi que des dénonciations (amendes d'ordre) a pu couvrir la totalité des frais de mise en place des mesures, en tenant compte d'un amortissement du coût de la signalisation sur une période de 3 ans.

En conclusion, le résultat de ces mesures de circulation et de gestion du stationnement a été totalement positif et devrait être reconduites pour les années suivantes, avec une éventuelle adaptation du concept.

Secteur urbanisé :

La municipalité a aussi analysé le stationnement dans la zone urbanisée (périmètre de centre) ainsi que dans le secteur En Brit.

Une telle analyse a été nécessaire afin de réguler le stationnement, principalement le stationnement abusif (voitures ventouses), mais aussi en fonction du projet P+R que les CFF vont créer courant 2020. Un concept global sera proposé début 2020.

- Dénonciations – amendes

En 2019, notre ASP a dénoncé 86 contrevenants (97 en 2018) sous forme d'amende d'ordre (AO), majoritairement pour stationnement illicite et violation des règles de circulation. Divers avertissements ont aussi été délivrés.

- Commission stationnement et mobilité

Président	M. Guy-Daniel Beney	Municipal
Membres	M. Iwan Burri	Conseiller communal UDC
	M. Jean-Pierre Chapuisod	Conseiller communal PLR
	M. Marc Jehouda	Conseiller communal PS
	M. Bernard Krieger	Conseiller communal PLR, Président AIY
	M. Nicolas Liechti	Conseiller communal PS
	M. Thierry Steiner	Conseiller communal UDC

Mme Meliha Sabotic, ASP, est invitée à participer aux séances de la commission, comme certains invités selon les sujets traités.

La commission, créée en 2017, n'a pas siégé en 2019.

- Journée de la mobilité

Une journée de la mobilité a été organisée le mercredi 18 septembre dans le préau du collège de Brit, en lien avec la semaine de mobilité européenne. Dans le cadre de cet après-midi (de 14h00 à 19h00), la municipalité a organisé une action de prévention pour les cyclistes – contrôle des vélos avec l'appui de Caritas (2 personnes – 60 (58) vélos contrôlés et plus de 100 accessoires offerts) et organisé un concours pour les enfants (45 (44) participants). Des partenaires ont été invités à se joindre à la manifestation : la gendarmerie, les samaritains et l'Association des parents d'élèves (APEY). Des essais de vélos électriques ont aussi eu lieu en vue de promouvoir la mobilité douce au sein de notre commune et la municipalité a proposé des accessoires de sécurité pour cycles à un tarif préférentiel. Divers plans des projets en cours de mobilité ont aussi été présentés par M. Romano Dalla Piazza, municipal en charge de ces dossiers

Un food-truck a permis aux nombreux visiteurs - env. 150 personnes - de se restaurer.

Une récolte de vélos a aussi été mise en place en faveur de l'Association Velafrica et a permis de récolter 30 (13) cycles.



7.6 Police-Population

Ce concept, anciennement appelé surveillance mutuelle des habitations (SMHab), résumé par “des yeux et des oreilles”, a été introduit dans notre commune depuis de nombreuses années, sous la responsabilité de l'Adj. Perruchoud.

Avec le principe de la Réforme policière, ce concept a toute sa raison d'être et devrait même pouvoir se développer par le recrutement de nouveaux membres, nommés correspondants.

Au 31 décembre 2019, ce sont 4 correspondants qui sont intégrés à ce concept et qui sont en charge de diffuser dans leur quartier respectif les diverses informations transmises par la police-population, principalement en ce qui concerne la prévention en général ainsi que la vigilance.

7.7 Service de sécurité publique d'Yvonand (SPY)

Le service de sécurité publique est assuré par Mme Meliha Sabotic, ASP, qui occupe cette tâche, à l'entière satisfaction de la municipalité.

Hormis un contact étroit et très régulier avec le municipal de police, une séance est tenue hebdomadairement.

La prévention occupe la majorité de son temps, que ce soit par des patrouilles pédestres, cyclistes ou en véhicule effectuées sur l'ensemble du territoire communal.

Les zones du collège de Brit, du centre du village et de la gare sont journalièrement couvertes, avec une présence toute particulière plusieurs fois par jour aux arrêts de bus de la rue des Vergers et de la rue de la Mauguettaz.

Pour ses patrouilles, l'ASP bénéficie d'un vélo à assistance électrique et utilise son véhicule privé, avec rémunération des kilomètres parcourus.

Si les tâches de notre ASP sont très diverses et variées, il est à relever les principales missions effectuées en 2019 :

- Gestion de la circulation lors des importants travaux sur l'av. de Mordagne (2^{ème} étape).
- Gestion de la circulation/déviations lors de fermetures autoroute A1.
- Gestion de la signalisation pour le marché hebdomadaire et des emplacements temporaires.
- Présence importante dans le secteur des plages lors de la période estivale (samedi et dimanche inclus).
- Gestion des diverses signalisations communales.
- Contrôle des signalisations de chantier en lien avec la sécurité sur le domaine public.
- Diverses opérations auprès des propriétaires de chiens (prévention et “chasse aux crottes”, enregistrement des chiens, etc...).
- Assistance lors de sinistres.
- Surveillance des récolteurs de fonds non autorisés.
- Appui lors de conflits de voisinage.
- Contacts avec les commerçants.
- Participation aux expulsions ordonnées par la Justice de paix (1 affaire en 2019).

Il est à relever que notre ASP a participé à des séminaires de formation continue (Justice de paix ; gestion des conflits par AVSSP et séminaire de danger terrorisme avec AVCD) et qu'elle n'a pas eu à gérer la présence des gens du voyage en 2019 (6 en 2018/13 semaines) sur le site du Moulin, ceci du fait de la modification du règlement par la municipalité et de l'adaptation de l'accès à la place réservée à cet effet.

- Manifestations

Le système d'annonce pour les manifestations POCAMA (PORTail CANTonal des MANifestations) est utilisé depuis bientôt 10 ans (2011) et permet de coordonner à satisfaction tous les services cantonaux concernés en fonction de l'importance de la manifestation planifiée.

La délivrance des permis temporaires pour la vente de boissons alcoolisées ainsi que les horaires des manifestations restent de compétence de la municipalité, tout comme évidemment l'autorisation finale pour la tenue de la manifestation.

60 manifestations soumises à Pocama (56 en 2018) se sont tenues sur le territoire de notre commune pour l'année 2019.

Aucun problème particulier n'est à relever dans le cadre de l'ensemble de ces manifestations. L'ASP, et en cas de nécessité avec l'appui de la voirie et des pompiers en ce qui concerne les mesures de circulation ou de parage, a été engagée en fonction des besoins dans le cadre de certaines manifestations :

- Mars : cortège de printemps de l'Association pour l'accueil de jour.
- Juillet : Fête de la bondelle.
- Août : Fête nationale du 1^{er} août, cortège.
- Septembre : manifestation JOJ 2020, cortège.
- Décembre : Noël des enfants, cortège.

Notre ASP est aussi présente lors du déroulement du marché hebdomadaire, modifiant alors son horaire habituel. Elle veille ainsi sur l'application des directives de la Police du commerce.

7.8 Contrôle des habitants

Le contrôle des habitants, dont les tâches principales sont la gestion du contrôle des habitants et du bureau des étrangers, l'établissement de documents officiels et le recensement des chiens, est tenu par Mme Valérie Cornu, préposée et Mme Chantal Métraux.

Contrôle des habitants

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Arrivées	358	312	286	267	396	314
Naissances	34	25	32	34	31	37
Départs	206	249	220	267	343	323
Décès	48	46	47	50	52	53

Les chiffres relatifs aux arrivées, naissances, départs et décès mentionnés ci-dessus sont présentés à titre informatif uniquement. Ils comportent également les personnes inscrites en résidence secondaire et ne peuvent donc être utilisés pour une comparaison avec le tableau de l'évolution démographique de la population de la page 10, paragraphe 4.1.

Etrangers :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Permis N			1			0
Permis F	1	14	12	17	17	19
Permis L UE/AELE	1	4	3	4	5	4
Permis L OASA	0			2	4	2
Permis B UE/AELE	107	125	117	131	121	111
Permis B OASA	29	44	45	49	61	58
Permis C UE/AELE	249	252	255	270	280	287
Permis C OASA	26	28	23	30	33	32
En attente autorisation	2	6	3	1	10	0

Harmonisation des registres :

Comme déjà annoncé dans les rapports de gestion des années précédentes, les communes sont aussi responsables du recensement des habitations, des logements et des personnes sur l'ensemble de leur territoire en application de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Ce recensement est tenu systématiquement à jour selon les données connues de la municipalité.

Il arrive cependant que de nouveaux citoyens demandent à s'inscrire dans des logements qui ne sont pas toujours connus par la municipalité, et donc pas répertoriés dans le registre cantonal des bâtiments. Une légalisation de ce type de logement est alors nécessaire, pour autant qu'elle soit possible. Dans le cas contraire, le logement ne peut alors être utilisé/occupé.

Documents – au 31 décembre 2019 (état au 13 mai 2020) :

Les documents officiels et d'identité (sans les passeports) sont assurés par le contrôle des habitants et le bureau des étrangers.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cartes d'identité	167	201	193	156	145	162
Bureau des étrangers (renouvellements, permis, changements adresse, etc...)	246	180	177	222	297	226

Recensement des chiens :

234 chiens sont répertoriés sur la commune au 31.12.2019 (240 en 2018, 251 en 2017, 219 en 2016, 210 en 2015, 195 en 2014).

7.9 Police administrative

La police administrative a pour tâches principales la gestion du contrôle des citernes, de l'établissement de diverses notifications et des ordonnances pénales. Ce poste est tenu par Mme Corinne Woëts depuis juillet 2018.

Contrôle des citernes :

La révision des citernes d'une capacité de moins de 2'000 litres est de responsabilité des propriétaires, mais la municipalité reste responsable de la gestion de ces révisions (tous les 5 ans) en ce qui concerne les citernes de plus de 2000 litres.

En 2019, 14 (11) citernes de plus de 2000 litres ont été révisées et 2 (2) dossiers sont en attente d'assainissement (élimination de la citerne). Aucun dossier n'a fait l'objet de rappel ou de procédure particulière.

Commandements de payer :

237 commandements de payer ont été notifiés par la police administrative à certains habitants de la commune pour le compte de l'Office des poursuites (289 en 2018/167/235/142/158//148), soit une baisse de 18%. Ces notifications ont été assurées par un mandataire externe à notre administration, M. François Cuany, sans que cette prestation ne soit à charge pour notre commune, ce dernier ne percevant que le dédommagement officiel versé par l'Office des poursuites.

M. Cuany n'a pas rencontré de difficulté particulière dans l'accomplissement de cette tâche.

Ordonnances pénales (sentences municipales) :

44 ordonnances pénales ont été notifiées par la municipalité en 2019 (40 en 2018/78/124) qui se répartissent comme suit :

- 20 (11) dénonciations de la part de la Sécurité publique (SPY – point 7.6)
- 11 (5) dénonciations pour des amendes d'ordre non payées
- 9 (4) dénonciations de la part du Service de voirie pour dépôt illicite de déchets ou autres sujets

- 4 (20) dénonciations de la part de propriétaires privés pour du stationnement non autorisé sur des parcelles privées mises à ban.

En cas de recours d'une personne sujette à une ordonnance pénale et selon la réglementation en vigueur, la municipalité a l'obligation d'auditionner le/la recourant/e afin de pouvoir prendre une décision finale en ce qui concerne le maintien ou l'annulation de l'ordonnance.

Cette audition est effectuée par le municipal de police accompagné de la secrétaire municipale, éventuellement du municipal responsable du dicastère concerné par le sujet.

2 auditions ont eu lieu en 2019 (1 en 2018).

Pour les personnes mineures, la municipalité leur demande, dans la mesure du possible, d'effectuer des travaux d'utilité publique au sein de la voirie en lieu et place du paiement d'une amende. Aucun cas n'est à relever en 2019.

7.10 Commission de naturalisation

Président	M. Charles Wernuss	Conseiller communal
Membres	Mme Ariane Bottarini	Conseillère communale
	M. Christian Aubert	Conseiller communal
	M. Aidan Macdonald	Conseiller communal > démission 08.2019
	M. Batiste Antoniazza	Conseiller communal > dès le 19.08.2019
	M. Yann Gremaud	Conseiller communal > démission 10.2019
	M. Marc Jehouda	Conseiller communal > dès le 18.11.2019
	M. Guy-Daniel Beney	Municipal de la police
	M. Alexandre Lecourtier	Municipal affaires sociales > changement de dicastère 11.2019
	M. Martin Schnorf	Municipal affaires sociales > dès 18.11.2019

La commission municipale de naturalisation a procédé en 2019 à 2 auditions en vue de l'obtention de la naturalisation suisse et de la bourgeoisie d'Yvonand (4 en 2018/5//3/4).

La commission a établi les rapports d'audition, tous deux favorables, et ces rapports ont été validés par la municipalité.

En janvier 2019, la commission communale de naturalisation a été dissoute conformément aux nouvelles directives fédérales et cantonales entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Selon cette nouvelle procédure, il est de compétence de la municipalité, respectivement de la secrétaire municipale et de l'ASP, d'établir les rapports en recevant le/la candidat/e.

Cependant et dans le but de maintenir un entretien privilégié avec le/la candidat/e, la municipalité a décidé de maintenir une commission municipale (et non plus communale) de naturalisation. Cette nouvelle commission municipale est composée des mêmes membres.

NATURALISATIONS								
Nationalité	Art. 8LDCV date dépôt ordinaire	Etat	Art. 25LDCV date dépôt facilitée	Etat	Art. 21 AL 1 LN date dépôt facilitée	Etat	Art. 22LDCV date dépôt facilitée	Etat
Mouvements 2019								
Portugaise	06.02.2017 Audition 2017 Audition 2018				Parti Saint-Saphorin			
Portugaise	12.07.2017 Audition 2017	✓						
Française	12.07.2017 Audition 2017	✓						
Portugaise	27.11.2017 Audition 2018	✓						
Hongroise	11.12.2017 Audition 2018	✓						
Portugaise			27.12.2017		Parti Donneloye			
Italienne	21.12.2017 Audition 2018	✓R						
Italienne	17.12.2018 05.03.2019	C						
Française	14.03.2019	C						
Egyptienne					18.11.19	CH		

- C = dossier à la commune
 VD = dossier au canton
 CH = dossier à la confédération
 ✓ = dossier terminé
 ✓R = dossier classé refusé

En outre, 1 demande a été déposée (aucune en 2018/5//3/3) concernant la naturalisation par une procédure simplifiée accordée pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV) ou pour les conjoints suisses (art. 21 AL. 1LN).

8. FORETS ET DOMAINES, POMPIERS, PCI (M. Olivier David jusqu'au 31.08.2020 et M. Alexandre Lecourtier dès le 07.10.2020)

Cette année fut particulière pour ce dicastère, dans la mesure où mon prédécesseur, Olivier David, a annoncé sa démission pour le 31 août 2019. Cette démission a été l'occasion d'évaluer ma disponibilité professionnelle en regard de mes engagements pour la commune.

Après discussion avec le nouvel élu, je me suis proposé pour changer de dicastère et la rocade s'est opérée fin octobre. Je remercie Guy-Daniel Beney, qui comme suppléant a représenté la commune pendant cette période et a œuvré à la bonne marche du dicastère.

Les 2 mois de fin d'année ont donc été l'occasion de découvrir le domaine, de me familiariser avec des notions toutes nouvelles et de dresser l'inventaire des chantiers en cours, en collaboration avec mon prédécesseur.



8.1. Service Défense Incendie et Secours (SDIS-NV)

8.1.1. Comité de direction & assemblée intercommunale

Le comité direction pour l'année 2019 s'est organisé comme suit :

Présidente	Valérie Jaggi Wepf	<i>Municipale, Yverdon-les-Bains</i>
Vice-Président	Hervé Kemmling	<i>Municipal, Giez</i>
Membres	Marc-andré Burkhard	<i>Municipal, Yverdon-les-Bains</i>
	Gloria Capt	<i>Municipale, Yverdon-les-Bains</i>
	Pierre Dessemontet	<i>Municipal, Yverdon-les-Bains</i>
	Olivier David	<i>Municipal, Yvonand (démission 31.08.2019)</i>
	Francesco Di Franco	<i>Municipal, Grandson</i>
	Alexandre Lecourtier	<i>Municipal, Yvonand (depuis le .2019)</i>
Secrétaire	Barbara Giroud	

Contrairement à l'ORPC, les statuts du SDIS NV prévoient expressément que notre commune soit représentée au comité de direction. J'ai pu ainsi participer aux séances dès la confirmation de la prise de fonction

8.1.2. Rapport annuel 2019 & finances

Suite à la pandémie, les rapports annuels et de gestion n'ont pas encore été approuvés par les instances intercommunales et ne sont donc pas publiés à ce jour.

Quelques pictogrammes pour illustrer d'un coup d'œil la structure du SDIS Nord Vaudois.

La région



Population
52'309 habitants



Surface du territoire
24'104 hectares

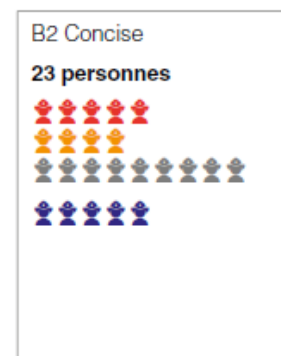
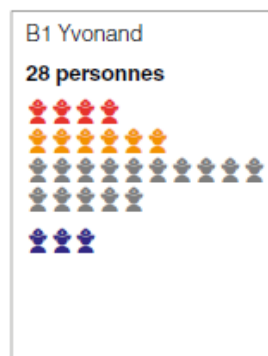
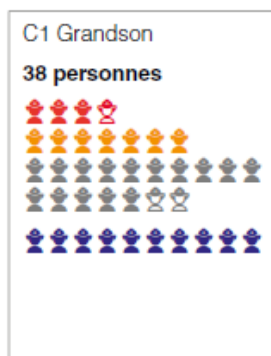
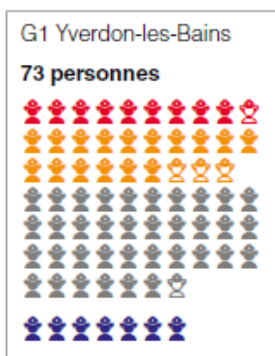


Valeur immobilière
14.6 milliards fr.

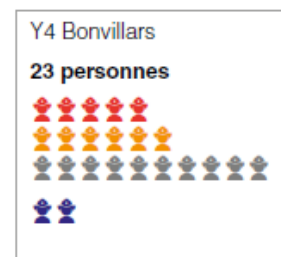
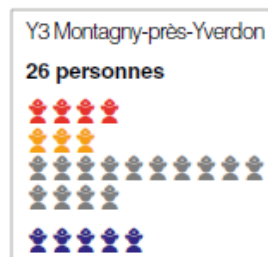
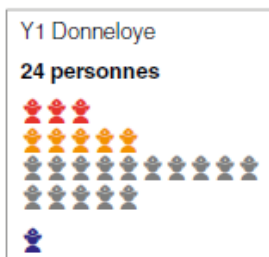
8.1.3. Effectifs

Effectif complet: 265 personnes (240 hommes et 25 femmes)

Détachement de premier secours (DPS)



Détachement d'appui (DAP)



- officier
- sous-officier
- sapeur
- double incorporé
- recrue 1^{ère} année



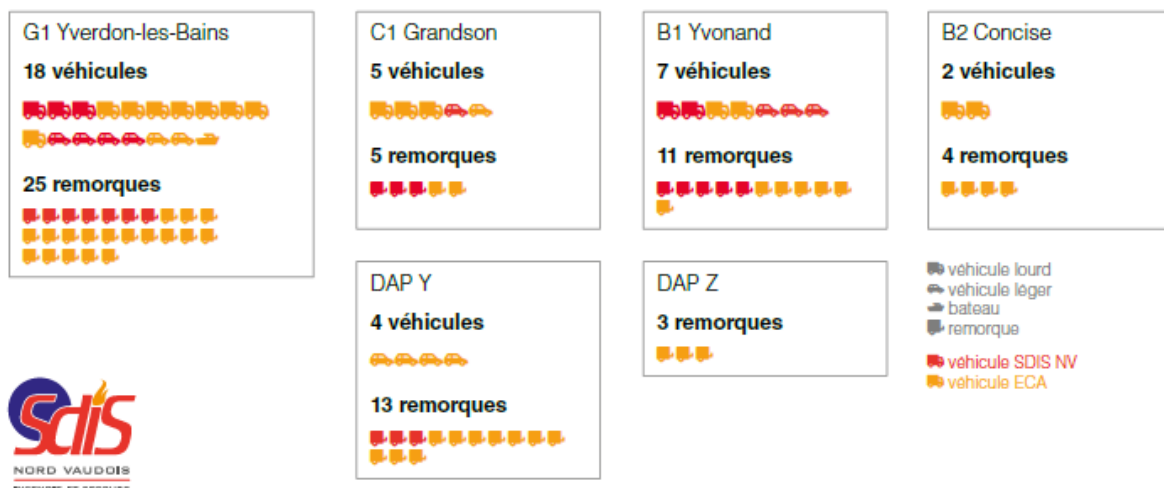
Un audit sur le fonctionnement du SDIS a été conduit et il atteste d'une organisation solide mais parfois rigide, qui incite l'Etat-major à entreprendre à l'avenir un certain nombre d'actions pour améliorer son efficacité et la cohésion du groupe.

Le renouvellement des cadres du SDIS, suscite une inquiétude grandissante dans la plupart des SDIS régionaux. En effet, les contraintes du monde professionnel et les exigences en termes de disponibilité pour la formation et les interventions, des officiers miliciens s'avèrent toujours plus difficile à concilier.

Dans ce contexte, la démission du chef de l'instruction APR (appareils respiratoires) et du chef de site de Grandson se font d'autant plus ressentir.

8.1.4. Matériel

Véhicules



Les travaux pour l'agrandissement des casernes de Grandson et d'Yverdon-les-Bains sur le site de l'ancien arsenal se sont accélérés pour une livraison prévue à l'été 2020.

8.1.5. Evénements 2019

Au chapitre des interventions nous n'avons pas eu à déplorer d'incident grave sur le territoire communal pour cet exercice.

L'année a par contre été marquée par le 50ème anniversaire de Fédération Suisse des Sapeur Pompiers FSSP, qui fut l'occasion pour le SDIS d'entreprendre une action de promotion de ses activités pour favoriser les recrutements futurs et renforcer la perception déjà positive de la population.

La manifestation populaire s'est déroulée le 30 et 31 août sur plusieurs sites avec les portes ouvertes des casernes et de nombreuses démonstrations d'engagement. D'un avis unanime cette manifestation fut un succès.



8.2 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPCI)

8.2.1 Comité de direction & assemblée intercommunale

Président	Pierre-Alain Lunardi ;	<i>Municipal, Montagny-près-Yverdon</i>
Vice-Président	Lionel-Numa Pesenti ;	<i>Municipal, Sainte-Croix</i>
Membres	Mary-Claude Chevalier ;	<i>Municipale, Orbe</i>
	Olivier David ;	<i>Municipal, Yvonand (démission 31.08.2019)</i>
	Francesco Di Franco ;	<i>Municipal, Grandson</i>
	Luigi Fiorito ;	<i>Municipal, Vallorbe</i>
	Valérie Jaggi Wepf ;	<i>Municipale, Yverdon-les-Bains</i>
	Bernard Rochat ;	<i>Municipal, Le Lieu</i>
	Paul-Claude Rochat ;	<i>Municipal, L'Abbaye</i>
	Jean-Pierre Blanc ;	<i>Municipal, Chamblon (élection le 04.09.2019)</i>
Secrétaire	Vincent Zumstein (hors comité)	

L'attribution d'un siège de droit à la commune d'Yvonand au comité directeur n'est pas comprise dans les statuts de l'association. De facto la démission de notre représentant intervenant avant une assemblée générale, et l'élection du successeur après cette AG, nous n'avons pas pu soumettre notre candidature et le poste a été attribué à une autre commune.

Guy-Daniel Beney qui a œuvré comme membre de l'assemblée intercommunale, devient donc suppléant et le municipal en charge du dicastère devient le représentant de la commune aux assemblées intercommunales.

8.2.2 Rapport annuel 2019

Pas de rapport annuel publié à ce jour, l'assemblée intercommunale de présentation et d'approbation des comptes prévue au 27 mai 2020 à Bofflens, a été simplement annulée du fait de la pandémie.

Idem pour le rapport de bataillon qui devait se dérouler le 3 mars 2020 à Orzens.

8.2.3 Finances

Le coût par habitant pour les comptes 2019 est de CHF 17.32, avec le nombre d'habitant au 31.12.2018. Un excédent de charge sera à redistribuer aux communes en 2020.



8.3 Forêts communales

8.3.1 Triage forestier

La commune a adhéré à l'Association des propriétaires forestiers du Triage Yverdon-Yvonand pour gérer l'exploitation des forêts communales, afin de se permettre l'engagement d'un garde forestier pour assurer la coordination des travaux forestiers.

Les autres membres de l'association sont :

- Cheseaux-Noréaz,
- Villars-Epeney,
- Yverdon-les-Bains.

L'Etat de Vaud ne fait plus partie de l'association bien qu'une partie des forêts exploitées lui appartienne. Une future participation sera étudiée en 2020, de même que la dimension des triages au sein du 8^{ème} arrondissement.

Le municipal de la commune d'Yvonand est président de cette association.

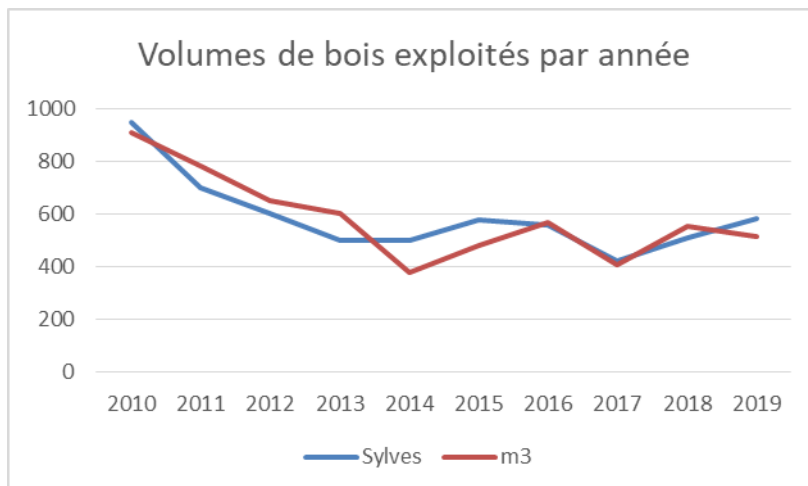
Le triage emploie 6 personnes dont un apprenti, sous la direction du garde forestier, M. Philippe PEREY.

8.3.2 Martelages

Martelages	2018	Coupes	2018-2019		
Lieu-dit	Résineux	Feuillus	Total	type de coupe	Plantation
Les Vursys		59	59	peupliers	noyers
La Grassilière	75	142	217	frêne, hêtre, épicéa	érables
La Rochette	4	135	139	chêne, hêtre, épicéa	chataigniers
Roche-Martin	57	70	127	chêne, hêtre, épicéa, sapin	
chablis sur divers lieux			40	divers essences	
	136	406	582		

Grume bois de service coupé prêt à charger
tige unité de mesure pour désigner les arbres sur pieds
sylves volumes de bois sur pieds en m3 estimés selon base de calcul cantonale
chablis arbres au sol déracinés, bois bostrychés

8.3.3 Exploitation – ventes de bois



Volumés de bois exploités en 2019			
Bois de service	résineux	(R)	111 m3
	feuillus	(F)	114 m3
Bois d'industrie		(R)	44 m3
		(F)	14 m3
Bois de feu		(R)	0 m3
		(F)	230 m3
Total des prélèvements 2019	résineux	(R)	111 m3
	feuillus	(F)	114 m3
	TOTAL		513 m3

8.3.4 Acquisition de forêts

Pas d'acquisition cette année, les négociations en vue de racheter les forêts incluses dans le périmètre de protection des sources n'ont pas été menées à terme.

8.3.5 Triage et TVA

Courant 2019, les recours pendant auprès du Tribunal fédéral pour les triages ayant contesté les décisions de l'administration fédérale des contributions ont été rejeté et les correctifs apportés ont été maintenus.

Des modifications du rapport de prestation entre le canton et les divers triages concernés sont en cours pour limiter la portée de ces décisions.

8.3.6 Locaux

La proposition pour la cession au triage de l'ancienne poudrière du « bois clos », n'a pas été acceptée par la municipalité d'Yverdon-les-Bains qui a adopté une politique de non-cession de son patrimoine.

Une discussion est en cours pour la mise en place d'un DDP en faveur du triage qui répondra aux besoins de notre association à moindre frais.



8.4 Rives, plages et cours d'eau

8.4.1 Pêche professionnelle

Le projet de pêcherie porté par Pierre-André Chevalley, a été soumis à l'ADNV qui lui a réservé un accueil favorable, dans l'optique de trouver un soutien régional voir cantonal.

La structure du bâti a été redessinée par un bureau d'architectes pour préciser l'équilibre entre l'accueil de visiteurs et l'exploitation professionnelle du site.

Bien que la forme effective de la collaboration entre les différents acteurs n'ai pas été encore arrêtée le soutien du canton via le service de l'économie sera conditionné au caractère didactique et touristique du projet. La municipalité a réitéré son soutien de principe au projet.

8.4.2 Décapage des zones lacustres

L'Association de la Grande Cariçaie (AGC) a finalisé le projet pour la réalisation d'importants travaux de dégrappages des zones lacustres pendant l'hiver 2019-2020.

Cette opération d'envergure vise à recréer 2 zones humides par l'intervention de moyens mécaniques lourds, l'une à l'est du chemin des pêcheurs qui mène à la plage Gonçerut et l'autre à l'est de la digue dite du vieux port. Compris dans ce chantier, l'élargissement du ruisseau de la Golaz sera effectué par curage et élimination des matériaux accumulés le long des berges.

8.4.3 Vallon des Vaux – Cabane des pêcheurs

En collaboration avec l'inspecteur forestier de l'arrondissement, des travaux d'éradication des bambous, espèce envahissante, ont été planifiés à proximité de la cabane des pêcheurs sur le domaine communal. Ces travaux seront réalisés par le triage de Molondin, qui dispose de l'outillage nécessaire pour cette opération qui vise à décapier sur 20 cm le terrain dans l'optique de supprimer tous les rhizomes.

8.4.4 Planification des entretiens Ruisseaux de Gy et de la Rochette

L'étude réalisée par le bureau RWB, financée en partie par le canton (DGe), suite aux inondations de 2017, afin de déterminer les mesures d'amélioration pour la protection du hameau de la Mauguettaz des crues soudaines des ruisseaux de Gy et de la Rochette a été finalisée.

La municipalité a décidé de poursuivre la mise en œuvre des recommandations avec l'attribution d'un nouveau mandat pour l'élaboration d'un plan d'entretien des cours d'eau et le chiffrage des aménagements nécessaires.



8.5 Yvonand – Toursime

La saison touristique s'est globalement bien déroulée à l'échelle de la région en 2019, puisque les nuitées ont légèrement augmenté (env. 2.7%).

La situation financière ne s'est guère améliorée puisque nombre de communes qui bénéficient par ricochet des activités de l'Office du Tourisme Régional, rechignent à participer à la caisse commune. La nouvelle direction de l'ADNV, a donc entrepris une réflexion de fond sur cette organisation qui débouchera en 2020 sur de probables changements.

8.5.1 Cinéma à la plage

Trois projections au lieu d'une ont été mises sur pieds par l'office du tourisme régional et financé en partie par les démarches engagées auprès de sponsors privés:

- Mamma Mia, le 10 juillet
- Alice au pays des merveilles, le 24 juillet
- Le Grand Bain, le 7 août

Malheureusement pour la 1^{ère} fois, la dernière projection a été déplacée au Forum du collège de Brit, du fait d'une météo trop pluvieuse, mais belle consolation le public a néanmoins répondu présent en nombre.

L'atelier Boomerang du 16 juillet a connu une belle affluence.

8.5.2 Gîtes

Le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises (18.02,06.06, et 17.12).

Fort d'une météo favorable, la traditionnelle « Fête de la Bondelle » a battu tous ses records d'affluence, avec plus de 400 convives, la municipalité remercie son comité d'organisation pour son travail.

8.5.3 Port & Plages

Entretien habituel des plages par la voirie.

L'aménagement de la zone d'accès au port a été réalisé par l'association du Port en fin d'année selon les plans.

8.5.4 Amarrage Gonçerut

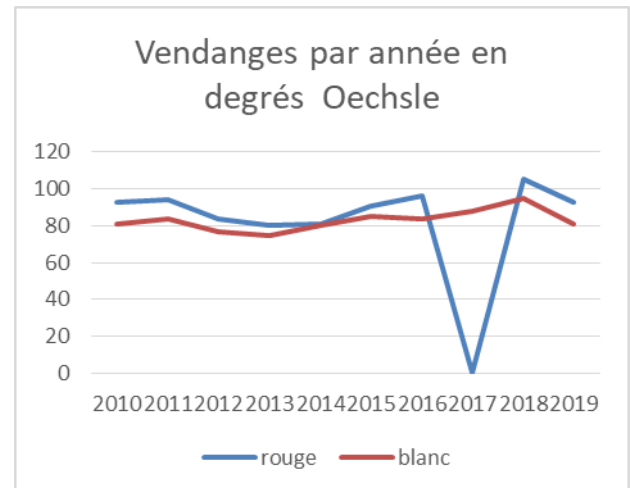
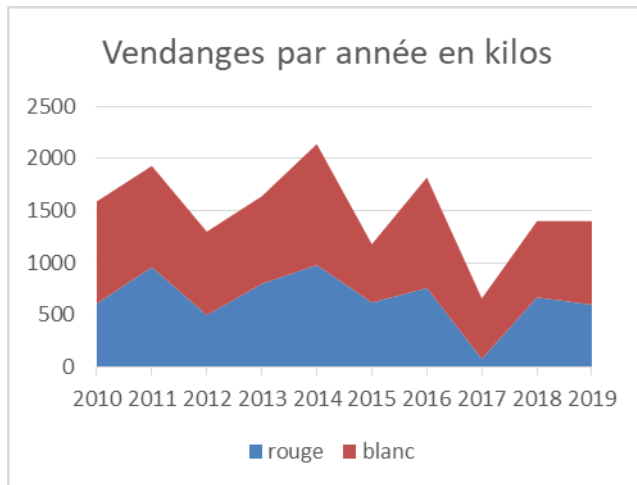
Aucune action entreprise sur les amarrages, mis à part le renouvellement de quelques locations.



8.6 Domaines

8.6.1 Vignes

Les vendanges 2019 se sont déroulées sous un soleil radieux, néanmoins les sondages se sont révélés plus faibles (R 93, B 81) qu'à l'accoutumé et les volumes dans la moyenne des dernières années. L'état sanitaire a été jugé bon à très bon, avec peu de pourriture et sans attaque particulière.



8.6.2 Chemins de campagne

Quelques réfections mineures faisant partie des entretiens indispensables des chemins de desserte.

8.6.3 Eau brute

Le rapport final a conclu que les investissements nécessaires pour la réalisation d'une telle installation de pompage et de distribution d'eau brute revenaient globalement à 25 millions. Ces travaux bien que partiellement subventionnés, pour alimenter les exploitations agricoles confrontées à de fortes sécheresses, s'avèrent plus coûteux que ce que les participants au projet ne semblent disposés à investir.

8.6.4 Terrains communaux

Une conduite de drainage a été installée sur la parcelle agricole communale située sous la Rochettaz, au lieu-dit « Fontana Rechon » (parcelle 1365), afin de lutter contre les effets de l'érosion des sols en cas de pluie. En effet, les eaux de ruissellement, ont progressivement creusé les parcelles jusqu'au « champ Mayau » voir même jusqu'à la route.

9. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT (M. Romano Dalla Piazza)

Service de voirie

L'année 2019 a débuté par une journée technique avec toute l'équipe de voirie. La matinée a été consacrée à une rencontre du service des Parcs et Jardins de la ville d'Yverdon. En matière de gestion du parc véhicules, le tableur EXCEL utilisé par le responsable d'Yverdon a été transmis à la voirie. Malheureusement la charge du service n'a pas permis d'établir un document du même type.



M. Loïc Gallandat a eu l'occasion de faire un stage de réinsertion professionnelle à la voirie. Ce stage débuté le 7 janvier pour une période de 3 mois a été prolongé jusqu'au 12 juillet. Suite à l'avis favorable de l'ensemble de l'équipe, la municipalité, sur présentation de son dossier, a accepté d'engager M. Gallandat en CDD de 2 ans. Une grande partie du salaire de M. Gallandat est couvert par l'AI. Une évaluation de l'évolution de M. Gallandat sera répétée annuellement. Cette aide supplémentaire est bienvenue, d'autant plus que M. Gallandat a réussi son permis de conduire.

Depuis l'engagement de M. Loïc Gallandat, l'équipe de voirie compte 9 employés et un apprenti. Une secrétaire intervient un jour par semaine pour soutenir le chef de service dans ses nombreuses tâches administratives.

L'engagement des coachs du tri a été poursuivi. MM. Gueissaz et Pillonnel ont participé à la journée de formation des surveillants de déchetterie organisée le 14 novembre par la STRID.

L'année s'est terminée par une nouvelle journée technique, comprenant la visite de la déchetterie de Bonvillard. Cette déchetterie est accessible 24h/24h à l'aide d'une carte d'accès. Un système de vidéo-surveillance permet de procéder à des contrôles continus et des dénonciations. Un règlement a été mis en place par les autorités. Cela permet de limiter les heures de personnel, mais n'assure pas un contrôle optimal du tri des déchets. Toutefois le choix d'une vidéo-surveillance sera examiné pour maîtriser les incivilités sur la déchetterie du bureau communal.

En matière de formation continues on peut relever la formation de :

- Trois collaborateurs en matière de sécurité du chariot élévateur, du chariot à contrepoids et du chariot télescopique.
- Cinq collaborateurs pour les travaux en hauteur, avec utilisation de harnais.

Les élèves de TEM (Transition-Ecole-Métier) de la Fondation Verdeil ont participé à des journées de travail avec l'équipe de voirie, ou seuls sur divers chantiers de nettoyage, ou entretien des espaces verts.

La répartition des heures des employés de la voirie est reportée dans le tableau ci-dessous :

	moyenne 2008-2014	2015	2016	2017	2018	2019
Absences, maladie, accidents	575	1034	405	269,5	84,75	480.75
Abs AT	-	882	130	331,75	2767	3136.5
Abs HS	-	843	640	520,25	481,5	599.25
Domaines	2160	945	1403	2371,25	2320,75	2098.15
Forêts	818	217	41	819,5	999,5	864.25
Vigne	606	512	639	627	695,5	796.25
Bâtiments	855	2657	1701	656,25	997,75	1342
Travaux	2606	2455	2925	3357	3935	3385
Parcs	1115	913	1343	1604,75	1160,5	1676
Ecole	259	0	0	0	0	0
STEP et collecteurs	1551	1423	1436	1632,22	1917,5	2166.25
Gestion des ordures	1609	1747	2011	2119	2112,25	2220.75
Police PCI	239	184	299	257,25	393,25	525.25
Eaux et éclairage public	1142	1133	1721	1393,75	1688,95	1089.25
Inhumations	151	133	162	86,5	201,75	293.75
Totaux	13686	15078	14856	16045,97	19755,95	20673.40

Le nombre d'heures d'arrêt maladie et accident a augmenté en 2019. La récupération des heures supplémentaires s'est quant à elle stabilisée. En ce qui concerne les absences AT, la différence sur les années 2015 à 2017 s'explique par le fait que les vacances n'ont pas été intégrées dans le tableau durant ces années.

Le renforcement de l'équipe a permis de répondre à de nouvelles sollicitations, principalement réparties dans le domaine des travaux, de la STEP et des collecteurs et de la gestion des déchets.

Véhicules et matériel de voirie

Après plusieurs essais le choix du nouveau transporteur s'est porté sur un véhicule Meili fabriqué en Suisse. Un préavis pour une demande de crédit a été déposé et accepté par le conseil communal. Le nouveau véhicule a été livré en mars 2020.

La construction d'un mur sur la place en face de la STEP a été adjugée suite à un appel d'offre. Ce mur a permis d'améliorer le stockage de gravas et matériaux de construction utilisés par la voirie pour l'entretien des routes et chemins. Pour améliorer la séparation des matériaux, 50 plots en bétons ont été acquis pour former 4 boxes de stockage.



En termes de matériel, nous pouvons encore signaler les renouvellements et achats suivants :

- Une potence de levage avec attache pour le véhicule télescopique (Manitou).
- Une brosse frontale pour motofaucheuse.

Routes et chemins en agglomération

Avenue de Mordagne

Pour rappel le tapis de finition sur l'avenue de Mordagne avait été posé en automne 2018. Sur la base du rendu final, deux experts avaient été mandatés par la municipalité. Les résultats signalaient des non-conformités en termes de qualité de revêtement et de planéité. Les rapports ont été transmis à l'entreprise fin 2018. En 2019, les négociations ont abouti au renouvellement du tapis sur les 2/3 du tracé, à charge de l'entreprise.

L'entreprise a procédé à une remise en état du 17 au 20 septembre 2019. Après cette seconde pose, les contrôles ont été ciblés sur la performance phonique (carottage et tests sur le volume de vides) et la planéité. Les experts ont relevé un risque d'orniérage lié à la surépaisseur du revêtement. L'entreprise a justifié cet aspect en raison de la repose du tapis sur le précédent, mais en s'engageant sur la qualité du revêtement à long terme.

Avenue de la Gare

Dès le 1^{er} avril, des travaux de réfection et la création d'un trottoir traversant sur l'avenue de la Gare ont été engagés. Ces travaux ont permis de procéder à un bouclage du réseau d'eau potable au carrefour avec le chemin des Cerisiers. Un nouveau passage piéton assurant un accès piétonnier sécurisé depuis le centre du village a pu être implanté en face du bâtiment de la grande salle. L'éclairage a dû être amélioré. On peut encore signaler des travaux préparatoires sous le nouveau trottoir traversant en prévision de la mise en séparatif sur l'avenue du Temple.



A gauche et au centre : fouille sous le futur trottoir pour la conduite d'eau potable ; à droite : travaux préparatoires sur le carrefour avec la rue de la Tannerie.

Travaux d'entretien

Les travaux d'entretien ci-après ont été engagés hors procédure sur le budget ordinaire :

- Route d'accès en Frouye.
- Travaux de pontage des fissures sur la rue des Pâquis et le rond-point.

Etudes et travaux préparatoires

Des moyens ont été engagés dans la préparation des dossiers en vue des travaux de construction et réfection prévus dès 2020 :

- Route de Rovray : création de nouveaux trottoirs, élargissement et réfection des ouvrages existants.

- Passage à niveau de l'Ancien Stand : mandat d'étude, négociations avec le propriétaire de la parcelle 324 et établissement d'un rapport SDA pour justifier l'empiètement sur la zone agricole.
- Trottoir à la rue de la Mauguettaz : validation du projet à 1,5 m de largeur sur 350 m pour un montant estimé à CHF 469'500.- TTC ; présentation et négociation avec les agriculteurs et les riverains ; établissement d'un rapport SDA pour justifier l'emprise sur la zone agricole.
- Projet de réfection arrêt de bus en Brit et création d'un trottoir traversant sur le chemin de Brit.
- Projet de réfection du chemin de Condémine avec réalisation d'un collecteur EC : après étude, sondage du coffre et comptage routier, ce projet devisé à CHF 588'000.- sera reporté dans le temps.
- Quartier des Goilles - problème d'accumulation d'eau : mandat d'étude attribué au bureau Wel Consulting après un appel d'offre.

Parcs et jardins

Pré de l'Hôtel de Ville

Le cabanon de rangement avec couvert au N-E du Pré et le podium en bois autour du Tilleul sur la Grand'Rue ont été posés au printemps.

Les travaux étant terminés, une inauguration officielle du Pré a été organisée le 16 mai. Un pont de danse et la présence d'un orchestre de bal musette, ainsi que l'apéritif offert à la population ont été appréciés. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes.



Puits d'arrosage du terrain de foot

Le débit d'exploitation du puits réalisé en 2017, évalué à 200 l/minutes, ne permet pas d'alimenter le système d'arrosage automatique en direct. La réalisation d'un volume de stockage et d'une pompe d'injection représenterait une plus-value de près de CHF 100'000.-.

La municipalité a donc décidé de réaliser une expertise géophysique de manière à identifier un secteur plus favorable pour l'implantation d'un second puits de pompage. La DGE-Eau a été informée de la situation et de l'objectif envisagé par la municipalité, soit s'affranchir du réseau d'eau potable pour entretenir le terrain. La DGE-Eau a donné un préavis favorable au développement d'un système exploitant la nappe phréatique. Sur la base d'un dossier de présentation, la municipalité a accepté le dépôt d'un préavis pour une demande de crédit d'étude et d'exécution.

De manière à garantir une coordination avec les travaux sur la salle triple, un appui a été donné au dicastère des bâtiments pour le suivi des travaux de génie civil.

Installations sportives

Après le choix d'une variante d'implantation d'installations sportives sur la parcelle 326 RF Yvonand, la municipalité a décidé de confier une étude de faisabilité à Real Sport.

Embellissement

La municipalité a décidé d'engager une action en faveur du dépistage du cancer du sein. Les bacs à fleurs disposés sur l'avenue du Temple ont été garnis par 500 bulbes de tulipes blanches et roses.

Gestion des déchets

Déchetteries

Les points suivants peuvent être relevés :

- Achat d'une nouvelle benne pour le dépôt des plastiques durs, l'ancienne benne est utilisée pour le stockage des déchets encombrants.
- Réfection du portail d'entrée de la déchetterie des Vursys suite à un accident survenu en mars ; ces travaux ont été l'occasion de refaire 60 m de grillage et d'améliorer la visibilité à la sortie.

- Projet de déplacement de la place à containers devant le Temple : l'implantation est prévue au ch. du Rébut. L'accès à la future place implique la suppression de quelques places de parc, raison pour laquelle le BTY a dû évaluer la situation. La mise à l'enquête et les travaux sont prévus pour le printemps 2020.
- Stockage non conforme du gazon aux Vursys : la DGE demande de remédier à cette situation. Des démarches ont été entreprises pour trouver une solution répondant à l'état de la technique. Il faut relever que la plus grande quantité de gazon provient des activités de tonte par la voirie.

Séances et assemblées

Le municipal a été nommé à l'organe de contrôle de la taxe aux sacs, comme délégué représentant le périmètre STRID. Cet organe est chargé de procéder à des contrôles croisés dans d'autres périmètres pour vérifier la gestion en matière de sacs taxés.

En plus de la représentation à l'AG de la STRID, le municipal a participé aux AG en rapport avec l'aménagement du nouveau centre de collecte de sous-produits animaux (CCSPA).

En 2019, la municipalité a révisé la convention avec l'AIY qui gère le camping de la Menthue. Plus aucun déchet provenant du camping ne sera déposé à la déchetterie des Vursys. Les déchets encombrants seront désormais déposés à la déchetterie professionnelle de la STRID. Durant la haute saison, la plage des Pins est entretenue par le gardien du camping. Ce dernier procède notamment au ramassage des déchets incinérables à charge de la commune. La convention prévoit ainsi de financer les déchets urbains collectés sur les plages. Pour distinguer les déchets urbains du camping de ceux collectés sur la plage, la décision a été de se baser sur les factures des mois de juin et septembre (factures propres aux déchets du camping, respectivement CHF 1'627.55 et CHF 1'467.50) et de retirer cette somme des factures des mois de juillet et août (respectivement CHF 4'494.10 et CHF 3'069.20). En 2019, le solde en faveur de l'AIY s'est élevé à CHF 4'468.25. Cette somme compense également pour partie les heures consacré par le gardien pour l'entretien des plages.

En 2019, la municipalité a signé une convention avec Texaid. Cette dernière prévoit une rétrocession de CHF 150.- /to sur les textiles usagés collectés dans la commune.

Evolution des déchets

L'année 2019 est la troisième année après l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la gestion des déchets. Les nouvelles vignettes pour le ramassage des déchets compostables porte à porte ont été distribuées dès la rentrée 2019. Le calendrier de ramassage a quant à lui été mis à jour et envoyé en tous-ménages. La gestion des déchets sur le territoire communal n'a subi aucun changement majeur. Le flyer d'information distribué aux nouveaux habitants est donc resté inchangé.

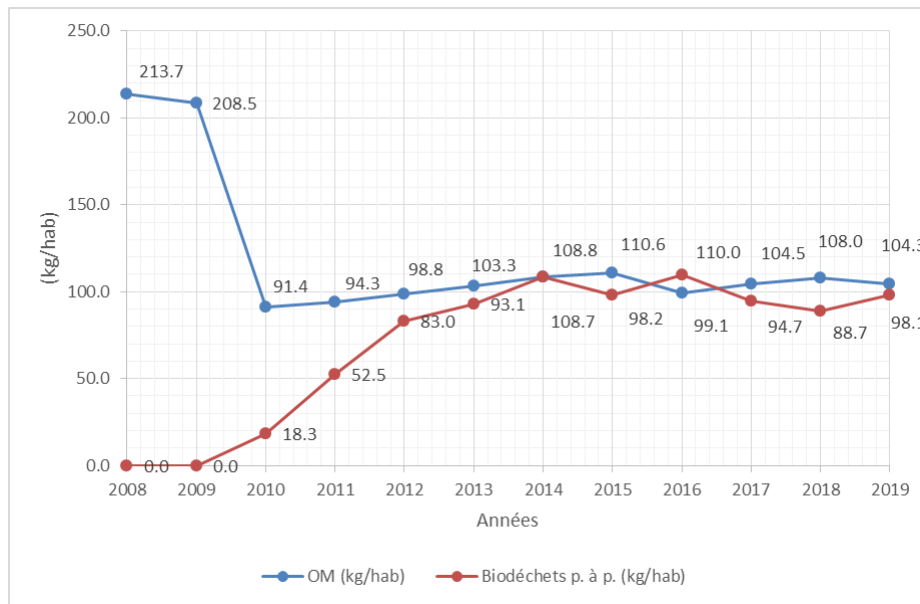
Le contrôle d'accès à la benne pour déchets encombrants a été maintenu, ainsi que le tri des plastiques (durs et corps creux).

Le ramassage du papier non ficelé en containers aériens a été poursuivi ainsi que la collecte du carton dans les deux bennes avec compacteurs.

Les efforts entrepris visent à maîtriser les charges et à maintenir la taxe forfaitaire à un niveau acceptable.

Evolution des ordures ménagères

L'introduction de la taxe au sac en 2010 a engendrée une brutale diminution des quantités d'ordures ménagères (OM) produites par habitants. La municipalité avait dès lors mis en place le ramassage porte à porte des Biodéchets (déchetts verts et déchetts de cuisine). La quantité de biodéchets a rapidement augmentée pour compenser la diminution de déchets urbains observée en 2010.

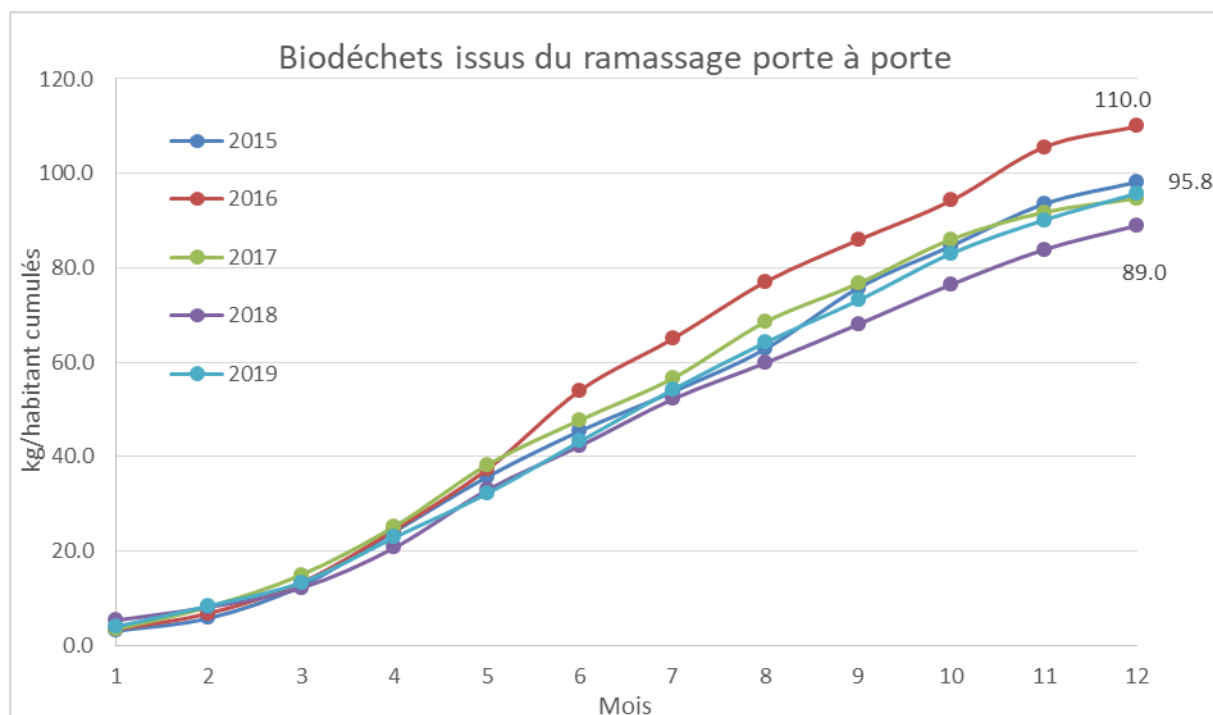


Depuis 2010, la quantité d’ordures ménagères produite par habitant a progressivement augmentée, pour finir par se stabiliser depuis 2014. La qualité du système de tri mis en place et le comportement de la population sont à l’origine de cette stabilisation.

Evolution des déchets compostables repris par la STRID

Depuis l’introduction en 2017 de la vignette pour le ramassage porte à porte des déchets compostables, on observe un léger repli des quantités collectées, probablement compensées par des dépôts plus importants de déchets verts à la déchetterie des Vursys. En 2016, 187 tonnes de déchets verts ont été déposées aux Vursys. Un fort rebond a été observé en 2017 avec 278 tonnes suivi d’une stabilisation autour de 200 tonnes par an en 2018 (196 to), pour revenir à 170 to en 2019. Il semble que la population s’habitue en définitive au confort du ramassage porte à porte.

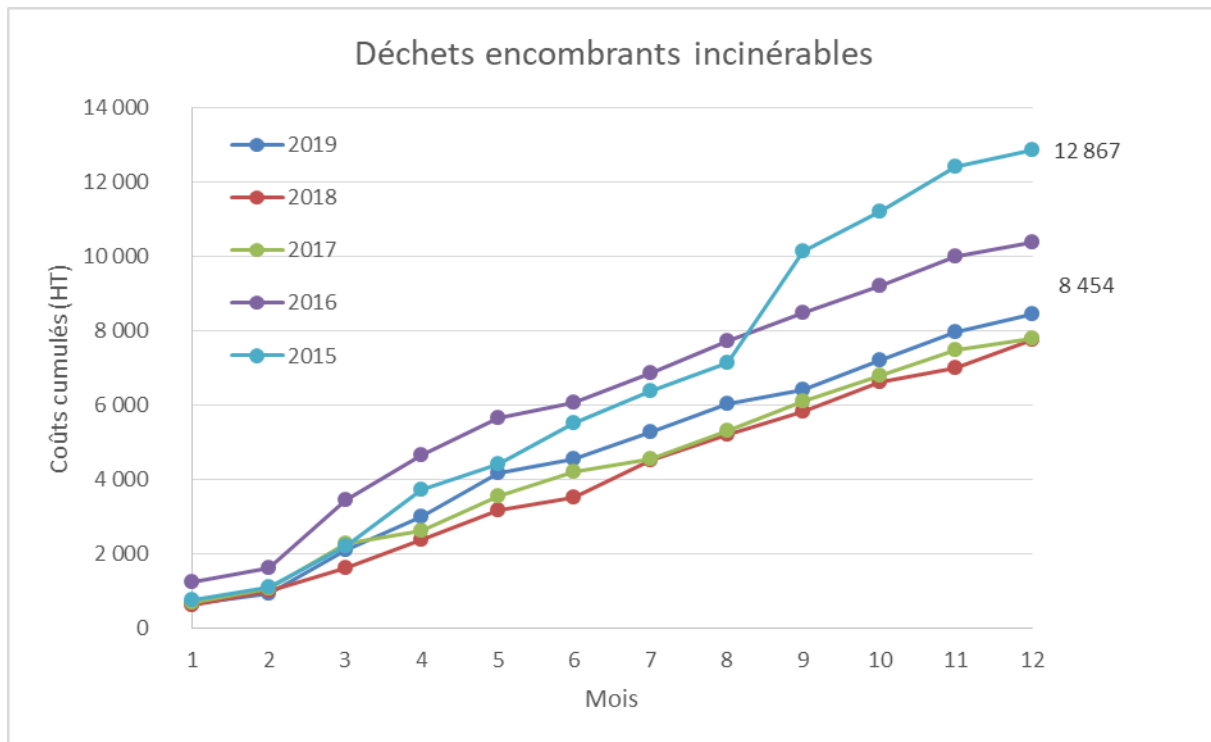
La comparaison des quantités cumulées par habitant confirme un repli des déchets compostables collectés par la STRID. Cette quantité remonte en 2019 puisque l’on retrouve les quantités collectées par habitant en 2015.



Déchets encombrants - effet des contrôles sur les charges

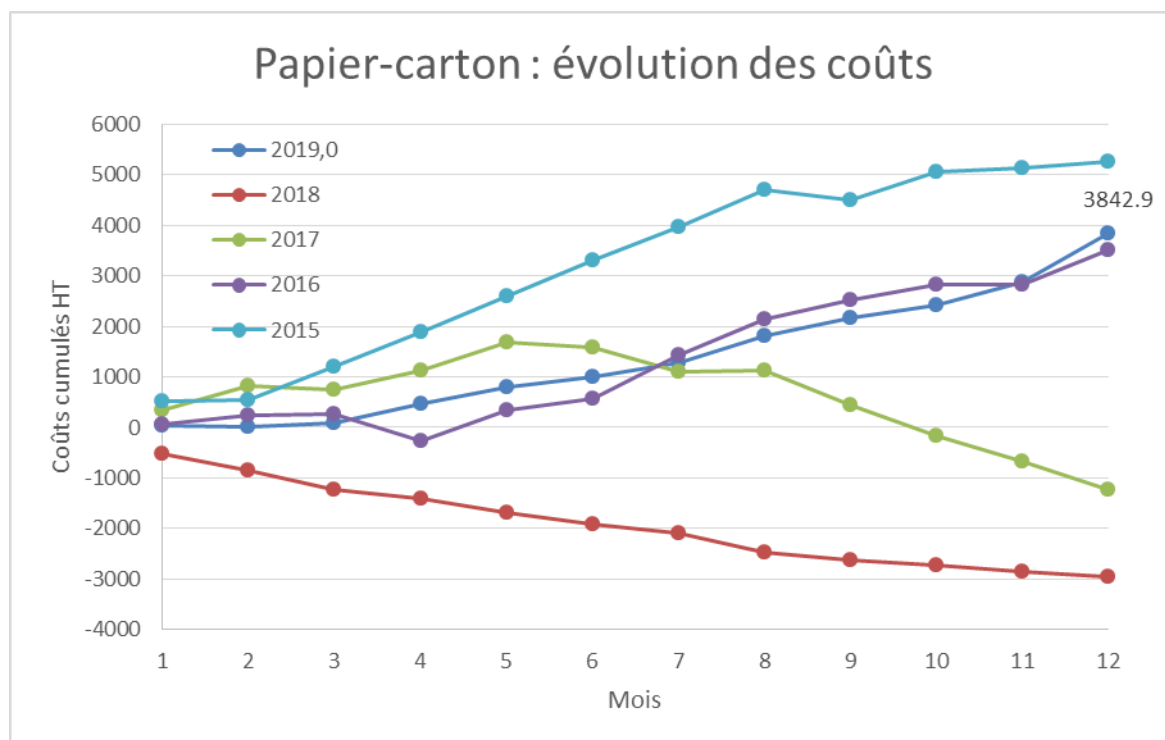
Le contrôle sur l'accès à la benne des déchets encombrants a eu un effet direct sur les charges cumulées. Par rapport à l'exercice 2015, on observe un recul de près de CHF 4'000.- par année. Cela contribue favorablement à la maîtrise du coût de la taxe forfaitaire.

Le message reste toujours difficile à faire passer auprès des habitants. Il implique une très grande rigueur et maîtrise de la part des employés de la voirie.



Adaptation de la collecte du papier et du carton

La mise en place d'une nouvelle benne à carton avec compacteur et le passage aux containers aériens pour le ramassage du papier maintenu en 2018 a entraîné une très nette diminution des charges cumulées par rapport aux années 2015 et 2016. Cette différence provient principalement d'économies sur les coûts de transport. Malheureusement avec la chute des prix en 2019 et malgré les économies de transport on retrouve en 2019 des charges comparables à celles de 2016.



Bilan financier 2019

Sur la totalité des déchets gérés, seuls les huiles, les autres déchets (pneus, etc.) et les déchets inertes peuvent encore être financés par l'impôt.

Sur l'exercice 2019, les recettes ne couvrent que 90% des charges.

En l'état, il paraît impossible de réduire les prestations, par exemple en réduisant les horaires d'ouvertures des déchetteries. La municipalité a donc décidé d'assumer ce déséquilibre sans changement et d'engager des modifications au cours de la prochaine législature.

Le tableau ci-après présente les charges et recettes en 2017, 2018 et 2019.

	2 0 1 7	2 0 1 8	2 0 1 9
Achats d'outils, machines	CHF 13 512	CHF 14 768	CHF 13 502
Ordures ménagères	CHF 99 449	CHF 103 468	CHF 103 264
Incinérables commune	CHF 6 103	CHF 6 463	CHF 5 681
Couches culottes	CHF 8 004	CHF 7 647	CHF 9 051
Sagex	CHF 461	CHF 402	CHF 346
Encombrants	CHF 11 975	CHF 12 149	CHF 12 854
Bois usagés	CHF 23 207	CHF 23 664	CHF 21 304
Traitement compostables p. à p.	CHF 58 163	CHF 61 257	CHF 67 354
Traitement compostables (Vursys)	CHF 23 660	CHF 16 690	CHF 15 133
Alu+Fer Blanc	CHF 3 474	CHF 1 121	CHF 952
Papiers-cartons	CHF 1 342	CHF 907	CHF 7 843
Plastiques	CHF 3 753	CHF 6 752	CHF 6 163
Ramassage verre	CHF 13 034	CHF 13 110	CHF 12 128
Ramassage ferraille	- CHF 223	CHF 760	CHF 3 161
Déchets spéciaux	CHF 5 061	CHF 5 405	CHF 5 242

Entretien bâtiments	CHF 442	CHF 440	CHF 1 046
Achat. Mat. exploitation	CHF 10 169	CHF 16 193	CHF 19 546
Personnel d'exploitation	CHF 133 285	CHF 127 728	CHF 133 245
Coachs tri	CHF 5 623	CHF 5 551	CHF 5 352
Informatique (frais de communication)	0	CHF 8 254	CHF 9 053
Total des charges	CHF 420 495	CHF 432 729	CHF 452 221
Revenu taxe au sacs	- CHF 118 045	- CHF 132 698	- CHF 120 609
Revenu taxe forfaitaire	- CHF 188 473	- CHF 190 249	- CHF 207 281
Taxe entreprises (après remise)	- CHF 2 505	- CHF 11 110	- CHF 14 381
Taxe spéciale (porte à porte compostables)	- CHF 41 925	- CHF 39 429	- CHF 40 678
Rétrocession PET	- CHF 1 371	- CHF 2 312	- CHF 1 442
Facturation à des tiers	- CHF 7 550	- CHF 7 338	- CHF 8 056
Ristourne TAR verre	- CHF 13 597	- CHF 13 486	- CHF 14 477
Total des recettes	- CHF 373 467	- CHF 396 621	- CHF 406 924
COUTS NETS:	CHF 47 027	CHF 36 108	CHF 45 297
Montant de la taxe forfaitaire	CHF 108	CHF 90	CHF 96

Développement durable

Les actions ou informations en rapport avec le développement durable ont été systématiquement publiées dans le journal communal.

Une nouvelle journée d'arrachage de l'impatiente glanduleuse a été organisée le samedi 22 juin. Une quinzaine de personnes ont participé à cette journée. Les fleurs arrachées ont été récupérées et éliminées par la voirie.

En matière de commerce de proximité, le marché hebdomadaire s'est déroulé toute l'année. Ce marché sert de point de rencontre intergénérationnelle.

Place de la gare

Les négociations ont été poursuivies avec les CFF pour garantir la mise en conformité de la gare en 2020. De manière à développer les transports publics, des études ont été menées pour intégrer un quai et un nouvel accès pour Car postal.

Après un sondage d'opinion sur l'intégration d'un véhicule Mobility sur la future place de la gare, un préavis a été déposé et accepté par le conseil communal. Un véhicule de catégorie Economy sera mis à disposition de la population.

En matière de mobilité, on peut encore signaler le financement d'un vélo cargo grâce à la participation de l'Hôtel de la Gare. Ce vélo cargo électrique a été livré le 29 mai, avec une partie officielle et un communiqué de presse.

Sous l'égide du groupe de coordination Agenda 21 on peut encore citer les actions suivantes :

- Réalisation d'une tour à hirondelles avec inauguration le 25 juin.
- La mise en place d'un cours de français pour les migrants, avec un passage à 2 sessions par semaine. Après un premier bilan positif, la municipalité a décidé de poursuivre l'expérience en 2020 avec un meilleur suivi sur la participation aux cours.

10. ECOLES, ASSURANCES SOCIALES, TOURISME (M. Alexandre Lecourtier du 01.01.2019 au 07.10.2019 / Martin Schnorf du 07.10.2019 au 31.12.2019)

A.- Les Ecoles

A la suite d'une élection complémentaire à la commune d'Yvonand en automne 2019, le dicastère des écoles a été repris par le nouveau municipal à partir du 7 octobre 2019 et la présidence de l'ASIYE le 7 novembre 2019 après approbation du CI. Le Comité Directeur (CD) se compose comme suit :

- Alexandre Lecourtier, municipal Yvonand, président jusqu'au 7 novembre 2019.
- Martin Schnorf, municipal Yvonand, président dès le 7 novembre 2019.
- Murielle Billaud, municipale Pomy, vice-présidente.
- Nathalie Bovey Pasche, syndique Demoret.
- Ariane Bovet, municipale Cronay.
- Mila Dhaisne, municipale Molondin.
- Sonia Tellenbach, municipale Chavannes-le-chêne.
- Didier Grize, municipal Chêne-Paquier.
- Jean-Luc Roullier, municipal Cuarny.
- Mathieu Richard, municipal Rovray.
- Leuthold Julien, municipal Villars-Epeney.
- Guy-Daniel Beney, municipal Yvonand.

Projection – élèves / classes

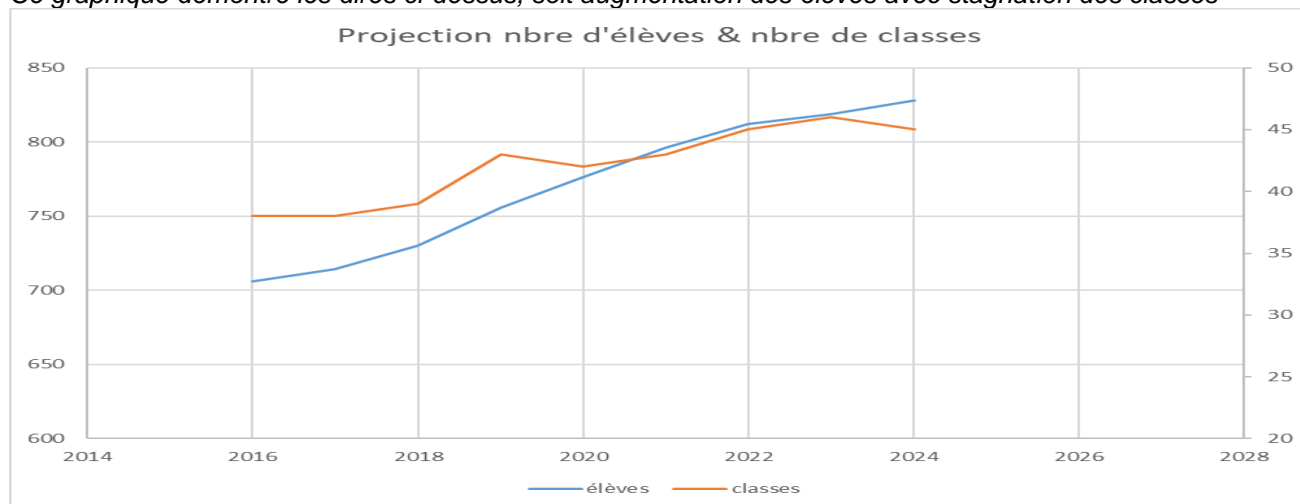
Le tableau ci-dessous représente le plus exhaustivement possible la progression des élèves et le nombre de classes. On peut constater que le nombre d'élèves augmente chaque année, mais que le nombre de classes ne suit pas forcément cette progression ; ce qui va engendrer pour les années à venir un manque de classes.

Evolution de la projection des élèves & du nombre de classes prévues

période	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes
janv.17	706	38	714	38	714	38	739	40	740	40	-	-	-	-	-	-
janv.18			712	38	739	39	761	41	774	40	777	41	-	-	-	-
janv.19					730	39	756	43	778	44	797	43	812	45	-	-
janv.20															819	46

Source: direction des écoles

Ce graphique démontre les dires ci-dessus, soit augmentation des élèves avec stagnation des classes



Source: direction des écoles

Les bâtiments – Les 6 nouvelles classes « containers »

Les enseignant(e)s et les élèves ont pu prendre possession de leurs nouvelles classes après les vacances de Noël 2018.

Les échos sont très favorables à l'utilisation des lieux. Comme toute nouvelle construction, il y a eu quelques désagréments furtifs tel que l'écoulement de l'eau, incident rapidement réparé.

Les coûts réels ont été très légèrement supérieurs au préavis accordé, soit un montant de CHF 15'781.50 sur un budget de CHF 1'290'000.--. Ce qui représente à peine 1.22%.

En conclusion, ces nouvelles classes sont un succès aussi bien par l'occupation des lieux que par la maîtrise des coûts.

Dans les années à venir, au vu de l'augmentation du nombre d'élèves, les besoins annoncés en termes d'infrastructures scolaires se feront encore plus cruellement ressentir, si nous n'arrivons pas à construire le nouveau bâtiment tout prochainement.

Les transports

En lien avec l'augmentation des élèves, lors de la rentrée scolaire 2019, il y a eu la mise en œuvre d'un troisième bus par Vuagniaux Voyages pour quatre matins par semaine.

On remarque que le transport pour le secteur Rovray-Chavannes-Molondin a fortement augmenté en quelques années, approximativement de 40 à 65 élèves soit une progression supérieure de 30%, ce qui est conséquent.

Au vu de l'évolution de nombre d'élèves dans les années à venir, la réorganisation devra être revue. Ce travail fort important et complexe est pris en charge par le doyen Monsieur Raymond David. Par cette occasion, nous le remercions chaleureusement pour son investissement.

Devoirs surveillés

Il n'y a pas eu d'évènements particuliers à signaler. Nous remercions Mme Catherine Favre, coordinatrice des devoirs surveillés, ainsi que son équipe pour tout le travail fourni.

Activités extra-scolaires

A la suite de la décision 164 de Mme Amarelle précisant le montant de CHF 80.- maximum par enfant qui peut être demandé aux parents dans le cadre d'un camp/voyage (décision qui découle de l'arrêt du tribunal fédéral du 7 décembre 2017), nous pouvions craindre le pire pour les frais réels des activités extra-scolaires. On constate que ce n'est pas le cas, les charges sont parfaitement maîtrisées par l'établissement scolaire et nous les remercions d'avoir pu offrir toutes les activités sans péjorer les comptes.

B.- L'Accueil de jour des enfants

Les structures de la région sont regroupées dans un réseau reconnu par les instances communales sous le nom de RYMAJE. M. Alexandre Lecourtier a présidé le Rymaje jusqu'au 29 octobre 2019. Dès ce jour, la présidence a été reprise par M. Martin Schnorf nouveau municipal d'Yvonand. La composition du comité est la suivante :

- Alexandre Lecourtier, municipal Yvonand, président jusqu'au 29 octobre 2019.
- Martin Schnorf, municipal Yvonand, président dès le 29 octobre 2019.
- Murielle Billaud, municipale Pomy, vice-présidente.
- Nathalie Bovey Pasche, syndique Demoret.
- Mila Dhaisne, municipale Molondin.

- Sonia Tellenbach, municipale Chavannes-le-chêne.
- Stéphane Raymondaz, syndic Rovray.
- Yann Rod, président de l'APAJYM comme invité si nécessaire.
- Karin Michoud, secrétaire du RYMAJE.

A part le changement de présidence durant l'année 2019, les autres faits marquants sont les suivants :

Engagement d'une nouvelle directrice, Mme Annie Cachemaille, pour la structure de Pomy qui a pris possession des locaux à côté de la nouvelle salle polyvalente de la commune. La structure de Pomy a doublé sa capacité d'accueil, passant de 12 à 24 places.

Réorganisation de la direction des Castors d'Yvonand par la nomination d'une adjointe, Mme Estelle Oberson. Le poste d'adjointe permet de libérer Mme Nathalie Grand, afin que cette dernière puisse effectuer d'autres tâches.

Ouverture du « Barathym » pour les 7 et 8 P pour pouvoir accueillir plus d'enfants au lieu principal des Castors d'Yvonand.

Bonne maîtrise des coûts et aussi une forte augmentation du revenu qui découle de la facturation aux parents. Cette bonne nouvelle engendre une participation moindre des communes au déficit, malgré le montant de CHF 682'510.-- par rapport au budget et à la réalité de l'année 2018.

La demande de garde d'enfants augmente chaque année. Les infrastructures actuelles sont insuffisantes pour satisfaire la demande. Une réflexion doit être menée au sein du Rymaje pour les années à venir.

C.- Social

ARAS JUNOVA

L'ARAS JUNOVA regroupe plusieurs secteurs d'activités dans le domaine social.

Le comité directeur représenté par quelques communes, à la suite d'élections, sert à accompagner et à orienter les activités de la direction de l'ARAS.

La marge de manœuvre des communes est très restreinte, dans la mesure où les priorités de l'action sociale sont édictées par des lois cantonales qui fixent les modalités de prise en charge des ayants droit.

On trouve toutes les informations nécessaires sur leur site internet www.junova.ch.

Village Solidaire

Lors de la séance du conseil communal du 28 octobre 2019, le préavis no 2019/12 a été validé. Le projet en partenariat avec Pro Senectute Vaud ne devrait pas démarrer avant 2021, car notre partenaire ne peut pas fournir le personnel nécessaire pour mener à bien ce projet en ce moment.

D.- ASPMAD et RSNB

A la suite du changement de personne à la tête du Département, nomination de Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz, la proposition de fusionner l'ASPMAD (CMS) et le réseau (RSNB) dans une seule entité est actuellement en suspens jusqu'à nouvel ordre.

11. COMMENTAIRES

Au niveau de la charge de travail du collège municipal, la diminution de 4.5% des heures enregistrées en 2019, confirmant la baisse de 9,5% en 2018, est rassurante. Les efforts fournis par la municipalité pour améliorer son fonctionnement, et celui du personnel communal en général, semblent avoir l'effet positif escompté.

Ce travail sur le fonctionnement de la commune, démarré en 2016 déjà, a abouti en fin d'année 2019 sur une refonte partielle de l'organigramme général des tâches et sur les modifications nécessaires des cahiers des charges pour le personnel concerné.

Les changements principaux à mettre en évidence sont les suivants :

- Nouvelles attributions pour le poste de secrétaire municipal-e en vue de l'engagement d'un nouveau titulaire en 2020 pour remplacer Mme Viviane Potterat qui fera valoir son droit à la retraite. Comme nous l'avions déjà annoncé, le poste prend de l'envergure et le ou la titulaire aura des responsabilités plus importantes au niveau de la gestion de la commune, soulageant d'autant les municipaux au niveau de l'opérationnel. Le cahier des charges définitif, quelques détails restant encore à régler, sera validé en janvier 2020 en séance extramuros de la municipalité.
- Nouvelles attributions pour le poste de secrétaire du greffe qui devient un poste de secrétaire municipal-e adjoint-e. Le poste a comme nouvelles charges, entre autres, la gestion du journal communal, le suivi du site internet de la commune, la transmission des informations par le biais des réseaux sociaux, le développement et la gestion des moyens de communication, la mise en place de l'e-administration et l'organisation des réceptions et manifestations communales. Nous avons le plaisir de vous informer que le poste a été attribué en novembre 2019 à Mme Carolane Sutterlet, qui occupait déjà celui de secrétaire du greffe.
- Création d'un poste de responsable des bâtiments communaux. Ce poste, évoqué depuis longtemps, a été finalisé dans ses attributions en cours d'année, permettant ainsi de lancer une offre d'emploi qui a abouti en décembre, à la grande satisfaction de la municipalité, à l'engagement de M. Hugo Dias qui débutera ses activités dans notre commune le 1^{er} mars 2020. En tant que nouveau chef de service, M. Diaz assurera principalement la gestion des bâtiments existants ainsi que de l'équipe de conciergerie, organisera et gèrera les chantiers liés à ces bâtiments, participera à l'étude des nouvelles constructions et assurera la conduite et la coordination de ces dernières.

En tant que Syndic, je tiens ici à remercier mes collègues municipaux, ainsi que nos chefs de services, pour leur implication dans cette démarche. L'apport de chacun a permis d'aboutir à une solution qui nous semble bien correspondre à la réalité d'aujourd'hui. Nous sommes convaincus qu'elle permettra à chacun de travailler dans un cadre propice à l'épanouissement personnel et de répondre plus efficacement aux besoins de notre commune pour le bien de sa population.

Au chapitre des gros dossiers en cours, nous pouvons relever que :

- Le chantier de la salle de gym triple a démarré et que le travail à fournir prend de l'ampleur ;
- La révision de nos PDCOM, PGA et autres plans partiels a également démarré, sur un rythme encore assez « léger », le travail principal étant surtout fournis par nos mandataires. En 2020, notre implication devrait augmenter ;
- Le projet de nouvelle STEP n'a pas beaucoup avancé, étant dans l'attente de décisions de la commune d'Estavayer. En 2020, nous relancerons des actions pour faire avancer ce projet qui devient de plus en plus urgent.

Votre municipalité se fera un devoir de conduire ces dossiers avec tout le sérieux nécessaire. Parallèlement, vous avez constaté que nous ne restons pas inactifs sur le plan des travaux, les préavis qui vous ont été présentés courant 2019 en sont la preuve.

A l'échelon régional, le plan directeur régional (PDR « light ») pour le Nord vaudois a pu être mis sous toit après 5 ans de travaux. Confronté aux inévitables négociations avec le canton, à l'attente de la finalisation de la 4^{ème} révision du plan directeur cantonal, ce document a reçu l'approbation du comité de pilotage, dont votre Syndic a le privilège de faire partie.

Ce plan devait être présenté aux conseils communaux et généraux courant 2019 pour acceptation du volet stratégique. Le volet opérationnel de ce plan directeur régional devant quant à lui être accepté par les municipalités uniquement. Pour les raisons évoquées plus haut, ces démarches sont pour la plupart reportées en 2020. Il est rappelé qu'une fois adopté, ce document aura un caractère contraignant qui liera les communes, mais aussi le canton.

Evoqué dans le rapport de gestion 2017, la question de la gestion des ZI-ZA (zones industrielles et zones d'activités). Lié à la LAT, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal, un nouveau concept de gestion de ces zones et en cours d'élaboration. Le canton a proposé un premier concept de gestion de ces zones, mais suite à la consultation des communes sur ce document, il est apparu qu'il ne faisait de loin pas l'unanimité, la perte d'autonomie des communes en la matière ayant crispé plus d'une municipalité.

Finalement, le canton a décidé de confier la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités (nouvelle dénomination) aux régions, mais avec un délai de réalisation très court. Pour mener à bien ce projet sensible, un groupe de travail a été constitué sous l'égide de l'ADNV. De même, un comité de pilotage a été mis sur pied et la commune d'Yvonand, en tant que centre régional, y est représentée par son Syndic. Les travaux sont en cours et « devrait » aboutir en 2020.

Sachez aussi que suite à l'arrivée de la nouvelle directrice de l'ADNV, Mme Nadia Mettraux, une réflexion sur le devenir de cette structure a été initiée. Le but : mettre en phase l'ADNV avec les nouvelles réalités d'aujourd'hui. Une analyse des besoins des communes et des entreprises membres a été lancée, des ateliers de travail organisés, pour permettre de cerner les besoins actuels et, le cas échéant, d'adapter la structure et le fonctionnement de l'association pour construire un avenir au plus près des attentes. Dans cette attente, le travail des commissions en place, comme la commission affaire publique dont votre Syndic fait partie, a été suspendu. Cette démarche est en cours et aboutira en 2020.

L'année 2019 a vu le départ d'un municipal : Monsieur Olivier David, qui a remis son dicastère au 31 août, après nous avoir annoncé sa démission pour des raisons professionnelles. Nommé dans un service de la Berne fédérale, il ne lui était en effet plus possible de conjuguer activités professionnelles et activités communales sans en péjorer une au profit de l'autre.

Monsieur Olivier David était en charge du dicastère 05 – Forêts, domaines, service du feu et ORPCI. Nous tenons ici à le saluer et le remercier très sincèrement pour l'immense travail accompli au cours de son mandat.

Sa forte implication dans sa fonction, ses grandes connaissances techniques dans les domaines dont il avait la charge, sa recherche constante du bien de la commune, lui ont permis de mener à bien des projets très importants non seulement pour Yvonand, mais aussi pour la région du Nord vaudois. En tant que membres des comités directeurs du SDIS et de l'ORPCI, il a participé avec succès aux régionalisations de ces deux structures. Un travail immense dans lequel ses qualités ont été largement reconnues.

Également actif dans le cadre du comité de l'association du Port d'Yvonand, son apport a été très apprécié et a permis de trouver des solutions à de nombreux problèmes.

Le Syndic, de son côté, regrette de ne plus pouvoir se reposer sur lui, car Olivier David avait souvent la réponse quand une question du genre « tu te souviens de... » se posait. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

12. CONCLUSION

Comme d'habitude, il est important de rappeler que le présent rapport de gestion n'a pas la prétention de donner une image complète du ménage communal 2019. Il est à parfaire avec les éléments fournis par les municipaux lors des entretiens avec la commission de gestion. A sa lecture, la municipalité espère néanmoins que chacun puisse se faire une idée suffisamment précise de la grande variété des activités de l'administration communale et des diverses tâches de l'exécutif.

La municipalité tient, et c'est un plaisir renouvelé, à remercier l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail réalisé tout au long de cette année. Dans notre commune, centre régional en plein essor, le nombre en forte progression et la grande variété des tâches de plus en plus complexe à accomplir, demande de chacun des efforts importants et une grande faculté d'adaptation pour répondre aux attentes de la population. La municipalité se réjouit de pouvoir compter sur une équipe de collaborateurs très motivés et compétents. Nous les remercions tous pour leur engagement au service de la collectivité d'Yvonand. En tant qu'élus, pouvoir s'appuyer sur eux avec confiance est fondamental.

Nous exprimons aussi notre gratitude à vous, les membres de ce conseil communal, pour le soutien que vous nous apportez année après année. Malgré un durcissement de la situation sur plusieurs fronts, comme l'aménagement du territoire, les infrastructures et autres problèmes nous occupant actuellement et même si les discussions sont parfois très soutenues, nous savons pouvoir compter sur votre esprit positif et constructif. Ceci nous permet de mener la commune vers un avenir que nous espérons le meilleur possible. Les années qui viennent ne manqueront pas de sujets brûlants et il est important pour la municipalité de pouvoir compter sur vous pour l'accompagner dans sa tâche.

Vous l'aurez remarqué, mes mots ne changent pas beaucoup de l'année 2018. J'en suis conscient. Mais l'écrire à nouveau me semble simplement aller de soi.

En conclusion, nous vous prions, M. le président, Mmes et MM. les conseillers, de bien vouloir, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion, prendre la décision suivante :

Donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Philippe Moser



La Secrétaire :



Viviane Potterat